Rapport du FMI No. 15/339

MALI

Décembre 2015

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE MALI

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de modification d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un communiqué de presse contenant une déclaration de la présidence du Conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 2 décembre 2015. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 16 septembre 2015 avec les autorités maliennes sur l'évolution et les politiques économiques du pays sous-tendant l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 novembre 2015.
- Une annexe d'information préparée par le FMI.
- Une analyse de viabilité de la dette préparée par le FMI.
- Une déclaration de l'Administrateur pour le Mali.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités maliennes au FMI.*

Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités maliennes.*

Protocole d'accord technique.*

Questions Générales.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090 Téléphone : (202) 623-7430 • Fax : (202) 623-7201

Courriel: publications@imf.org Internet: http://www.imf.org

Prix: 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international Washington, D.C.

^{*} Figure aussi dans le rapport des services du FMI.



Communiqué de presse n° 15/548 POUR DIFFUSION IMMÉDIATE Décembre 3, 2015 Fonds monétaire international Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec le Mali pour 2015, achève la quatrième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit, et approuve un décaissement de 5,5 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 2 décembre 2015 les consultations au titre de l'article IV¹ avec le Mali et a achevé la quatrième revue des résultats enregistrés par le Mali dans le cadre d'un programme économique appuyé par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement d'un montant de 4 millions de DTS (environ 5,5 millions de dollars), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord FEC à 22 millions de DTS (environ 30 millions de dollars).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande des autorités de modifier le critère de réalisation relatif à l'emprunt extérieur non-concessionnel étant donné la nouvelle politique du FMI quant aux plafonds d'endettement qui est mise en vigueur à partir de juin 2015. Le Conseil d'administration a approuvé l'accord au titre de la FEC en faveur du Mali le 18 décembre 2013 pour un montant de 30 millions de DTS (environ 42 millions de dollars, voir communiqué de presse 13/524).

Les résultats du programme continuent à être bons comme en attestent le respect de tous les critères de réalisation et de la plupart des repères structurels à fin juin 2015. Le programme pour 2016 comprend un déficit budgétaire légèrement en hausse par rapport à 2015 pour permettre une augmentation de l'investissement public et des dépenses de reconstruction. La composante structurelle du programme inclut des mesures visant à soutenir la croissance continue des recettes, à renforcer la gestion des finances publiques, et à promouvoir la bonne gouvernance.

La reprise économique du Mali est dans sa troisième année. Après une forte croissance de 7 % en 2014, entraînée par le retour à un niveau plus normal de production agricole et une forte reprise du secteur manufacturier, la croissance ralentie en 2015 mais devrait demeurer robuste à court terme (au dessus de 5 %). Le solde courant de la balance des paiements devrait s'améliorer à court terme mais se détériorer à plus long terme, en raison

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration.

principalement d'une détérioration des termes de l'échange. D'importantes entrées de capitaux publics et d'investissements directs étrangers devraient permettre au Mali de financer ces déficits et même de renforcer légèrement sa position imputée de réserves internationales. Le déficit budgétaire global devrait rester maîtrisé à court terme et diminuer à moyen terme, de telle sorte que le rapport de la dette nominal au PIB resterait en dessous de 40 %. Il est prévu que l'augmentation des impôts perçus se poursuive, et que l'augmentation des recettes permette davantage d'investissement public et de dépenses sociales.

Suite aux délibérations du Conseil d'administration, M. David Lipton, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante:

- « Les autorités maliennes ont continué de prendre les mesures nécessaires pour que les objectifs établis leur programme appuyé par le FMI soient atteints. Les résultats du programme jusqu'à fin juin ont été solides, ce qui a permis aux autorités de renforcer leur programme budgétaire pour 2015. Le programme pour 2016 prévoit un déficit budgétaire légèrement plus élevé, mais encore modéré, afin de financer une augmentation des dépenses d'équipement et de satisfaire les besoins de reconstruction. Cela devrait s'accompagner d'une croissance encore vigoureuse du PIB, bien que les problèmes de sécurité représentent un risque pour les perspectives économiques.
- « Le redressement de la croissance des recettes fiscales observé en 2015 est particulièrement encourageant, et fait suite à diverses mesures prises par le Ministère de l'économie et des finances plus tôt dans l'année. Il est essentiel d'accroître les recettes fiscales, ainsi que d'améliorer la qualité et l'efficience des dépenses, pour créer un espace supplémentaire qui permettra d'investir dans les infrastructures et d'engager des dépenses sociales à l'appui de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Cependant, il sera important à l'avenir que de nouvelles augmentations des recettes proviennent d'un élargissement de l'assiette de l'impôt, notamment grâce à la réduction des exonérations considérables.
- « Les efforts que les autorités continuent de déployer pour améliorer la gestion des finances publiques sont encourageants aussi. Il est important de continuer d'apporter des améliorations dans ce domaine afin de contribuer à la discipline budgétaire globale et à l'usage adéquat des ressources publiques.
- « La décentralisation budgétaire devrait améliorer la responsabilisation en matière de dépenses publiques et accroître l'aide accordée aux régions moins favorisées du pays. Il est important que ce processus soit progressif et que des mécanismes adéquats en matière de transparence et de responsabilisation soient mis en place pour que les ressources transférées aux collectivités locales soient bien utilisées.
- « Il est essentiel d'engager des réformes visant à améliorer le climat des affaires pour rehausser les perspectives économiques du Mali. Le plan d'action des autorités dans le cadre du programme appuyé par le FMI porte sur des domaines où des lacunes ont été observées. Il est crucial d'accomplir des progrès dans ces domaines, notamment dans l'amélioration de la gouvernance et l'allégement de la charge administrative des contribuables, pour accélérer la croissance et créer des emplois, et, en fin de compte, faire reculer la pauvreté. »

Evaluation par le Conseil d'administration²

Les administrateurs félicitent les autorités des résultats macroéconomiques solides qui ont été enregistrés récemment, tels qu'une croissance économique robuste, une inflation faible et une position budgétaire viable. Si les perspectives économiques sont favorables, les administrateurs attirent aussi l'attention sur les risques de dégradation importants, en particulier du fait de la fragilité persistante de la situation sécuritaire au Mali. Les administrateurs saluent l'accord de paix qui a été conclu récemment entre le gouvernement et les groupes rebelles, mais ils notent que les récents événements tragiques à Bamako soulignent qu'il est nécessaire de continuer de chercher à renforcer la sécurité avec l'appui de la communauté internationale.

Les administrateurs saluent la volonté des autorités de mettre en œuvre une politique économique visant à préserver la stabilité macroéconomique et à promouvoir une croissance solidaire. En particulier, ils souscrivent aux efforts déployés pour accroître les recettes fiscales et améliorer la qualité et l'efficience des dépenses afin de créer un espace permettant d'investir dans les infrastructures de base et d'engager des dépenses sociales. Ils reconnaissent qu'il convient d'élargir l'assiette de l'impôt et de réduire les exonérations pour accroître les recettes. Les administrateurs encouragent aussi les autorités à redoubler d'efforts pour améliorer la gestion des finances publiques afin de faciliter l'usage adéquat des ressources publiques tout en préservant la bonne santé des finances publiques. Une approche prudente en ce qui concerne de nouveaux financements non concessionnels permettra de préserver la viabilité de la dette.

Les administrateurs souscrivent aux plans des autorités visant à mettre en œuvre progressivement la décentralisation budgétaire en vue d'améliorer la responsabilisation sur le plan des dépenses tout en augmentant l'aide accordée aux régions moins favorisées du pays. Ils soulignent que ce processus doit se dérouler parallèlement à une augmentation des capacités d'administration et d'absorption des collectivités locales, et à la mise en place de mécanismes adéquats en matière de transparence et de responsabilisation.

Les administrateurs soulignent que, pour accélérer et pérenniser la croissance à long terme, il conviendra de diversifier les sources de croissance et les secteurs exportateurs. Une amélioration de la réglementation, une baisse des impôts sur le travail, une augmentation du taux d'activité, en particulier des femmes, et une amélioration de la gouvernance faciliteraient l'activité et l'investissement du secteur privé.

Les administrateurs appellent les autorités à continuer de s'attaquer aux faiblesses du secteur financier afin de promouvoir l'inclusion financière, la stabilité et la croissance. Il s'agit d'assainir le bilan des banques dont les prêts improductifs sont élevés, de réduire la concentration du crédit dans un petit nombre de gros emprunteurs et de renforcer le secteur de la microfinance. Les administrateurs notent avec satisfaction les plans de restructuration

² À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse: http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm.

de la Banque de l'habitat du Mali, qui devraient réduire les risques budgétaires et rendre l'établissement attrayant pour les investisseurs privés. Ils appellent aussi à continuer de renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

10 novembre 2015

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. La situation politique s'est stabilisée quelque peu au premier semestre de 2015. Un nouveau gouvernement a été nommé en janvier, avec pour mission de mettre en place une gestion saine des finances publiques après les problèmes de gouvernance observés en 2014. En juin, le gouvernement a signé un accord de paix avec les groupes rebelles, qui prévoit davantage de décentralisation et la mise en œuvre de projets de développement dans le Nord et dans d'autres parties du pays. Cependant, la situation reste fragile sur le plan de la sécurité, avec des attaques persistantes de groupes jihadistes, en particulier dans le Nord du pays. Il y a eu des attaques aussi dans le Sud, y compris une attaque mortelle visant des expatriés à Bamako en mars. Sur le plan économique, la reprise est entrée dans sa troisième année, et la croissance devrait rester robuste à court terme.

Discussions au titre de l'article IV. Les entretiens ont porté sur la création d'espace pour les dépenses prioritaires, la promotion de la croissance économique à long terme, et le renforcement du système financier. Il est essentiel d'accroître les recettes fiscales et d'améliorer l'efficience et la qualité des dépenses publiques pour satisfaire les besoins considérables qui existent sur le plan des infrastructures, de la politique sociale, et du capital humain, tout en préservant la bonne santé des finances publiques. Il est nécessaire de répondre à ces besoins pour promouvoir la croissance économique à long terme et réduire la pauvreté dans un contexte de forte croissance de la population. Une réduction de l'imposition du travail et une amélioration de la gouvernance contribueraient aussi à promouvoir la croissance, à créer des emplois, et à faire reculer la pauvreté. Dans le secteur financier, il est important de réduire la concentration du crédit sur un petit nombre d'emprunteurs et le niveau élevé des prêts improductifs, tout en consolidant et en renforçant le contrôle du secteur du microcrédit.

Résultats du programme. L'exécution du programme jusqu'à fin juin a été bonne: tous les critères de réalisation et la plupart des repères structurels ont été atteints. Le programme budgétaire pour 2015 a été renforcé, principalement pour prendre en considération une augmentation des recettes fiscales. Le programme pour 2016 prévoit une hausse du déficit budgétaire pour tenir compte de l'augmentation des dépenses d'équipement et des besoins de reconstruction. La composante structurelle du programme inclut des mesures visant à soutenir la croissance continue des recettes, à renforcer la gestion des finances publiques, et à promouvoir une bonne gouvernance. Les autorités sollicitent la modification du critère de réalisation relatif aux emprunts extérieurs non-concessionnels au vu de la nouvelle politique sur les plafonds d'endettement.

Approuvé par Roger Nord (Département Afrique) et Peter Allum (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) Les entretiens se sont déroulés à Bamako du 2 au 16 septembre. L'équipe des services du FMI était composée de Christian Josz (chef), Lisandro Abrego, Milan Cuc, John Hooley (tous du Département Afrique), Moussé Sow (Département des finances publiques), Anton Op de Beke (représentant résident) et Bakary Traore (économiste local). La mission a rencontré Modibo Keita, Premier Ministre; Mamadou Igor Diarra, Ministre de l'économie et des finances; Abdine Koumare, Président de la Commission financière de l'Assemblée nationale; Konzo Traore, Directeur national, Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; ainsi que des représentants de l'Assemblée nationale, de la société civile, des syndicats, du secteur privé et des partenaires au développement du Mali.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES, ET RISQUES	4
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE	8
A. Créer de l'espace pour les dépenses prioritaires	
B. Jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive	11
C. Renforcer le secteur financier	
D. Secteur extérieur	
DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME	_ 16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	_ 21
A. Évolution du secteur extérieur	36
B. Compétitivité structurelle	39
C. Évaluation du taux de change	40
D. Conclusion	43
ENCADRÉ	
1. Matrice d'Évaluation des Risques	7
2. Mise en Œuvre des Principales Recommandations des Consultations de 2012 au Titre de l'Article IV	9
3. Examen de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	
GRAPHIQUES	
1. Evolution Macroéconomique, 2011–18	23
1a. Evolution du Secteur Extérieur	37
2a. Cours mondiaux des produits de	38
3a. Indicateurs de Compétitivité	
4a. Évaluation du Taux de Change Réel, 2015	42

TABLEAUX 1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2013–20 _____24 2. Comptes Nationaux, 2013–16 _____ 25 3. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–20 ______26 4. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2015 _____27 5. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013–20 _____28 6. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2016 ______29 30 7. Balance des Paiements, 2013–20 8. Situation Monétaire, 2013–20 9. Indicateurs de Solidité Financière du Secteur Bancaire, 2008–15 10. Calendrier des Décaissements au Titre de l'Accord FEC, 2013–16______33 11. Indicateurs de la Capacité de Remboursement du FMI, 2015–22 ______34 12. Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1995–2013_____ 35 BIBLIOGRAPHIE 45 **ANNEXE** I. Évaluation de la Stabilité Extérieure ______ 36 **APPENDIX** I. Lettre d'Intention 46 Pièce jointe I. Mémorandum de Politiques Économiques et financières 48 Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique ______82

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES, ET RISQUES

- 1. Contexte politique et sécuritaire. La situation politique s'est stabilisée quelque peu au premier semestre de 2015. En janvier, le Président a nommé un nouveau gouvernement ayant pour mission de mettre en place une gestion saine des finances publiques après les problèmes de gouvernance qui ont retardé la première et la deuxième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). En juin, le gouvernement a signé un accord de paix avec les groupes rebelles armés, qui prévoit plus de décentralisation et la mise en œuvre de projets de développement régionaux, non seulement dans le Nord mais aussi dans le Sud du pays. Le gouvernement est en train de formuler une stratégie qui donnera de la cohérence à ces projets, à la suite de l'évaluation des besoins qui a été effectuée conjointement avec des banques multilatérales de développement. Sur le plan de la sécurité, la situation demeure fragile, avec la poursuite d'attaques de groupes jihadistes contre les forces des Nations Unies (MINUSMA) et l'armée malienne, principalement dans le Nord du pays. Des groupes armés sont actifs dans le Sud du pays aussi, notamment à Bamako, où une attaque terroriste a fait 6 victimes en mars.
- 2. Après avoir atteint un niveau exceptionnel en 2014, la croissance devrait ralentir en 2015–16 mais demeurer robuste. Après avoir atteint 7,2 pour cent en 2014, grâce principalement à une récolte exceptionnelle, la croissance du PIB réel devrait tomber aux environs de 5 pour cent en 2015. La production agricole devrait augmenter, grâce à la mise en culture de terres supplémentaires et à une pluviométrie favorable, mais la croissance manufacturière devrait fléchir. Pour 2016, la croissance devrait monter à 5,4 pour cent, portée en partie par une augmentation de l'investissement public et une aide vigoureuse des bailleurs de fonds. La croissance devrait demeurer supérieure à sa tendance jusqu'à fin 2018 du fait du rebond qui dure depuis la crise de 2012/13, puis retomber à son niveau tendanciel (environ 4,5 pour cent). L'inflation devrait monter légèrement pour atteindre 2,1 pour cent en 2015 (contre 0,9 pour cent en 2014), en raison de l'augmentation des prix alimentaires, et rester en deçà du plafond régional de 3 pour cent dans les années à venir. La dépréciation récente du franc CFA vis-à-vis du dollar américain (qui a atteint 13 pour cent pendant l'année qui a pris fin en septembre) semble avoir eu un effet limité sur les prix intérieurs à la consommation.
- 3. Le solde des transactions extérieures courantes devrait se renforcer à court terme, mais s'affaiblir à moyen terme, principalement à cause d'une détérioration des termes de l'échange. Le déficit des transactions extérieures courantes devrait tomber à 2,8 pour cent du PIB en 2015 (contre 5,5 pour cent du PIB en 2014) soit un niveau bien plus bas que prévu en raison, dans une large mesure, de la baisse des prix du pétrole et de l'augmentation du volume des exportations d'or. Cependant, le déficit devrait atteindre près de 4 pour cent du PIB en 2016 et continuer d'augmenter les années suivantes à cause d'une détérioration des termes de l'échange et d'une baisse de la production d'or. Les déficits devraient être financés par des entrées de capitaux publics et des investissements directs étrangers, pour des montants qui devraient permettre au Mali d'améliorer lentement sa position de réserve à la banque centrale régionale (BCEAO).

- 4. Les conditions monétaires restent favorables à l'activité économique. Les banques commerciales ont continué de profiter de la politique accommodante de la BCEAO et ont accru leur crédit au secteur privé. La croissance du crédit a atteint 17,7 pour cent (sur un an) en juin 2015, après 19 pour cent en 2014. La politique de la BCEAO a permis aussi aux banques locales de financer des achats de titres publics du Mali et d'autres pays de l'UEMOA. La dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar américain pourrait aussi soutenir l'activité économique, quoique probablement de manière limitée seulement, étant donné la structure des exportations du Mali (avec sa dépendance à l'égard de l'or et du coton) et la faible diversification de son économie.
- 5. Le déficit budgétaire global devrait rester maîtrisé. Sur la base des ordonnancements, le déficit global devrait tomber à 2,5 pour cent du PIB en 2014 (4,3 pour cent du PIB sur la base des encaissements et décaissements, au fur et à mesure que les instances de paiement sont remboursées et les arriérés intérieurs sont réduits), du fait d'une augmentation des impôts, notamment sur les carburants, car les autorités ont profité de la baisse des prix à l'importation du pétrole pour éliminer la subvention implicite sans toucher aux prix à la pompe. Le déficit augmenterait pour dépasser légèrement 3 pour cent du PIB en 2016–17 étant donné l'augmentation des dépenses d'équipement — en partie à l'appui de l'accord de paix — avant d'être ramené à 3 pour cent du PIB, le critère de convergence de l'UEMOA, à compter de 2018. Cette trajectoire permettrait de maintenir la dette publique nominale en deçà de 40 pour cent du PIB (ou 25 pour cent du PIB en valeur actuelle nette) à moyen terme.

	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020			
	Est.	Prog. ¹ Pr	og. rév.	Prog.		Proj.					
	(en pourcentage du PIB, sauf indications contraires)										
Croissance du PIB réel	7.2	5.0	4.9	5.4	5.1	4.5	4.5	4.			
Hausse des prix à la consommation (moyenne)	0.9	1.5	2.1	2.8	1.9	1.9	2.2	2.			
Recettes	17.7	19.1	18.8	19.8	20.6	21.1	21.5	21.			
dont : recettes fiscales	14.9	16.7	16.4	17.5	18.0	18.5	18.8	19.			
Dons	2.6	4.4	2.9	2.4	2.4	2.4	2.4	2.			
Total des dépenses et prêts nets	23.7	26.8	24.2	25.5	26.2	26.4	26.9	27.			
Solde global (base ordonnancements)	-3.4	-3.2	-2.5	-3.3	-3.3	-2.9	-3.0	-3.			
Solde global (base caisse)	-2.8	-5.0	-4.3	-3.6	-3.3	-3.0	-3.0	-3.			
Solde budgétaire de base2	-1.4	-0.8	-0.8	-0.9	-0.5	0.0	0.0	0.			
Dette publique totale	35.4	36.7	36.1	35.7	36.5	36.8	37.6	38.			
Solde des transactions courantes (y compris transferts officiels)	-5.5	-5.5	-2.8	-3.9	-5.2	-6.9	-7.4	-7.			
Balance globale des paiements	-2.9	0.7	0.1	0.1	0.2	0.3	0.3	0.			

Les indicateurs de solidité financière des banques semblent s'être améliorés quelque peu au cours de l'année écoulée, bien que les prêts improductifs restent élevés. Selon les dernières données disponibles (mars 2015), les banques ont renforcé leurs fonds propres, qui restent largement supérieurs au relativement faible minimum régional requis (8 pour cent, tableau 8). Les prêts improductifs ont diminué légèrement au cours de l'année écoulée, mais ils représentent encore 17 pour cent du total des prêts et ne sont pas totalement provisionnés. Environ 30 pour cent des prêts improductifs remontent à plus de 10 ans et sont concentrés dans 3 banques, dont la Banque de l'Habitat du Mali (BHM), qui est en cours de restructuration (paragraphe 19). La liquidité bancaire a augmenté aussi au cours de l'année ayant pris fin en mars 2015, en partie du fait de la politique monétaire accommodante de la BCEAO¹. La rentabilité des banques semble adéquate.

7. Les perspectives macroéconomiques sont exposées à plusieurs risques (encadré 1). Si l'accord de paix actuel n'aboutit pas à une amélioration permanente de la situation sécuritaire, il pourrait y avoir des répercussions sur la confiance des consommateurs, des bailleurs de fonds, et des investisseurs, ainsi qu'une augmentation des dépenses de sécurité. Les problèmes de sécurité dans les pays voisins pourraient avoir des retombées similaires. La production agricole reste vulnérable à des conditions climatiques défavorables. La forte dépendance à l'égard des exportations d'or et de coton (60 et 13 pour cent, respectivement) expose la balance des paiements du Mali — et, dans une moindre mesure, ses finances publiques — aux fluctuations des prix internationaux des produits de base. Bien que le nouveau gouvernement se soit attaqué à certaines carences de la gestion des finances publiques, de nouveaux écarts pourraient peser sur la confiance des consommateurs et des entreprises, décourager les bailleurs de fonds, et freiner la croissance. Une modification de l'environnement mondial, en particulier un ralentissement de la croissance en Europe et en Chine, pourrait avoir un impact modéré sur la croissance et le secteur extérieur du Mali. Étant donné que l'intégration financière du Mali au reste du monde est limitée, l'impact d'un durcissement des conditions financières mondiales serait faible, de même que l'impact d'un raffermissement du dollar américain (voir paragraphe 4). Le Mali, qui est totalement tributaire des importations pour ses besoins en pétrole, profiterait de nouvelles baisses des prix du pétrole.

¹ Voir <u>rapport du FMI n°15/100</u>, Union économique et monétaire ouest-africaine — Rapport des services du FMI pour les politiques communes des pays membres (mars 2015).

Encadre 1. Mali : Matrice d'Évaluation des Risques¹

Source de risque	Probabilité relative	Impact potentiel	Riposte recommandée
Risques de contagion			
Durcissement et plus grande volatilité des conditions financières mondiales:			
Ajustement marqué des prix des actifs et décompression des écarts de taux car les investisseurs réévaluent les risques sousjacents et réagissent à l'évolution imprévue des perspectives de croissance; la politique de la Réserve fédérale des Etats-Unis accentue les effets de la volatilité des marchés.	Élevée	• Faible . L'impact du creusement des écarts de taux serait limité compte tenu du faible niveau d'intégration financière du Mali avec les pays hors UEMOA.	Saisir l'occasion du raffermissement du dollar pour diversifier les exportations en dehors de l'espace euro.
Vigueur persistante du dollar en raison de l'amélioration des perspectives de l'économie américaine par rapport au reste du monde, ce qui dynamise le commerce hors États-Unis mais pèse sur les dettes libellées en dollars.	Élevée	• Faible . Les secteurs exportateurs bénéficieraient du raffermissement du dollar mais comme l'économie malienne et ses exportations sont peu diversifiées, l'effet serait limité.	
Croissance structurellement plus faible dans les principaux pays avancés et émergents:			
Zone euro et Japon: la faiblesse de la demande et un niveau bas d'inflation qui persiste conduisent à une faible croissance économique.	Élevée	 Moyen. Un ralentissement de la croissance en Europe, notamment, pourrait nuire aux exportations, aux envois de fonds des travailleurs migrants, à l'aide extérieure et à l'IDE. 	Renforcer la mobilisation de recettes intérieures. Continuer à chercher des moyens de
• Ralentissement marqué de l'économie chinoise en 2015-16 potentiellement dû à une chute de l'immobilier ou à un choc dans le système bancaire parallèle.	Faible	• Moyen. Un ralentissement de la croissance en Chine pourrait affaiblir les prix des exportations maliennes (or, coton) et réduire l'accès aux financements chinois.	diversifier les exportations. Étudier d'autres possibilités de financement extérieur.
Risques locaux/régionaux			
Conditions climatiques défavorables.	Moyenne	Élevé. Une baisse de la production agricole entraînerait une diminution générale de la croissance et des recettes et une augmentation des dépenses de distribution d'aliments.	Faire appel à des soutiens internationaux et dégager des marges pour permettre davantage de dépenses en matière de sécurité alimentaire.
Effondrement de l'accord de paix face à la question d'une plus grande autonomie du Nord et/ou une aggravation des actions violentes des non signataires (djihadistes, trafiquants de stupéfiants).		Élevé. Aggravation des tensions politiques, nouvelle baisse de la confiance, de l'investissement et de l'activité.	Faire appel à des soutiens internationaux et dégager des marges pour permettre davantage de dépenses en matière de sécurité.
Répétition des écarts dans la gestion ou la gouvernance des finances publiques.	Moyenne	Élevé. Baisse de la confiance des entreprises et des consommateurs, moindres recettes fiscales, baisse des appuis budgétaires et de l'IDE.	Réduire les dépenses non prioritaires et appliquer des mesures correctives.

¹La matrice d'évaluation des risques présente des éventualités qui pourraient modifier de manière sensible la trajectoire de référence, c'est-à-dire le scénario le plus probable de l'avis des services du FMI. La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective que font ces derniers des risques qui pèsent sur ce scénario de référence («faible» désigne une probabilité inférieure à 10 %, «moyenne» une probabilité entre 10 et 30 % et «élevée», une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques intègre les avis des services du FMI sur la source des risques et sur le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques ne s'excluent pas nécessairement les uns les autres et peuvent interagir et se manifester conjointement.

DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 8. Thèmes des consultations au titre de l'article IV. Outre les perspectives et les risques de détérioration, les discussions ont porté principalement sur les points suivants : i) créer de l'espace budgétaire pour des dépenses prioritaires qui permettront de promouvoir la croissance et de créer des emplois; ii) rehausser le potentiel de croissance de l'économie, étant donné les résultats de l'évaluation de la transformation structurelle de l'économie, et iii) consolider la stabilité du système financier. Les autorités et les services du FMI se sont accordés dans l'ensemble sur la politique économique qu'il convient de mener pour atteindre ces objectifs.
- 9. Mise en œuvre des recommandations des consultations de 2012 au titre de l'article IV (encadré 2). Globalement, la politique budgétaire des autorités a été conforme aux recommandations des consultations de 2012 au titre de l'article IV. La discipline budgétaire a été maintenue, y compris dans les circonstances difficiles qui ont suivi la suspension de l'aide des bailleurs de fonds en 2012, et a été soutenue par le programme FEC en cours pendant les deux dernières années. Des progrès ont été accomplis aussi en ce qui concerne la réforme de la politique et de l'administration fiscale, ainsi que la gestion de trésorerie. Les réformes dans le domaine de l'énergie ont progressé aussi, avec l'élimination des subventions aux carburants; dans le secteur de l'électricité, les subventions ont en fait été réduites récemment, car les autorités n'ont pas répercuté la baisse des prix des carburants sur les consommateurs, mais, en l'absence d'une hausse des tarifs, des subventions non ciblées considérables subsistent. Les progrès sur le plan de la réforme du secteur financier ont été modestes jusqu'à présent, bien qu'il existe des plans concrets de restructuration de la BHM (voir paragraphe 19).

Encadré 2. Mali: Mise en Œuvre des Principales Recommandations des Consultations de 2012 au Titre de l'Article IV

Recommandation	État d'Avancement
Maintenir une politique budgétaire rigoureuse jusqu'à ce que l'aide potentielle des bailleurs de fonds se matérialise.	Mise en œuvre. La stabilité des finances publiques a été assurée dans une période difficile où l'aide des bailleurs de fonds a été suspendue.
Éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.	Mise en œuvre. Grâce à une meilleure discipline budgétaire, les arriérés extérieurs existants ont été apurés au fil du temps.
Réformer la politique et l'administration fiscale, ainsi que la gestion de trésorerie.	Mise en œuvre partiellement. Les efforts dans ces domaines se poursuivent, avec une assistance technique du FMI.
Adopter des réformes dans le secteur de l'énergie (prix du pétrole et électricité).	Les subventions aux carburants ont été éliminées récemment, après la baisse des prix internationaux. Dans le secteur de l'électricité, la transparence des subventions a été améliorée, mais les ajustements de tarif nécessaires n'ont pas été opérés et des subventions non-ciblées considérables subsistent.
Mettre en œuvre des mesures visant à dégager de l'espace budgétaire pour accroître l'investissement public.	Progrès accomplis dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Étant donné la nécessité d'accroître les dépenses de sécurité et de défense face à la détérioration de la situation sécuritaire, la réorientation des ressources vers l'investissement a été ralentie.
Renforcer le secteur financier et améliorer l'accès du secteur privé au crédit bancaire.	En cours. Le recours limité de l'État au crédit bancaire a contribué à éviter un évincement du secteur privé. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les possibilités de restructuration de la BHM. Les autorités formulent une stratégie visant à améliorer la santé du secteur de la microfinance.

A. Créer de l'espace pour les dépenses prioritaires

Les autorités et les services du FMI sont convenus qu'il est essentiel d'accroître les recettes fiscales pour financer les dépenses prioritaires tout en préservant la viabilité des finances publiques. Dans les infrastructures et le secteur social, le Mali affiche des carences considérables auxquelles il convient de s'attaquer pour soutenir la croissance inclusive à long terme et réduire la pauvreté. Pour financer ces besoins tout en préservant la bonne santé des finances publiques, les autorités ont l'intention de continuer d'accroître les recettes fiscales pour les porter à 18 pour cent du PIB d'ici 2017, soit 3 points de plus qu'en 2014. Les autorités ont relevé récemment les taxes sur les transactions financières et les télécommunications. Comme les prix à la pompe n'ont pas été ajustés, la baisse des prix à l'importation des produits pétroliers est devenue une rentrée inattendue pour le Trésor, de l'ordre de 0,8 pour cent du PIB en 2015. Avec l'appui du Département

des finances publiques du FMI², les autorités renforcent les administrations de l'impôt et des douanes afin d'élargir l'assiette et d'accroître le respect des obligations, quoique avec un succès mitigé jusqu'à présent. Les services du FMI ont indiqué que le système d'incitations pour les inspecteurs des impôts et des douanes, en particulier le fait qu'ils reçoivent une part des pénalités (qui vient d'être portée à 45 pour cent pour les inspecteurs des impôts), pouvait être une source de distorsion et décourageait l'adoption de réformes qui favorisent les auto-déclarations volontaires, couplées à des contrôles fondés sur les risques pour un nombre maximum de contribuables. Les autorités sont convenues qu'il est nécessaire de continuer de renforcer l'administration des recettes (MPEF, §22 et 26)³. Il est particulièrement important de réduire progressivement les exonérations fiscales, qui atteignaient 4 pour cent du PIB en 2014. Un nouveau fichier central automatisé devrait y contribuer. Les autorités sont convenues aussi que le niveau d'imposition des produits pétroliers est aujourd'hui approprié et que les variations futures des prix internationaux devraient être répercutées sur les consommateurs de manière symétrique. Les autorités ont pour objectif de porter les recettes fiscales à 20 pour cent du PIB à moyen terme, ce qui correspond aux engagements pris dans le cadre de l'UEMOA.

- **11.** Une modification de l'ordre de priorité des dépenses pourrait aider à satisfaire les besoins relatifs à la paix à court terme. À cet effet, les autorités exploiteront toutes les possibilités de réorientation des dépenses pour satisfaire les besoins sécuritaires et humanitaires. Cependant, cela ne suffira peut-être pas et il pourrait être approprié de ralentir le rééquilibrage des finances publiques en 2016–17, en laissant le déficit global dépasser légèrement les 3 pour cent du PIB. Les autorités ramèneraient le déficit à 3 pour cent du PIB d'ici 2018 (ce qui impliquerait un déficit de base nul) de manière à observer le critère de convergence de l'UEMOA et à préserver la viabilité des finances publiques. Cette politique budgétaire permettrait de mieux favoriser la mise en œuvre de l'accord de paix et d'accroître les dépenses d'équipement, tout en évitant d'évincer l'investissement privé. Le renforcement de la chaîne de la dépense publique de la préparation du budget au paiement des dépenses, comme prévu dans l'accord FEC⁴, devrait aussi contribuer à améliorer la qualité et l'efficience des dépenses, tout en évitant l'accumulation d'arriérés.
- 12. Les services du FMI souscrivent aux efforts qui sont déployés actuellement pour renforcer la gestion des finances publiques. Avec l'assistance technique du Département des finances publiques, d'AFRITAC, et des bailleurs de fonds, les autorités améliorent la gestion des finances publiques, notamment la préparation et l'exécution du budget, la gestion de trésorerie, et

² Le Mali bénéficie de programmes pluriannuels d'assistance technique du Département des finances publiques, qui sont financés par les fonds fiduciaires spécialisés dans la politique et l'administration fiscales, ainsi que dans la gestion de la richesse des ressources naturelles.

³ Les autorités ont l'intention de prendre les mesures suivantes: i) accroître le respect des obligations au titre de la TVA (50 pour cent seulement pour les gros contribuables et ceux de taille moyenne, selon les estimations); ii) procéder à des audits pluridisciplinaires des déclarations fiscales, des droits de douane et des marchés publics pour élargir l'assiette de l'impôt et détecter les entreprises qui sous-déclarent leurs revenus (perte considérable de recettes, selon les estimations); iii) charger des sociétés spécialisées de procéder à un audit des déclarations d'impôt des sociétés minières, et iv) mettre le Code minier en conformité avec les normes internationales en vigueur.

⁴ Voir MPEF, §27–39, dans le Rapport du FMI n°15/151.

les procédures de passation des marchés publics (MPEF, §30, 33, 35 et 38). Dans ce contexte, les autorités ont continué à consolider les fonds détenus par les organismes publics dans les banques commerciales sur le compte unique du Trésor à la banque centrale, ce qui devrait améliorer la gestion de trésorerie et réduire les coûts de l'emprunt (MPEF, §45). Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, elles ont adopté un nouveau code des marchés publics. Les autorités mettent aussi en place des mesures visant à accroître la transparence du budget et à améliorer la présentation des comptes budgétaires, notamment en adoptant, à compter de 2016, une présentation qui repose sur le Manuel des statistiques de finances publiques 2001 (MPEF, §41).

13. Les autorités avancent progressivement en ce qui concerne la décentralisation budgétaire. L'accord de paix entre les autorités et les groupes rebelles du Nord du pays (paragraphe 1) prévoit un transfert de 30 pour cent des recettes publiques d'ici 2018 aux 8 régions existantes du pays et aux nouvelles régions qui seront créées (voir document de la série des Questions générales sur la décentralisation budgétaire au Mali et les enseignements tirés de l'expérience internationale, chapitre III). A l'heure actuelle, l'administration centrale transfère environ 12 pour cent des recettes budgétaires aux collectivités locales et dépense au niveau local l'équivalent d'environ 8 pour cent des recettes budgétaires (ressources décentralisées)⁵. Les autorités ont l'intention d'atteindre l'objectif d'un transfert de 30 pour cent en partie en réaffectant du personnel aujourd'hui « décentralisé » aux nouvelles régions. Tout en reconnaissant les engagements pris dans le cadre de l'accord de paix et la nécessité de promouvoir le développement du Nord du pays et d'autres régions moins développées, les autorités ont souligné qu'il importe de renforcer les capacités administratives et le contrôle des dépenses au niveau local afin d'assurer la qualité de ces dernières, conformément aux recommandations de la récente assistance technique du Département des finances publiques⁶. Elles ont souligné que, à cet effet, le transfert de ressources supplémentaires aux régions devra être progressif, ce qui contribuera aussi à alléger la charge pesant sur les finances publiques et à en préserver la stabilité.

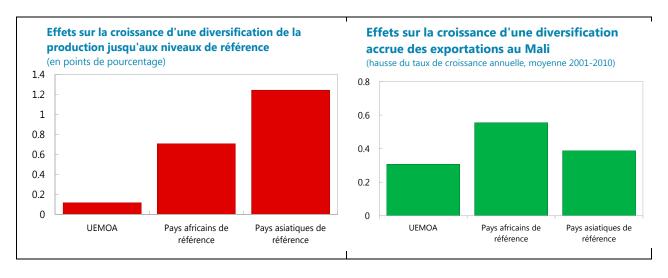
B. Jeter les bases d'une croissance plus élevée et plus inclusive

14. La croissance au Mali a été relativement faible et volatile au cours des 20 dernières années. (Voir document de la série des Questions générales, chapitre I, « Croissance, transformation structurelle, et diversification au Mali »). Bien que son revenu par habitant initial ait été plus bas, le Mali a connu une croissance moyenne plus lente que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne au cours des 20 dernières années. La majeure partie de la population malienne est employée dans l'agriculture, où la productivité est faible, et le secteur secondaire est sous-développé. La poursuite de la transformation structurelle et de la diversification de la production et des exportations pourrait produire des dividendes de croissance considérables. Il devrait être prioritaire d'améliorer le climat

⁵ Voir *Mali—Implementing Fiscal Decentralization* (rapport d'assistance technique du Département des finances publiques, n°15/287, février 2015). Les « ressources décentralisées » sont les ressources qui se trouvent dans les régions, mais qui sont déclarées à l'administration centrale à Bamako.

⁶ Voir les rapports d'assistance technique du Département des finances publiques: *Mali—Implementing Fiscal* Decentralization, n°15/287, (février 2015) et Mali—Local taxation and Decentralization, n°15/291, (octobre 2015).

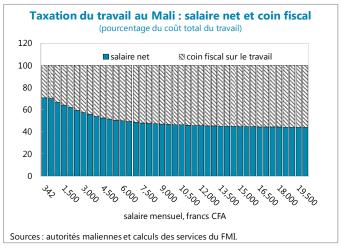
des affaires, ainsi que d'accroître la productivité agricole (les autorités pourraient libéraliser le secteur du coton, accroître l'aide à la recherche et au développement dans l'agriculture, renforcer l'exploitation de terres semi-arides, accroître la production de produits compétitifs sur les marchés internationaux, et améliorer les pratiques de gestion des terres et de l'eau). Étant donné que la moitié de la population a moins de 15 ans et que la population devrait doubler au cours des 25 prochaines années, les besoins en matière de services publics et d'emplois vont augmenter considérablement. Les autorités savent que, pour satisfaire ces besoins, elles devront accomplir des progrès continus dans la mobilisation des ressources intérieures, la gestion des finances publiques, et d'autres réformes structurelles visant à promouvoir le développement du secteur privé et la création d'emplois.



15. Il est essentiel d'améliorer les infrastructures et de mettre en valeur le capital humain pour promouvoir la croissance économique à long terme. Les autorités sont convenues qu'il est nécessaire de s'attaquer aux lacunes structurelles qui entravent le développement de nouvelles activités économiques, telles que le manque d'infrastructures, les pénuries d'électricité, les insuffisances de l'éducation et de la formation, l'accès limité au crédit, le sous-développement des réseaux commerciaux, le mauvais fonctionnement du marché du travail, et les insuffisances de la réglementation. Si le bilan est mitigé en ce qui concerne le succès des mesures portant sur des branches particulières, il semble être possible de prendre des mesures ciblées dans l'agriculture, telles qu'une augmentation de l'irrigation, un meilleur usage des engrais, et l'utilisation de matériel motorisé. Cela est d'autant plus important que le Mali peut accroître considérablement la superficie des terres cultivées. Ces mesures pourraient avoir des effets positifs considérables sur la croissance et la réduction de la pauvreté, étant donné qu'il est largement possible d'accroître la productivité agricole et que la part de l'emploi agricole est élevée au Mali.

La forte imposition du travail pèse sur l'emploi dans le secteur formel et la croissance **16**.

économique en général. (Voir document de la série des Questions générales, Chapitre IV, « Fiscalité du revenu du travail et ses conséquences au Mali »). Les services du FMI ont souligné qu'il est nécessaire de réduire le coin fiscal élevé pour accroître l'emploi formel en réduisant le nombre d'impôts sur le revenu du travail et en en détournant la charge fiscale. Les autorités se sont inquiétées de la perte de recettes qu'une baisse des impôts sur le travail impliquerait et n'étaient pas prêtes à prendre des mesures allant dans ce sens à



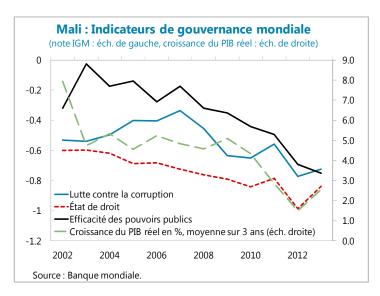
court terme. Les services du FMI ont indiqué que les pertes de recettes à court terme seraient gérables dans des scénarios plausibles : une réduction d'un tiers du coin fiscal, par exemple, porterait ce dernier à un niveau proche de celui du Sénégal et réduirait les recettes fiscales de 0,5 pour cent du PIB. Cependant, cette perte de recettes serait réduite car davantage de travailleurs passeraient du secteur informel au secteur formel en réaction à l'allégement des impôts. Toute perte résiduelle serait couverte par une meilleure mobilisation des recettes — notamment grâce à une réduction des exonérations — comme prévu dans le programme, ou par un recours accru aux impôts indirects (voir MPEF, §21-15).

- **17**. Les services du FMI ont noté aussi les avantages que pourrait présenter une augmentation du taux d'activité des femmes sur la croissance, ainsi que la réduction des inégalités entre les sexes et la pauvreté. (Voir le document de la série des Questions générales, Chapitre I, « Croissance, transformation structurelle et diversification au Mali »). Les services du FMI ont noté que des mesures qui peuvent contribuer à réduire les inégalités entre les sexes (par exemple, l'éducation et un accès accru à la contraception) pourraient aussi être utiles pour faciliter la transformation structurelle de l'économie et mettre profiter du dividende démographique. Il est donc approprié pour les autorités d'axer leurs efforts sur ces mesures.
- **18**. Une amélioration de la gouvernance peut produire des dividendes économiques élevés. (Voir le document de la série des Questions générales sur les avantages économiques d'une réduction de la corruption, Chapitre II). Les indicateurs de gouvernance du Mali se sont détériorés de manière générale pendant la période 2007–13, y compris par rapport aux pays comparables de la région. Si cela n'avait pas été le cas, la croissance annuelle aurait pu être supérieure de 0,7 points pendant cette période. S'il s'agit d'estimations générales qui sont données à titre indicatif, il ne fait guère de doute qu'une réduction de la corruption peut produire des dividendes de croissance considérables au Mali. À cet égard, la mission a encouragé les autorités à continuer à mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption qui figure dans l'accord FEC⁷. Il s'agit notamment de

⁷ Voir MPEF, §58, dans le <u>Rapport du FMI n°15/151</u>.

publier des rapports réguliers sur les mesures correctives qui sont prises en réaction aux observations des rapports du Bureau du vérificateur général, de mettre en œuvre le système de déclaration de patrimoine qui est prescrit par la loi de 2014 portant sur la répression de

l'enrichissement illicite, et de renforcer la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les autorités ont dans l'ensemble bien accueilli ces recommandations et ont accepté d'intégrer la mise en œuvre de la loi de 2014 portant sur la répression de l'enrichissement illicite dans le programme FEC pour 2016. Les services du FMI ont proposé aussi de publier les déclarations de patrimoine des hauts dignitaires de l'État (conformément à la loi actuelle, ces fonctionnaires ne sont tenus de présenter leurs déclarations de

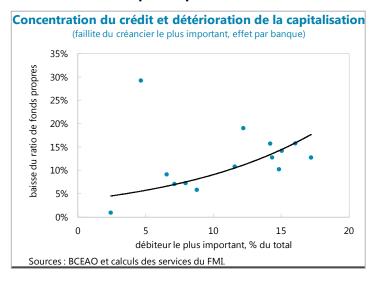


patrimoine qu'à la Cour suprême). Cependant, les autorités n'étaient pas prêtes à s'engager à prendre cette mesure au stade actuel : elles ont indiqué que, globalement, le Mali avançait déjà dans la bonne direction en ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance, notamment par rapport aux pays comparables de la région.

C. Renforcer le secteur financier

19. Le secteur bancaire continue de faire face à des risques importants. Selon les tests de

résistance qui ont été effectués pendant la consultation régionale avec la BCEAO et la Commission bancaire plus tôt dans l'année, la concentration du crédit sur un petit nombre de gros emprunteurs constitue le principal risque pour la stabilité du secteur bancaire⁸. A l'heure actuelle, ce risque reste dans une large mesure sans réponse. Les interdépendances macrofinancières sont faibles étant donné la faible taille du secteur financier. Cependant, de fortes fluctuations de l'activité économique,



⁸ Voir <u>rapport du FMI n°15/100</u>, Union économique et monétaire ouest-africaine — Rapport des services du FMI pour les politiques communes des pays membres (mars 2015).

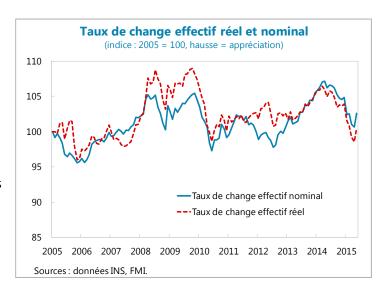
telles que celles observées en 2012, ont une incidence sur le secteur financier, en particulier sur sa rentabilité et la qualité de ses actifs. Si les fonds propres des banques ont augmenté au cours de l'année écoulée, il y a des incertitudes en ce qui concerne la valeur de la grande quantité de biens immobiliers non liés à des opérations bancaires qui excèdent la norme prudentielle sur les bilans des banques. Les services du FMI ont recommandé que les autorités procèdent à une évaluation de la valeur de marché de ces biens immobiliers en collaboration avec la Commission bancaire régionale. Cette évaluation fournirait des informations qui permettraient de déterminer si les banques ont besoin de davantage de fonds propres. Les avoirs immobiliers considérables des banques sont liés au niveau élevé des prêts improductifs, dont une part importante est détenue par trois banques, y compris la BHM. Les services du FMI ont encouragé les autorités à s'attaquer à ce problème en formulant et en mettant en œuvre un plan visant à extraire les prêts improductifs en question des bilans des trois banques concernées.

- Les autorités ont formulé un plan de restructuration de la BHM, la seule banque 20. publique qui subsiste dans le pays (MPEF, §55). Les autorités ont modifié leur approche en ce qui concerne la BHM, pour laquelle était initialement prévue une privatisation ou une liquidation. Elles envisagent maintenant une restructuration de l'établissement en deux étapes. Dans une première étape, à achever d'ici fin 2015, les autorités ont l'intention de fusionner la BHM et un établissement plus solide et de plus grande taille, la Banque malienne de solidarité (BMS). En plus de réduire les risques budgétaires, cette fusion mettrait en place une nouvelle entité disposant d'un bilan suffisamment solide pour attirer la participation d'investisseurs privés à la nouvelle banque. Dans une deuxième étape, l'État se désengagera du nouvel établissement.
- 21. Les services du FMI ont encouragé les autorités à renforcer le secteur de la microfinance. La solidité financière du secteur de la microfinance est précaire (les prêts improductifs représentaient 13 pour cent du total des prêts en mars 2015) et sa structure est très fragmentée, avec plus de 100 établissements mal gérés et mal contrôlés. Bien que le secteur ne représente qu'une petite partie (environ 3 pour cent) des actifs du système bancaire et ne semble pas constituer un risque majeur pour la stabilité financière, sa faiblesse sape la confiance de la population dans les établissements financiers et pourrait être un obstacle à l'inclusion financière et, en fin de compte, à la croissance économique. La mission a encouragé les autorités à établir et à mettre en œuvre un plan de renforcement de la stabilité du secteur de la microfinance conformément aux recommandations de la mission PESF de la Banque mondiale de mars 2015 notamment en fermant les établissements plus fragiles et en remboursant leurs déposants.

D. Secteur extérieur

22. Il ressort d'une évaluation de la stabilité extérieure que le taux de change est plus ou moins conforme aux paramètres économiques fondamentaux, mais la compétitivité structurelle doit être rehaussée (Annexe I). Depuis les événements de 2011–13, la balance des paiements du Mali est dominée par les flux d'aide extérieure liés à la sécurité, et les résultats à l'exportation sont faibles en raison de la baisse du prix mondial de l'or. Cependant, la baisse récente du prix mondial du pétrole, conjuguée au montant élevé de l'aide reçue, devrait entraîner une

amélioration temporaire du solde des transactions extérieures courantes en 2015. Si le taux de change semble plus ou moins conforme aux paramètres économiques fondamentaux, il est essentiel de rehausser la compétitivité structurelle à moyen terme pour permettre au Mali d'augmenter sa croissance économique, de diversifier ses exportations en dehors de l'or et de contribuer à préserver la stabilité extérieure de la zone (voir §14–15 et Chapitre I du document de la série des Questions générales). Les indicateurs de



compétitivité qualitatifs font état de goulets d'étranglement structurels importants, d'un climat des affaires peu propice et d'une gouvernance médiocre : les possibilités d'amélioration sont donc considérables.

23. Le risque de surendettement du Mali est jugé modéré, soit une évaluation inchangée par rapport à l'AVD précédente (Voir le supplément AVD). La viabilité de la dette est très sensible à un durcissement des conditions financières : il est donc important pour les autorités de continuer de satisfaire leurs besoins de financement extérieur à l'aide de dons et de prêts concessionnels, si possible. Les indicateurs d'endettement sont vulnérables aussi à une réduction des transferts et des investissements directs étrangers, ainsi qu'à un choc sur les exportations dû à leur concentration en or.

DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME

24. Tous les critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour fin juin ont été atteints (tableaux 3–5 MPEF, §8 et tableau 1). Après avoir été inférieures aux prévisions en 2014, en raison de lacunes administratives dans l'administration des douanes et d'un conflit avec les importateurs⁹, les recettes fiscales brutes sont de nouveau sur la bonne voie depuis mars. Ce retournement fait suite à des mesures prises par le Ministère de l'économie et des finances au début de 2015 : un changement de direction à l'administration des douanes, la mise en place d'une gestion fondée sur les résultats dans les administrations de l'impôt et des douanes, et l'augmentation des recettes tirées des impôts sur les carburants en utilisant l'espace créé par la baisse des prix internationaux du pétrole. Les autorités sont maintenant en bonne voie pour accroître les recettes fiscales brutes de 1,5 pour cent du PIB en 2015, comme prévu dans le

⁹ Voir <u>Rapport du FMI n°15/151</u>, Mali: troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit-Rapport des services du FMI, §5.

programme¹⁰. Fin juin, les dépenses étaient inférieures au montant inscrit dans le programme, en raison principalement d'un lent déblocage des crédits budgétaires en faveur des ministères dépensiers.

- 25. Tous les repères structurels pour fin juin, sauf un, ont été observés (MPEF, §9 et tableau 2). Les repères concernaient les prix des carburants, l'augmentation des recettes fiscales, et l'amélioration de la gestion des finances publiques. En maintenant les prix à la pompe inchangés, sur fond de baisse des prix internationaux, les autorités ont éliminé les subventions aux carburants. Elles ont aussi établi un rapport sur l'amélioration des contrôles fiscaux. Cependant, un repère relatif à l'amélioration du suivi des déclarations de valeur des importations n'a pas été atteint parce que le contrat de l'administration des douanes avec la société d'inspection ne prévoit pas l'établissement de rapports mensuels de rapprochement. Les autorités s'engagent à modifier le contrat de manière à obtenir des rapports mensuels de rapprochement par déclaration à compter de janvier 2016 et proposent de reporter le repère à août 2016. Les autorités ont établi aussi un plan d'emprunt détaillé qui étaye le budget 2015 et le projet de budget 2016. Le Contrôle général des services publics a établi son premier audit des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense », qui porte sur le dernier trimestre de 2014.
- 26. La politique budgétaire devrait être plus rigoureuse que prévu en 2015. Si la croissance des recettes est restée vigoureuse cette année, les dépenses ont été inférieures aux prévisions, en raison principalement de la sous-exécution des dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures (§5). Le programme 2015 vise maintenant un déficit budgétaire global de 2,5 pour cent du PIB sur la base des ordonnancements, contre un objectif antérieur de 3,2 pour cent du PIB (sur la base des encaissements-décaissements, le déficit attendu est de 4,3 pour cent du PIB, soit en deçà de l'objectif antérieur de 5 pour cent du PIB) (tableaux 3-5 et MPEF, §7). Cependant, le déficit budgétaire de base resterait de 0,8 pour cent du PIB.
- 27. Le programme budgétaire pour 2016 continue de viser un déficit global de 3,3 pour cent du PIB (MPEF, §15). L'augmentation du déficit à compter de 2016 s'explique par une hausse des dépenses d'équipement : les autorités poursuivent leurs efforts de reconstruction tout en mettant en œuvre d'autres projets essentiels dans le domaine de l'infrastructure. Le programme vise une augmentation des recettes fiscales d'environ 1 pour cent du PIB, grâce aux mesures fiscales adoptées au premier semestre de 2016 (relèvement des taux des taxes sur les transactions financières et les télécommunications, ainsi que des accises) et au renforcement en cours des administrations de l'impôt et des douanes (voir note en bas de page 3 et MPEF, §21-25 et tableau 3). La poursuite de ces efforts et la réduction des nombreuses exonérations fiscales maintiendraient la croissance des recettes à moyen terme. L'objectif fixé pour le solde budgétaire de base a été révisé à la baisse, de 0 à -0,9 pour cent du PIB, mais resterait plus ou moins inchangé à compter de 2015.

¹⁰ Environ la moitié de cette augmentation tiendrait à la hausse des taxes sur le pétrole parce que la répercussion de la baisse des prix internationaux du pétrole sur les prix à la pompe est très limitée. Le reste s'explique principalement par les mesures prises dans l'administration de l'impôt et les hausses des taxes sur les transactions financières, les télécommunications, l'alcool, et le tabac.

Cette révision à la baisse tient à la hausse des dépenses de sécurité et, dans le prolongement de l'accord de paix, des dépenses de reconstruction, à laquelle s'ajoute une augmentation de la part de ces dépenses financées sur ressources intérieures. Le déficit de base devrait diminuer et être nul d'ici 2018, puis rester à ce niveau. L'accord de paix prévoit une évaluation des besoins du Nord du pays par les banques multilatérales de développement : cette évaluation constituera la base d'une stratégie spéciale de développement à concevoir par toutes les parties prenantes. Lors de la conférence qui s'est déroulée à Paris en octobre dernier¹¹, les autorités ont sollicité l'aide des bailleurs de fonds; de nouveaux financements concrets seront incorporés dans une révision de la loi de finances 2016 qui devra être arrêtée dans le cadre de la cinquième revue du programme en mars 2016 (MPEF, §17).

- 28. La conditionnalité structurelle pour 2016 met l'accent sur la nécessité de continuer d'accroître les recettes fiscales, d'améliorer la gestion des ressources publiques et de promouvoir la bonne gouvernance. Le programme inclut plusieurs mesures visant à renforcer les administrations de l'impôt et des douanes, certaines étant appuyées par une assistance technique du FMI, et à réduire progressivement les exonérations fiscales (MPEF, §22-27 et tableau 4), ainsi qu'à renforcer les procédures de passation des marchés publics, les pratiques et le processus budgétaires, et la transparence (MPEF, §30-36 et 57).
- 29. La nouvelle politique relative aux plafonds d'endettement a été incorporée dans le programme. Comme le risque de surendettement extérieur du Mali reste modéré (§22) et que la capacité de suivi de la dette est jugée faible, le programme inclut un critère de réalisation relatif à la valeur nominale des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels et un poste pour mémoire relatif à la valeur nominale des nouveaux emprunts extérieurs concessionnels, sur la base du plan d'emprunt détaillé des autorités et en phase avec la viabilité des finances publiques et de la dette (tableaux 13 et 14). Les autorités sollicitent la modification du critère de réalisation relatif aux emprunts extérieurs non concessionnels de manière à incorporer ce changement. Le programme inclut aussi un nouveau repère structurel pour 2016 en vue d'améliorer les capacités de suivi de la dette (MPEF, §50 et tableau 4), en mettant l'accent sur les lacunes détectées dans la dernière évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) et l'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA). Les autorités ont l'intention aussi de renforcer la commission de la dette créée en 2014 pour vérifier tous les prêts et toutes les garanties publiques envisagées par les ministères dépensiers avant de les soumettre pour approbation au Ministre de l'économie et des finances.
- **30. Risques auxquels le programme est exposé.** La fragilité de la situation sur le plan de la sécurité constitue le principal risque auquel le programme est exposé (voir §7). D'autres chocs exogènes éventuels, tels que de mauvaises conditions climatiques et un environnement extérieur

¹¹ La conférence, qui a rassemblé le Mali et ses partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, avait pour objectifs de présenter le plan d'action du gouvernement pour mettre en œuvre l'accord de paix de juin 2015, de renforcer le dialogue sur la politique de développement du Mali, et de souligner la détermination des partenaires internationaux du Mali à favoriser la mise en œuvre de l'accord de paix.

moins favorable, pourraient aussi peser sur la croissance économique et les recettes fiscales, ce qui menacerait la réalisation des objectifs ambitieux fixés par les autorités dans ce domaine. Cependant, les autorités sont d'avis qu'il est largement possible d'accroître les recettes fiscales en améliorant l'administration de manière à élargir l'assiette de l'impôt et à réduire la fraude, ainsi qu'en réduisant les exonérations. Les autorités sont prêtes aussi à réduire les dépenses non prioritaires si les recettes sont insuffisantes ou s'il est nécessaire d'accroître les dépenses de sécurité à cause d'une détérioration de la situation sur ce plan.

31. Examen de la mise en œuvre du DSRP (encadré 3). La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté du Mali repose sur cinq piliers : paix et sécurité, stabilité macroéconomique, croissance propice à la réduction de la pauvreté, accès équitable à des services sociaux de qualité, et gouvernance. La mise en œuvre de cette stratégie a été compromise par la crise politique de 2012–13 et la détérioration de la situation sécuritaire qui a suivi. Bien que la stabilité macroéconomique ait été maintenue pendant la crise, les pertes de production ont été considérables, et ont été aggravées par la sécheresse de 2012. La croissance a repris, mais le ralentissement économique et les autres bouleversements dus à la crise ont probablement entraîné une augmentation de la pauvreté. Bien que les dépenses sociales aient continué d'augmenter, les dépenses de défense ont progressé plus rapidement à cause de la crise : elles ont doublé (de 2 à 4 pour cent du PIB) pendant la période 2012-15 et ont détourné des ressources d'usages plus productifs. Peu de progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la gouvernance, et la corruption pèse aussi sur l'économie. Globalement, trois ans après le début de sa mise en œuvre, les résultats de la stratégie sont en demi-teinte par rapport à ses objectifs.

Encadré 3. Examen de la Mise En Œuvre de la Stratégie de Réduction de La Pauvreté

Le programme détaillé et ambitieux du Mali pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance est présenté dans son troisième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (DSRPC-3, 2012–17)¹. Cette stratégie repose sur cinq piliers : paix et sécurité, stabilité macroéconomique, croissance propice à la réduction de la pauvreté, accès équitable à des services sociaux de qualité, et gouvernance. Après trois années de mise en œuvre, les résultats du programme sont en demi-teinte par rapport à ses objectifs généraux.

Pendant les premières années, la mise en œuvre de la stratégie a été compromise par le conflit de 2012 et par la détérioration de la situation sécuritaire qui a suivi. La situation sécuritaire demeure volatile en dépit de la signature de l'accord de paix en juin 2015. Des confrontations violentes entre des groupes rebelles concurrents se poursuivent dans le Nord du pays, tandis que le risque d'attaques terroristes s'est propagé au reste du pays, y compris la capitale Bamako. Il est urgent de trouver une solution pacifique durable, qui doit inclure une plus grande autonomie pour le Nord du pays, ainsi que des réformes de décentralisation budgétaire.

Le Mali a maintenu la stabilité macroéconomique. Ces efforts, appuyés par le programme FEC, ont permis d'achever trois revues du programme. Le rattachement à l'euro, qui ancre la politique économique, est soutenu par la discipline budgétaire. Le déficit de l'ensemble des administrations publiques est maintenu dans une fourchette viable en dépit de l'intensification des la pressions en matière de dépenses; l'inflation reste modérée et le déficit des transactions extérieures courantes a diminué.

La population vivant dans la pauvreté a probablement augmenté après la sécheresse en 2012 et les conflits dans le Nord du pays, ce qui a inversé la tendance favorable antérieure². Les dépenses publiques sont plus ou moins alignées sur la stratégie de réduction de la pauvreté, mais elles ne sont pas bien ciblées et l'accès aux services est généralement médiocre, en particulier dans le Nord du pays. La stratégie vise à renforcer le secteur agricole et à améliorer l'éducation. Les dépenses publiques consacrées à la santé, à l'éducation, et aux services sociaux sont en hausse (en pourcentage du PIB)³, mais elles sont freinées par la nécessité de renforcer la sécurité. Les dépenses de défense ont doublé entre 2012 et 2015, passant de 2 pour cent du PIB à un peu plus de 4 pour cent du PIB, et leur croissance a dépassé celle des dépenses sociales.

La baisse récente des prix internationaux du pétrole a contribué à réduire les subventions à l'électricité et à éliminer les subventions aux produits pétroliers, ce qui a profité aux résidents urbains non-pauvres. En conséquence, l'affectation des subventions s'est quelque peu améliorée. Pour l'améliorer davantage, les autorités devraient envisager de mettre en place un système de transferts directs aux ménages les plus pauvres, tout en laissant les prix du diesel et de l'essence réagir automatiquement aux variations des prix internationaux du pétrole.

L'amélioration de la gouvernance est lente (voir document de la série des Questions générales, Chapitre II, « Corruption et performance économique au Mali »). De graves écarts dans la gestion des finances publiques ont retardé la revue du programme prévue pour le milieu de l'année 2014. Les entreprises font part des obstacles qu'elles rencontrent, y compris un traitement inégal de la part de diverses instances de réglementation et dans les marchés publics. La corruption a un effet négatif sur les réformes indispensables, affaiblit le secteur privé, décourage l'investissement des entreprises, et encourage les entreprises à opérer dans l'économie informelle.

¹/Rapport du FMI n°13/112, 29 avril 2013. Le rapport d'avancement a été transmis au Conseil d'administration le 17 juin 2014.

^{2/}La faiblesse des capacités statistiques empêche de mesurer de manière exacte la pauvreté et sa tendance. La dernière enquête sur la pauvreté date de 2010. La Banque mondiale estime que le nombre de pauvres a probablement augmenté depuis 2010 (Banque mondiale, République du Mali : Diagnostic-pays systématique, 2015). La pauvreté avait diminué sensiblement pendant la période 2001-10. Divers indicateurs placent systématiquement le Mali parmi les pays les plus pauvres du monde : l'indice de développement humain 2014, par exemple, place le Mali en 176^e position (à 12 places de la lanterne rouge).

^{3/}Les dépenses sociales sont passées de 6,1 pour cent du PIB en 2012 à 7,4 pour cent du PIB en 2015 (estimation sur la base de la loi de finances rectificative de l'exercice en cours).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

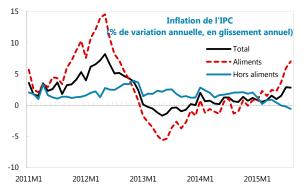
- 32. Les résultats macroéconomiques récents sont solides et les perspectives sont favorables. La reprise économique qui a suivi la crise de 2012/13 se trouve dans sa troisième année et devrait se poursuivre: la croissance devrait être forte en 2015–17, avant de retrouver sa tendance à long terme voisine de 4,5 pour cent. L'inflation devrait rester faible, et les déficits budgétaire et extérieur devraient demeurer gérables.
- 33. Les autorités restent fermement déterminées à poursuivre une politique budgétaire saine pour préserver la stabilité macroéconomique et la croissance inclusive. Les services du FMI souscrivent à l'objectif des autorités consistant à maintenir le solde budgétaire global à un niveau modéré. Cela devrait permettre au Mali de répondre de manière adéquate aux besoins de dépenses prioritaires, tout en assurant la viabilité de la dette publique. Les services du FMI souscrivent aussi à l'engagement pris par les autorités d'accroître les recettes fiscales et d'améliorer la qualité et l'efficience des dépenses. Cela est nécessaire pour créer de l'espace permettant de financer des dépenses dans les infrastructures et le secteur social à l'appui de la croissance économique à long terme et de la réduction de la pauvreté. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer la gestion des finances publiques, ce qui est essentiel aussi pour assurer un usage adéquat des ressources publiques et maintenir la bonne santé des finances publiques, tout en se rapprochant des objectifs de développement.
- 34. Les services du FMI souscrivent aux projets de décentralisation budgétaire et à l'intention des autorités de les mettre en œuvre de manière progressive. Comme prévu dans l'accord de paix de juin, la décentralisation budgétaire impliquerait une augmentation sensible des ressources transférées aux administrations régionales et locales, y compris dans le Nord du pays. L'objectif est d'améliorer la responsabilisation en matière de dépenses en rapprochant le processus décisionnel des populations concernées, tout en aidant les régions moins favorisées à améliorer leur situation socio-économique. Il est important que la décentralisation et le transfert des ressources s'effectuent de manière progressive et en parallèle avec une amélioration des capacités d'administration et d'absorption des administrations locales afin de protéger la qualité et l'efficience des dépenses. La mise en place de mécanismes adéquats de transparence et de responsabilisation serait utile aussi pour veiller à ce que les ressources transférées soient bien utilisées.
- 35. Il est essentiel d'améliorer l'infrastructure, l'éducation, et le climat des affaires pour promouvoir la croissance économique à long terme. La croissance du Mali au cours des dernières décennies a été inférieure à celle des pays comparables dans la région et ailleurs. En vue d'améliorer ces résultats, les services du FMI encouragent les autorités à renforcer les infrastructures de base (routes, électricité, et irrigation), ainsi que l'éducation et la formation afin d'augmenter le niveau de capital humain. La création par les autorités d'espace budgétaire permettant de répondre aux besoins de dépenses prioritaires constitue à cet égard un pas dans la bonne direction. Il est important aussi que les ressources publiques soient dépensées de manière saine et efficiente, en donnant la priorité aux projets ayant les rendements sociaux les plus élevées. Une amélioration du climat des affaires, notamment grâce à une amélioration de la réglementation, à une diminution des

impôts sur le travail, et à un renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, aiderait le pays à rehausser son potentiel économique à long terme. Il sera important que les autorités mettent en œuvre avec détermination leur stratégie de lutte contre la corruption afin de profiter de ces dividendes économiques. Enfin, la stratégie de croissance devra aussi s'attaquer aux problèmes posés par la croissance rapide de la population sur le plan de la création d'emplois et de la prestation des services publics.

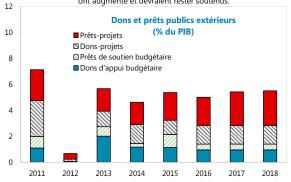
- **36.** Il est nécessaire de s'attaquer aux faiblesses du secteur financier. Si l'amélioration récente de certains indicateurs de solidité financière est notée avec satisfaction, il convient de s'attaquer aux risques résultant de la concentration du crédit bancaire sur un petit nombre d'emprunteurs. Il est important aussi de réduire le taux élevé de prêts improductifs et de trouver une solution appropriée à ce problème en mettant en place un plan prévoyant d'extraire des bilans des banques concernées les prêts improductifs liés à des actifs immobiliers. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre le plan de restructuration de la BHM pour réduire les risques budgétaires et renforcer le bilan de l'établissement afin de le rendre attractif pour d'éventuels investisseurs privés. Un renforcement du système bancaire traditionnel et du secteur de la microfinance contribuerait à promouvoir l'inclusion financière et la croissance économique du pays.
- **37. L'économie malienne est confrontée à plusieurs risques**. L'instabilité persistante sur le plan de la sécurité constitue un risque important pour les perspectives économiques et le programme FEC. Les autorités doivent être prêtes à réaffecter des ressources budgétaires pour répondre à des besoins prioritaires tout en protégeant les finances publiques. La vulnérabilité du Mali à de mauvaises conditions climatiques et à des facteurs économiques externes, en raison de la forte dépendance de l'économie à l'égard de l'agriculture et d'un très petit nombre de produits à l'exportation, constitue aussi une source de risques. Les autorités peuvent faire face à ces facteurs de vulnérabilité en menant une politique budgétaire saine et en diversifiant l'économie.
- **38.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC. Le programme reste sur la bonne voie et la politique économique prévue pour 2016 est compatible avec les objectifs du programme. Les services du FMI souscrivent aussi à la demande des autorités d'une modification du critère de réalisation relatif aux emprunts extérieurs non concessionnels. Il est proposé que la prochaine consultation au titre de l'article IV se déroule selon le cycle de 24 mois.

Graphique 1. Evolution Macroéconomique, 2011–18

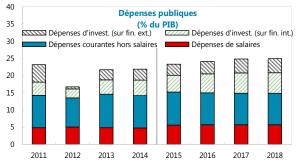
L'inflation a été modérée durant ces dernières années. Elle a légèrement augmenté en 2015 mais demeure bien en dessous du seuil de convergence de 3 % de l'UEMOA.



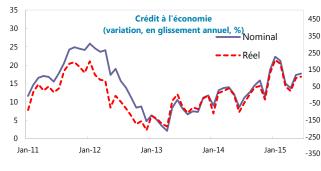
Après un léger repli en 2014 suite à l'arrêt temporaire de l'aide budgétaire dû à des problèmes de gouvernance, les flux d'aide extérieure ont augmenté et devraient rester soutenus.



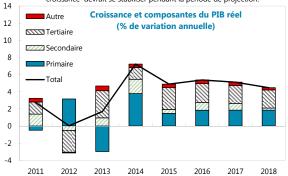
L'augmentation des dépenses publiques (en pourcentage du PIB) depuis 2012 s'explique par le financement de projets d'investissement.



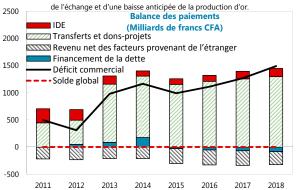
... ... et le crédit à l'économie a progressé.



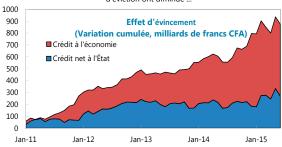
En 2014, le taux de croissance a dépassé 7 % grâce à une meilleure récolte et une production manufacturière solide. Retrouvant son niveau tendanciel, la croissance devrait se stabiliser pendant la période de projection.



La balance commerciale s'est améliorée en 2015, bénéficiant d'une réduction de la facture d'importation de pétrole due à la chute des prix mondiaux du pétrole. À moyen terme, le déficit commercial devrait se creuser sous l'effet d'une détérioration des termes



L'État ayant limité son recours au financement bancaire après 2012, les risques d'éviction ont diminué ...



Parallèlement, les banques commerciales ont cherché des débouchés pour leurs prêts en dehors du Mali. Ayant eu recours au crédit de la banque centrale, elles ont accru leur avoirs extérieurs. Les AEN de la BCEAO ont baissé.



Tableau 1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2013–20

	2013	2014	201	5	2016	2017	2018	2019	202			
	Est.		Prog. ¹	Prog. rev.	Prog.	Project	ions					
				(variation	annuelle er	ı %)						
Comptes nationaux et prix				`		,						
PIB réel	5.8	7.2	5.0	4.9	5.4	5.1	4.5	4.5	4.			
Déflateur du PIB	0.6	1.7	2.1	3.2	2.4	1.9	1.8	1.9	2.			
IPC (moyenne annuelle)	1.0	0.9	1.5	2.1	2.8	1.9	1.9	2.2	2.			
IPC (fin de période)	0.0	1.2	1.2	2.6	1.0	1.9	1.9	2.5	2			
Secteur extérieur (variation en %)												
Termes de l'échange (détérioration -)	-0.7	5.3	7.9	15.2	-2.6	-0.5	-5.4	-3.6	-1			
Taux de change effectif réel (dépréciation -)		1.8										
Monnaie et crédit (contrib. à la croissance de M2)												
Crédit à l'État	2.9	0.8	5.9	5.9	5.2	2.5	1.2	1.0	0.			
Crédit à l'économie	3.2	12.4	5.1	6.2	6.0	5.9	5.7	5.6	5.			
Masse monétaire au sens large (M2)	13.0	7.1	14.0	13.4	12.2	9.5	8.4	7.8	7			
	(en pourcentage du PIB, sauf indications contraires)											
Investissement et épargne												
Investissement intérieur brut	24.5	24.1	34.1	31.1	34.6	35.9	38.4	40.1	41			
dont: administrations publiques	11.7	7.7	10.0	8.1	9.1	9.9	10.1	10.2	10			
Épargne nationale brute	17.6	18.6	28.6	28.2	30.7	30.7	31.5	32.3	33			
dont : État	2.7	8.0	2.1	1.2	1.3	1.5	1.7	2.1	2			
Épargne intérieure brute	2.1	4.7	15.1	15.8	18.7	19.0	19.7	20.7	22			
Budget de l'administration centrale												
Recettes	18.2	17.7	19.1	18.8	19.8	20.6	21.1	21.5	21			
Dons	5.4	2.6	4.4	2.9	2.4	2.4	2.4	2.4	2.			
Total des dépenses et prêts nets	28.3	23.7	26.8	24.2	25.5	26.2	26.4	26.9	27.			
Solde global (base caisse, dons inclus)	-5.5	-2.8	-5.0	-4.3	-3.6	-3.3	-3.0	-3.0	-3.			
Solde budgétaire de base (UEMOA def.) ²	-0.9	-1.4	-0.8	-0.8	-0.9	-0.5	0.0	0.0	0.			
Dette intérieure (fin de période) ³	3.9	7.4	8.1	8.6	8.1	8.4	8.4	8.4	8.			
Secteur extérieur												
Solde courant, transferts officiels inclus	-7.0	-5.5	-5.5	-2.8	-3.9	-5.2	-6.9	-7.4	-7.			
Solde courant, transferts officiels exclus	-19.8	-16.4	-16.4	-12.9	-13.2	-13.9	-15.1	-15.2	-14			
Exportations de biens et services (B&S)	25.4	26.6	25.5	26.5	24.7	23.5	21.0	19.7	18			
Importations de B&S	47.9	46.1	44.5	41.8	40.6	40.4	39.7	38.6	37.			
Service de la dette en % de exportations de B&S	3.8 28.4	3.5 28.0	6.7 28.5	6.3 27.5	4.3 27.7	4.2 28.2	4.8 28.5	5.3 29.2	5. 30.			
Dette exterieure (fin de période)	28.4	28.0	28.5	27.5	21.1	28.2	28.5	29.2	30.			
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards de FCFA)	5,840	5,987	6,396	6,479	6,990	7,491	7968	8529	9185			
Balance globale des paiements (millions de \$)	53.9	-353.5	73.9	13.9	7.6	21.0	35.4	38.4	57.			
Taux d'intérêt du marché monétaire (en %, FDP)		3.0			•••	•••	•••	•••				
Réserves internationales brutes (millions de \$) BCEAO		13,221										
en % de la masse monétaire au sens large		40.5										
en mois d'importations		4.6										
BCEAO Mali (imputé)	1,353	874	905	832	840	888	930	990	1,03			
en % de la masse monétaire au sens large	31.8	23.5	23.3	21.9	21.9	20.4	19.4	18.8	18.			
Taux de change du \$ (FDP)		532.0							10			
Prix de l'or (en \$ par once, séance de Londres)	1,290	1,266	1,180	1,175	1,158	1,171	1,188	1,208	1,23			
Prix du pétrole (en \$ par baril)	99	96	58	52	50	55	60	62	6			

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à

l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

³ Y compris avances statutaires de la BCEAO, obligations de l'État, bons du Trésor et autres créances.

Tableau 2. Comptes Nationaux, 2013-16

	2013	2014	201	5	2016
		Est.	Prog. ¹	Prog. rev.	Prog
	(Taux	de croissan	ce annuels, à	prix const	ants)
Secteur primaire	-7.5	10.4	3.2	3.9	5.0
Agriculture	-13.9	14.8	2.9	3.9	6.1
Agriculture vivrière hors riz	-26.0	22.7	1.5	2.0	5.0
Branche consolidée du riz	15.5	-2.0	6.0	8.0	9.0
Agriculture industrielle hors coton	5.0	7.3	7.3	5.9	5.9
Branche consolidée du coton	-2.1	24.7	1.0	5.0	5.0
Elevage	4.0	3.7	3.8	3.7	3.0
Pêche, Forêt	4.5	4.0	3.8	4.0	3.2
Secteur secondaire	5.5	9.2	3.3	2.6	5.0
Industries extractives	1.5	-2.2	-2.0	0.5	0.5
Industries manufacturières	4.8	22.9	3.0	-0.9	4.7
Agroalimentaire-boisson-tabac	14.1	35.0	1.0	-18.0	4.3
Textile	-4.8	28.4	5.0	15.0	4.8
Autres branches manufacturières	5.8	-0.4	3.4	6.0	5.2
Energie	9.9	10.0	10.4	10.4	10.0
Bâtiments et travaux publics	10.0	5.0	5.6	5.6	7.5
Secteur tertiaire	8.9	3.6	7.3	6.9	5.9
Transports et télécommunications	9.0	4.0	9.8	9.8	8.7
Commerce	8.0	2.0	7.0	6.0	5.7
Services financiers	5.0	3.0	4.1	5.0	5.0
Autres services non financiers	15.0	3.0	3.9	3.9	3.9
Services non marchands	7.4	6.8	7.6	7.5	4.5
DTI et TVA intérieure	7.8	5.5	6.0	5.5	5.6
PIB aux prix du marché	1.7	7.2	5.0	4.9	5.4
	(Pource	entage du P	PIB, sauf indic	cation cont	raire)
Investissement brut	18.5	24.1	34.1	31.1	34.6
Epargne nationale brute	15.1	18.6	28.6	28.2	30.7
Solde extérieur courant (transferts officiels compris)	-3.4	-5.5	-5.5	-2.5	-3.2
Pour mémoire:					
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	5,490	5,987	6,396	6,479	6,990
Deflateur du PIB (variation annuelle)	1.3	1.7	2.1	3.2	2.4

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.

² Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 3. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013-20

(en milliards de francs CFA)

	2013	2014	201		2016	2017	2018	2019	2020
	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. rev.	Prog.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj
Recettes et dons	1,137.2	1,215.1	1,507.6	1,406.5	1,555.0	1,720.4	1,874.4	2,035.9	2,211.4
Recettes totales	951.2	1,057.6	1,224.3	1,219.0	1,387.0	1,540.3	1,682.9	1,830.9	1,990.7
Recettes budgétaires	842.7	940.8	1,119.3	1,114.0	1,282.0	1,427.8	1,563.2	1,702.8	1,852.7
Recettes fiscales	804.5	890.5	1,071.0	1,064.4	1,222.4	1,348.9	1,475.3	1,604.3	1,741.7
Impôts directs	258.1	324.0	330.6	349.9	390.9	431.9	469.7	503.7	547.1
dont: secteur or	71.0	56.2	51.2	51.2	63.5	64.6	66.4	58.2	57.5
Taxes indirectes	546.4	566.5	740.4	714.5	831.5	917.0	1,005.6	1,100.7	1,194.7
TVA	325.7	335.0	397.0	397.0	445.4	495.1	546.5	601.4	658.3
Accises sur produits pétroliers	22.3	27.8	71.5	71.5	86.9	96.0	105.9	114.7	124.4
Droits d'importation	111.8	115.5	139.5	134.8	155.1	170.8	186.8	205.9	223.7
Autres taxes indirectes	146.9	149.9	202.1	187.6	215.6	226.3	228.8	245.5	260.2
dont: secteur or	55.3	51.9	55.5	49.7	63.9	63.7	55.9	55.2	55.3
Remboursements de taxes	-60.3	-61.7	-69.7	-76.5	-71.4	-71.2	-62.4	-66.8	-72.0
Recettes non fiscales	38.2	50.2	48.2	50.4	70.3	78.9	87.9	98.5	111.0
dont : secteur or	17.4	7.2	9.0	12.0	8.3	9.6	9.9	9.1	8.4
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	105.0	105.0	105.0	112.5	119.7	128.1	138.0
Dons	186.0	157.5	283.3	187.5	168.0	180.0	191.5	205.0	220.8
Projets	56.6	61.6	92.6	34.6	83.2	89.2	94.9	101.6	109.4
Budget	120.1	96.0	148.3	110.4	84.7	90.8	96.6	103.4	111.4
dont : aide budgétaire générale	110.8	70.2	111.9	74.0	67.3	72.1	76.7	82.1	88.
dont : aide budgétaire sectorielle	9.3	25.8	36.4	36.4	17.4	18.7	19.9	21.3	22.9
Annulation de dette monétaire française	0.0	0.0	42.5	42.5	0.0	0.0	0.0		
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	1,292.4	1,419.9	1,712.0	1,567.8	1,785.5	1,965.4	2,105.0	2,294.5	2,483.7
Dépenses budgétaires	1,190.1	1,308.4	1,612.0	1,467.8	1,684.6	1,857.0	1,985.3	2,166.4	2,345.7
Dépenses courantes	800.5	848.1	985.9	985.9	1,045.4	1,113.0	1,185.1	1,270.0	1,369.8
Traitements et salaires	290.8	313.4	367.0	367.0	402.3	432.6	460.2	492.6	530.
Biens et services	239.6	240.5	290.6	290.6	298.1	321.6	342.5	366.9	395.
Transferts et subventions	237.7	252.4	276.7	276.7	290.0	306.1	325.2	348.6	375.
Intérêts	32.4	41.7	51.6	51.6	55.0	52.6	57.2	61.9	67.
dont: intérieurs	14.0	24.5	28.3	28.3	28.9	31.0	33.0	35.3	38.0
Dépenses en capital	389.6	460.3	626.1	524.5	639.3	744.0	800.2	896.4	975.9
Financement extérieur	161.0	190.5	310.5	208.9	252.6	301.3	327.3	364.5	404.6
Financement intérieur	228.6	269.8	315.6	315.6	386.7	442.7	472.9	531.9	571.3
Fonds spéciaux et budgets annexes	108.5	116.8	105.0	105.0	105.0	112.5	119.7	128.1	138.0
Prêts nets	-6.2	-5.4	-5.0	-5.0	-4.1	-4.1	0.0	0.0	0.0
Mesures à prendre			0.0	-42.6	0.0				
Solde budgétaire global (hors dons)	-341.2	-362.3	-487.7	-348.8	-398.5	-425.1	-422.1	-463.6	-493.0
Solde budgétaire global (dons inclus)	-155.1	-204.7	-204.4	-161.3	-230.5	-245.0	-230.6	-258.6	-272.3
Variation des arriérés	6.0	-50.4	-48.8	-46.9	-31.5	-7.8	-11.4	-8.1	-7.9
Intérieure	7.5	-50.4	-48.8	-46.9	-31.5	-7.8	-11.4	-8.1	-7.9
Extérieure (intérêts)	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement base caisse	-8.1	85.0	-67.7	-67.7	9.1	8.0	5.8	8.9	7.9
Solde global (base caisse, dons inclus)	-157.2	-170.1	-320.9	-275.9	-252.9	-244.8	-236.2	-257.8	-272.
Financement	157.3	175.6	320.9	275.9	252.8	244.8	236.2	257.8	272.
Financement extérieur (net)	103.9	70.5	162.9	122.4	141.9	182.8	202.3	229.2	244.
Prêts	134.7	119.5	243.6	203.1	182.6	226.3	247.5	279.1	312.
Prêts projets	95.1	103.1	178.6	137.9	151.9	193.4	212.5	241.6	272.
dont : Prêt non-concessionnel	0.0	0.0	83.3	0.0	83.3	83.3	83.3	0.0	0.
Prêts budgétaires	39.6	16.4	64.9	65.1	30.7	32.9	35.0	37.5	40.
Amortissement	-42.9	-52.0	-97.5	-97.5	-58.4	-61.3	-63.3	-66.9	-68.
Allègement de la dette	25.6	14.9	16.8	16.8	17.7	17.8	18.1	17.0	0.
Variation des arriérés (principal)	-13.5	-11.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.0	0.
								20.6	20
Financement intérieur (net)	53.4	105.1	158.1	153.6	111.0	62.0	33.9	28.6	28.
Système bancaire	-23.1	61.6	117.6	117.5	116.5	62.0	33.9	28.6	28.
Banque centrale Banques commerciales	-75.5 29.4	-65.8 80.3	-2.1 119.7	-2.1 119.6	-0.1 116.6	-9.6 71.6	-10.4 44.3	-56.5 85.1	-41. 69.
Ajustement ²	-23.0	80.3 47.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
Recettes de privatisation	-23.0 55.1	0.0	-13.5	-13.5	-17.5	0.0	0.0	0.0	0.
Autre financement	21.4	43.5	-13.3 54.0	49.6	12.0	0.0	0.0	0.0	0.
Ecart de financement	0.0	-5.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
	0.0	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.
Pour mémoire:		c							_
Solde budgétaire de base ³	-43.7	-86.7	-48.5	-49.0	-61.0	-33.8	0.0	0.0	0.
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	143.6	115.4	115.7	112.9	135.8	137.9	132.1	122.5	121.
Assistance extérieure (dons et prêts)	320.7	277.0	526.9	390.5	350.6	406.3	439.0	484.1	533.4

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du qouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

Tableau 4. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2015

(en milliards de francs CFA)

<u>-</u>	Mars	<u> </u>	Juin		Séptembre	Décembre	
	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Est.	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. rev
Recettes et dons	312.6	320.0	691.3	727.3	1,060.8	1,507.6	1,406.
Recettes totales	267.1	285.0	605.1	634.0	913.2	1,224.3	1,219.
Recettes budgétaires	240.9	251.6	552.5	569.7	834.3	1,119.3	1,114.
Recettes fiscales	228.6	247.1	525.7	529.6	794.2	1,071.0	1,064.4
Impôts directs	68.9	80.6	177.6	181.3	244.9	330.6	349.
Taxes indirectes	159.6	176.7	348.1	348.3	549.3	740.4	714.
TVA	94.6	95.7	191.2	203.5	298.5	397.0	397.
Accises sur produits pétroliers	6.8	20.5	38.4	43.9	55.5	71.5	71.
Droits d'importation	36.6	30.0	66.4	64.5	104.2	139.5	134
Autres taxes indirectes	43.6	30.5	90.6	74.5	147.8	202.1	187
Remboursements de taxes	-22.0	-10.2	-38.6	-38.1	-56.7	-69.7	-76
Recettes non fiscales	12.3	4.7	26.8	40.0	40.1	48.2	50
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.6	64.3	78.9	105.0	105
Dons	45.4	35.0	86.2	93.3	147.6	283.3	187
Projets	30.5	0.0	46.3	13.0	69.4	92.6	34.
Budget	15.0	35.0	39.9	37.8	78.1	148.3	110.
dont : aide budgétaire générale	6.9	14.3	19.3	17.2	45.5	111.9	74.
dont : aide budgétaire generale dont : aide budgétaire sectorielle	8.1	20.7	20.7	20.7	32.7	36.4	36
Annulation de la dette	0.0	0.0	0.0	42.5	0.0	42.5	42
Annuation de la dette	0.0	0.0	0.0	42.5	0.0	42.5	42
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	435.2	220.9	856.1	561.1	1,284.4	1,712.0	1,567.
Dépenses budgétaires	411.1	188.7	806.1	499.0	1,209.2	1,612.0	1,467
Dépenses courantes	253.1	171.8	516.2	389.5	757.0	985.9	985
Traitements et salaires	87.4	76.9	183.5	160.4	275.3	367.0	367
Biens et services	67.8	40.6	145.3	105.2	218.0	290.6	290
Transferts et subventions	88.7	41.6	161.9	101.5	225.4	276.7	276
Intérêts	9.1	12.7	25.4	22.3	38.4	51.6	51
dont: intérieurs	3.3	7.9	14.2	12.0	21.2	28.3	28
Dépenses en capital	158.0	16.9	290.0	109.5	452.2	626.1	524
Financement extérieur	97.5	0.0	127.3	65.2	215.5	310.5	208
Financement intérieur	60.5	16.9	162.7	44.3	236.7	315.6	315
Fonds spéciaux et budgets annexes	26.3	33.2	52.6	64.3	78.9	105.0	105
Prêts nets	-2.1	-1.0	-2.7	-2.2	-3.8	-5.0	-5
Solde budgétaire global (hors dons)	-168.1	64.1	-251.0	72.8	-371.1	-487.7	-348
Solde budgétaire global (dons inclus)	-122.6	99.1	-164.8	166.1	-223.6	-204.4	-161
Variation des arriérés	-5.1	-3.0	-4.6	-37.4	-6.9	-48.8	-46
Ajustement base caisse	-50.5	-122.6	0.0	-131.4	0.0	-67.7	-67
Solde global (base caisse, dons inclus)	-178.2	-26.5	-169.4	-2.7	-230.5	-320.9	-275
Financement	178.2	26.5	169.4	-18.1	230.5	320.9	275
Financement extérieur (net)	48.4	22.0	68.6	24.3	113.2	162.9	122
Prêts	57.9	26.0	86.3	80.9	139.4	243.6	203
Prêts projets	57.9	0.0	60.3	51.5	113.4	178.6	137
	0.0	0.0	0.0	0.0	41.7	83.3	0
Prêts budgétaires	0.0	26.0	26.0	29.3	26.0	64.9	65
Amortissement	-15.5	-5.3	-30.2	-69.2	-39.9	-97.5	-97
Allègement de la dette	6.0	1.2	12.4	12.6	13.6	16.8	16
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0
Financement intérieur (net)	129.9	4.5	100.8	-42.4	117.3	158.1	153
Système bancaire	119.3	93.3	87.4	40.8	116.6	117.6	117
Banque centrale	-2.9	87.1	-2.0	83.0	-1.1	-2.1	-2
Banques commerciales	122.2	6.2	89.4	-4.2	117.7	119.7	119
Ajustement ²	0.0	0.0	0.0	38.0	0.0	0.0	0
Recettes de privatisation	0.0	0.0	-13.5	-5.6	-13.5	-13.5	-13
Autre financement	10.6	-88.8	26.9	-77.6	14.3	54.0	49
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	-20.8	0.0	0.0	0
Pour mémoire:							
Solde budgétaire de base ³	-57.7	79.6	-92.1	167.8	-96.6	-48.5	-49
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	127.0	67.2	122.7	42.4	146.8	171.8	171

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

Tableau 5. Opérations Budgétaires Consolidées des Administrations Publiques, 2013-20

(en pourcentage du PIB)

								2024	
	2013	2014 _ Est.	2015 Prog. ¹ P	rog. rev.	2016 Prog.	2017	2018 Projec	2019 tions	2020
							-		
Recettes et dons	19.5 16.3	20.3 17.7	23.6 19.1	21.7 18.8	22.2 19.8	23.0 20.6	23.5 21.1	23.9 21.5	24.1 21.7
Recettes totales Recettes budgétaires	14.4	15.7	17.5	17.2	18.3	19.1	19.6	20.0	20.2
Recettes budgetailes Recettes fiscales	13.8	14.9	16.7	16.4	17.5	18.0	18.5	18.8	19.0
Impôts directs	4.4	5.4	5.2	5.4	5.6	5.8	5.9	5.9	6.0
dont : secteur or	1.2	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.7	0.6
Taxes indirectes	9.4	9.5	11.6	11.0	11.9	12.2	12.6	12.9	13.0
TVA	5.6	5.6	6.2	6.1	6.4	6.6	6.9	7.1	7.2
Accises sur produits pétroliers	0.4	0.5	1.1	1.1	1.2	1.3	1.3	1.3	1.4
Droits d'importation	1.9	1.9	2.2	2.1	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4
Autres taxes indirectes	2.5	2.5	3.2	2.9	3.1	3.0	2.9	2.9	2.8
dont : secteur or	0.9	0.9	0.9	8.0	0.9	0.9	0.7	0.6	0.6
Remboursements de taxes	-1.0	-1.0	-1.1	-1.2	-1.0	-1.0	-0.8	-0.8	-0.8
Recettes non fiscales	0.7	0.8	0.8	0.8	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2
dont : secteur or	0.3	0.1 2.0	0.1	0.2	0.1 1.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Fonds spéciaux et budgets annexes Dons	1.9 3.2	2.6	1.6 4.4	1.6 2.9	2.4	1.5 2.4	1.5 2.4	1.5 2.4	1.5 2.4
Projet	1.0	1.0	1.4	0.5	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Budget	2.1	1.6	2.3	1.7	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
dont : aide budgétaire générale	1.9	1.2	1.7	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
dont : aide budgétaire sectorielle	0.2	0.4	0.6	0.6	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Annulation de dette monétaire française	0.0	0.0	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2
Dépenses totales et prêts nets	22.1	23.7	26.8	24.2	25.5	26.2	26.4	26.9	27.0
Dépenses budgétaires	20.4	21.9	25.2	22.7	24.1	24.8	24.9	25.4	25.5
Dépenses courantes Traitements et salaires	13.7 5.0	14.2 5.2	15.4 5.7	15.2 5.7	15.0 5.8	14.9 5.8	14.9 5.8	14.9 5.8	14.9 5.8
Biens et services	4.1	4.0	4.5	4.5	4.3	4.3	4.3	4.3	4.3
Transferts et subventions	4.1	4.2	4.3	4.3	4.1	4.1	4.1	4.1	4.1
Intérêts	0.6	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7
dont: intérieurs	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Dépenses en capital	6.7	7.7	9.8	8.1	9.1	9.9	10.0	10.5	10.6
Financement extérieur	2.8	3.2	4.9	3.2	3.6	4.0	4.1	4.3	4.4
Financement intérieur	3.9	4.5	4.9	4.9	5.5	5.9	5.9	6.2	6.2
Fonds spéciaux et budgets annexes	1.9	2.0	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
Prêts nets	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire global (hors dons) Solde budgétaire global (dons inclus)	-5.8 -2.7	-6.1 -3.4	-7.6 -3.2	-5.4 -2.5	-5.7 -3.3	-5.7 -3.3	-5.3 -2.9	-5.4 -3.0	-5.4 -3.0
Variation des arriérés Intérieure	0.1 0.1	-0.8 -0.8	-0.8 -0.8	-0.7	-0.5 -0.5	-0.1 -0.1	-0.1 -0.1	-0.1	-0.1
Extérieure (intérêts)	0.0	0.0	0.0	-0.7 0.0	0.0	0.0	0.0		
Ajustement base caisse	-0.1	1.4	-1.1	-1.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-2.7	-2.8	-5.0	-4.3	-3.6	-3.3	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	2.7	2.9	5.0	4.3	3.6	3.3	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur (net)	1.8	1.2	2.5	1.9	2.0	2.4	2.5	2.7	2.7
Prêts	2.3	2.0	3.8	3.1	2.6	3.0	3.1	3.3	3.4
Prêts projets	1.6	1.7	2.8	2.1	2.2	2.6	2.7	2.8	3.0
dont: prêts non-concessionnels	0.0	0.0	1.3	0.0	1.2	1.1	1.0	0.0	0.0
Prêts budgétaires	0.7	0.3	1.0	1.0	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Amortissement	-0.7	-0.9	-1.5	-1.5	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7
Allègement de la dette	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.0
Variation des arriérés (principal)	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement intérieur (net)	0.9	1.8	2.5	2.4	1.6	0.8	0.4	0.3	0.3
Système bancaire	-0.4	1.0	1.8	1.8	1.7	0.8	0.4	0.3	0.3
Banque centrale	-1.3	-1.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.7	-0.5
Banques commerciales	0.5	1.3	1.9	1.8	1.7	1.0	0.6	1.0	3.0
Ajustement ²	-0.4	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	0.9	0.0	-0.2	-0.2	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement	0.4	0.7	0.8	0.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Ecart de financement Pour mémoire:	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde budgétaire de base ³	-0.7	-1.4	-0.8	-0.8	-0.9	-0.5	0.0	0.0	0.0
Recettes fiscales et non fiscales secteur or	2.5	1.9	1.8	1.7	1.9	1.8	1.7	1.4	1.3
Aide extérieure totale (dons et prêts)	5.5	4.6	8.2	6.0	5.0	5.4	5.5	5.7	5.8

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projections des services du FMI.

¹Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les

dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

Tableau 6. Opérations Financières Consolidées de l'Administration Centrale, 2016

(en milliards de francs CFA)

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹
Recettes et dons	336.9	745.7	1,151.6	1,555.0
Recettes totales	324.9	709.3	1,036.2	1,387.0
Recettes budgétaires	299.0	655.4	959.4	1,282.0
Recettes fiscales	287.0	619.3	915.0	1,222.4
Impôts directs	91.1	214.0	300.8	390.9
Taxes indirectes	195.8	405.3	614.2	831.5
TVA	100.8	215.5	330.2	445.4
Accises sur produits pétroliers	22.7	46.1	63.1	86.9
Droits d'importation	36.6	74.2	115.1	155.1
Autres taxes indirectes	53.2	104.5	157.7	215.6
Remboursements de taxes	-17.5	-35.0	-52.0	-71.4
Recettes non fiscales	12.1	36.1	44.4	59.6
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	76.8	105.0
Dons	11.9	36.4	115.4	168.0
Projets	8.6	29.5	44.5	83.2
Budget	3.3	6.9	70.8	84.7
dont : aide budgétaire générale	0.0	0.0	64.0	67.3
dont : aide budgétaire sectorielle	3.3	6.9	6.8	17.4
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	423.5	913.0	1,315.6	1,785.5
Dépenses budgétaires	398.4	861.3	1,242.0	1,684.6
Dépenses courantes	268.9	564.2	802.7	1,045.4
Traitements et salaires	100.6	201.2	301.7	402.3
Biens et services	74.5	149.1	223.6	298.1
Transferts et subventions	85.5	188.2	242.5	290.0
Intérêts	8.3	25.8	34.9	55.0
dont: intérieurs	1.8	13.2	15.7	28.9
Dépenses en capital	129.5	297.1	439.3	639.3
Financement extérieur	32.8	103.7	149.3	252.6
Financement intérieur	96.7	193.4	290.0	386.7
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	76.8	105.0
Prêts nets	-0.8	-2.2	-3.2	-4.1
Solde budgétaire global (hors dons)	-98.6	-203.7	-279.4	-398.5
Solde budgétaire global (dons inclus)	-86.7	-167.2	-164.1	-230.5
Variation des arriérés (y compris avals et cautions)	-18.3	-36.5	-34.0	-31.5
Ajustement base caisse	-15.7	-31.5	-11.2	9.1
Solde global (base caisse, dons inclus)	-120.7	-235.3	-209.2	-252.9
Financement	120.7	235.3	209.3	252.8
Financement extérieur (net)	12.1	51.7	80.9	141.9
Prêts	20.8	70.7	110.1	182.6
Prêts projets	20.8	67.3	97.9	151.9
dont non-concessionnel	20.8	41.7	62.5	83.3
Prêts budgétaires	0.0	3.5	12.2	30.7
Amortissement	-10.0	-31.9	-43.3	-58.4
Allègement de la dette	1.2	12.9	14.1	17.7
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur (net)	108.6	183.6	128.4	111.0
Système bancaire	88.7	154.3	121.9	116.5
Banque centrale	-0.3	0.8	-0.6	-0.1
Banques commerciales	89.0	153.5	122.5	116.6
Ajustement ²	0.0	0.0	0.0	0.0
Recettes de privatisation	-8.8	-17.5	-17.5	-17.5
Autre financement	28.7	46.8	24.0	12.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:			2.2	0.0
Solde budgétaire de base ³	-64.6	-87.1	-52.1	-61.0
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	125.2	216.9	169.5	160.0

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Ajustement pour tenir compte de la différence entre les définitions du gouvernement dans le tableau budgétaire et la situation monétaire

³ Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

Tableau 7. Balance des Paiements, 2013-20

	2013	2014	20		2016	2017	2018	2019	2020
	Est.	Est.	Prog. ¹	Prog. rev.	Prog.	Proje	ctions		
			(en milliards	de CFAF)				
Solde extérieur courant									
Transferts officiels non compris	-814.2	-980.6	-1,050.4	-837.9	-924.3	-1,043.1	-1,205.6	-1,294.7	-1,354.5
Transferts officiels compris	-188.8	-331.2	-354.7	-181.9	-276.0	-390.9	-549.7	-631.0	-682.1
Balance commerciale	-126.5	-217.9	-240.9	10.4	-75.9	-172.6	-359.0	-448.3	-504.3
Exportations, f.à.b.	1,419.5	1,376.6	1,425.5	1,510.7	1,513.1	1,533.6	1,438.0	1,433.5	1,483.9
Coton (fibre)	176.8	166.7	174.6	194.1	195.0	200.8	206.8	185.6	198.9
Or	964.5	917.8	918.5	1,002.2	986.8	983.8	862.4	852.8	854.0
Autres	278.2	292.2	332.5	314.4	331.3	349.0	368.8	395.1	431.0
Importations, f.à.b.	-1,546.1	-1,594.5	-1,666.4	-1,500.3	-1,588.9	-1,706.2	-1,797.1	-1,881.8	-1,988.2
Produits pétroliers	-434.3	-425.5	-326.3	-284.8	-291.3	-330.4	-357.3	-383.2	-404.2
Importations de produits alimentaires	-231.6	-243.4	-300.0	-258.6	-275.6	-291.3	-307.0	-323.1	-343.9
Autres	-880.1	-925.7	-1,040.1	-956.9	-1,022.0	-1,084.5	-1,132.8	-1,175.5	-1,240.1
Services, net	-854.1	-945.6	-977.1	-1,000.8	-1,035.6	-1,095.9	-1,131.3	-1,167.6	-1,211.3
Crédit	211.7	217.5	203.7	206.1	214.1	223.8	233.7	244.1	255.0
Débit	-1,065.9	-1,163.0	-1,180.8	-1,206.8	-1,249.7	-1,319.8	-1,365.0	-1,411.8	-1,466.3
dont fret et assurance	-319.7	-329.8	-360.9	-324.9	-344.1	-369.5	-389.1	-407.5	-430.5
Revenus, net	-213.7	-212.4	-254.6	-275.3	-274.2	-269.0	-241.3	-241.8	-245.3
dont: intérêts sur dette publique	-18.4	-17.2	-23.3	-23.3	-26.1	-21.6	-24.2	-27.1	-30.3
Transferts, net	1,005.5	1,044.7	1,117.9	1,083.7	1,109.8	1,146.7	1,181.9	1,226.7	1,278.7
Transferts privés, net	380.2	395.2	422.2	427.7	461.4	494.5	526.0	563.0	606.3
Transferts officiels, net ²	625.4	649.4	695.7	656.0	648.4	652.2	655.9	663.7	672.4
dont: aide budgétaire	110.8	70.2	111.9	74.0	67.3	72.1	76.7	81.8	87.9
Compte de capital et d'opérations financières	103.9	148.0	397.5	190.1	280.4	403.1	570.0	652.9	714.9
Compte de capital, net	90.8	108.5	194.6	136.8	125.3	134.3	142.9	152.5	163.8
Annulation de la dette	0.0	0.0	43.0	43.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet	65.9	87.4	129.0	71.0	100.7	107.9	114.8	122.4	131.4
Compte d'opérations financières	13.2	39.6	202.9	53.3	155.1	268.8	427.2	500.4	551.1
Secteur privé (net)	-63.5	-14.7	55.1	-53.9	29.1	101.8	240.8	295.7	300.0
Investissement direct (net)	150.7	94.5	106.3	102.2	110.3	141.8	150.8	185.7	200.0
Investissement en portefeuille (net)	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux de capitaux privés	-213.2	-108.1	-50.0	-155.0	-80.0	-40.0	90.0	110.0	100.0
Officiel, net	75.2	52.7	146.0	105.5	124.2	165.0	184.2	202.5	248.7
Déboursements	134.7	119.5	243.6	203.1	182.6	226.3	247.5	269.4	317.1
Aides budgétaires	39.6	16.4	64.9	65.1	30.7	32.9	35.0	37.3	40.1
Financement de projets	95.1	103.1	178.6	137.9	151.9	193.4	212.5	232.1	277.0
Amortissement de la dette publique	-42.9	-52.0	-97.5	-97.5	-58.4	-61.3	-63.3	-66.9	-68.4
Erreurs et omissions	-1.3	8.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-86.2	-174.5	42.8	8.2	4.4	12.2	20.3	21.9	32.8
Financement	86.2	174.5	-42.8	-8.2	-4.4	-12.2	-20.3	-21.9	-32.8
Avoirs extérieurs (net)	60.6	159.6	-59.6	-25.0	-22.2	-30.0	-38.4	-38.9	-41.1
dont: FMI (net)	18.8	4.3	1.9	1.9	-0.1	-9.6	-10.4	-11.3	-12.4
Assistance au titre de l'initiative PPTE	25.6	14.9	16.8	16.8	17.7	17.8	18.1	17.0	8.3
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
			(Pourcentage	du PIB. sau	f indication	contraire)		
Solde extérieur courant			,	,			-		
Transferts officiels non compris	-14.8	-16.4	-16.4	-12.9	-13.2		-15.1	-15.2	-14.7
Transferts officiels compris	-3.4	-5.5	-5.5	-2.8	-3.9		-6.9	-7.4	-7.4
Commerce extérieur			(va	ariation annu	uelle en %)				
Volume d'exportations	7.1	0.0	4.8	4.4	3.1	2.7	-2.7	2.9	3.1
Volume d'importations Volume d'importations	7.1 0.5	13.2	4.8 9.1	3.6	6.4	5.0	-2.7 4.3	4.4	4.2
Valeur unitaire des exportations	-14.3	-4.0	1.7	4.6	-3.0	-1.3	-4.5	-3.3	0.1
Valeur unitaire des exportations Valeur unitaire des importations	-14.3 4.1	-4.0 -8.9	1.7 -5.7	-9.2	-0.4	-1.3 2.3	-4.5 0.9	-3.3	1.4
Valeur unitaire des importations Termes de l'échange	4.1 -17.7	-8.9 5.3	-5.7 7.9	-9.2 15.2	-0.4	-0.5	-5.4	-3.6	-1.3

Sources: Autorités maliennes, estimations et projections FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

² Y compris financement par la communauté internationale pour les importations des services de sécurité liés à l'intervention militaire étrangère dans le pays.

Tableau 8. Situation Monétaire, 2013–20

	2013	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020				
		Est.	Prog. 1	Prog. rev.	Prog.		Projectio	ns					
				(en milli	ards de FCFA))							
Avoirs extérieurs nets	758	623	683	648	670	700	738	777	818				
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	482	322	382	347	369	399	438	476	518				
Banques commerciales	277	301	302	301	301	301	301	301	301				
Avoirs intérieurs nets	1,087	1,354	1,571	1,594	1,844	2,054	2,246	2,441	2,648				
Crédit net au gouvernement	-101	-86	31	31	148	210	244	272	301				
BCEAO, net	0	-66	-68	-68	-68	-77	-88	-144	-186				
Banques commerciales, net	-101	-20	99	99	196	267	312	397	466				
Autres institutions	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Crédits à l'économie	1,228	1,458	1,558	1,580	1,714	1,862	2,020	2,187	2,365				
Autres postes, nets	-41	-18	-19	-18	-18	-18	-18	-18	-18				
Masse monétaire	1,845	1,977	2,254	2,242	2,514	2,754	2,984	3,218	3,466				
Circulation fiduciaire	509	443	506	503	564	618	669	722	778				
Dépôts en banques	1,337	1,533	1,749	1,739	1,950	2,136	2,315	2,496	2,689				
Monnaie centrale (M0)	742	715	815	811	909	996	1,079	1,164	1,254				
Réserves internationales brutes BCEAO	613	465	525	490	513	533	561	588	616				
en pourcentage de la masse monétaire	33.2	23.5	23.3	21.9	20.4	19.4	18.8	18.3	17.8				
		(er	n pourcenta	age de la mass	e monétaire du	debut de p	ériode)						
Contribution a la croissance de la masse monétaire					400	0.5							
Masse monétaire	7.4	7.1	14.0	13.4	12.2	9.5	8.4	7.8	7.				
Avoirs extérieurs nets	3.6	-7.3	3.0	1.3	1.0	1.2	1.4	1.3	1.3				
BCEAO	-3.5	-8.6	3.0	1.3	1.0	1.2	1.4	1.3	1.3				
Banques commerciales	7.1 3.8	1.3 14.5	0.0 11.0	0.0 12.1	0.0 11.2	0.0 8.3	0.0 7.0	0.0 6.5	0.0 6.4				
Actifs domestiques Crédit au gouvernement	-2.7	0.8	5.9	5.9	5.2	6.5 2.5	1.2	1.0	0.9				
Crédits à l'économie	7.5	12.4	5.1	6.2	6.0	5.9	5.7	5.6	5.!				
Autres postes, nets	-1.0	-3.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
				(Taux de cr	oissance annu	el)							
Pour mémoire:		= -		42 :	40.5	0.5		7.6					
Masse monétaire	7.4	7.1	14.0	13.4	12.2	9.5	8.4	7.8	7.				
Base monétaire	1.3	-3.7	14.0	13.4	12.2	9.5	8.4	7.8	7.				
Crédits à l'économie	11.7	18.7	6.9	8.4	8.5	8.6	8.5	8.3	8.2				
Vitesse de circulation	3.0	3.0	2.8	2.9	2.8	2.7	2.7	2.7	2.				
Multiplicateur monétaire	2.5	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8				
Circulation fiduciaire / M2 (en %)	27.6	22.4	22.4	22.4	22.4	22.4	22.4	22.4	22.				

Sources: Les autorités maliennes et les estimations et prévisions des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	201! Mars
				(en pour d	cent)			
Fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés par les risques	9.8	7.7	13.7	11.7	11.4	12.9	12.7	14.7
Fonds propres de base (Tier 1)/actifs pondérés par les ris	9.0	7.2	12.7	10.8	10.0	12.2	11.4	13.3
Fonds propres (valeur nette) en pourcentage des actifs	6.2	4.6	7.5	8.3	7.7	7.9	6.7	7.5
Répartition sectorielle du crédit à l'économie								
Agriculture et pêche	12.8	7.9	1.6	11.7	10.9	6.5	5.5	3.:
Secteur minier	0.2	0.2	0.1	0.1	3.8	4.7	3.4	3.
Secteur manufacturier	7.4	5.9	7.3	8.0	9.6	11.1	12.7	12.
Électricité, gaz, eau	3.9	4.3	11.1	10.0	6.4	9.6	11.9	12.
ВТР	1.6	1.6	4.3	4.4	5.0	3.8	4.9	4.
Commerce de gros et de détail, hôtels, restaurants	38.7	37.4	44.4	43.3	44.6	45.2	40.9	43.
Transports, entreposage, communications	14.1	11.3	8.8	7.1	5.6	9.3	10.1	8.
Assurance, immobilier et services aux entreprises	14.1	18.8	14.9	9.8	8.2	5.7	6.9	7.
Services collectifs et sociaux	7.3	14.6	7.6	5.6	5.8	4.0	3.8	3.
Qualité des actifs								
Prêts improductifs/total des prêts	23.1	25.4	22.1	18.0	21.0	19.3	15.8	17.
Prêts improductifs/total des prêts (net de provisionnemen	9.5	11.6	8.5	6.5	8.7	8.3	5.6	6.
Provisions/prêts improductifs bruts	66.9	59.5	64.0	69.3	65.0	62.0	65.9	69
Produit et rentabilité								
Rendement des actifs	0.8	0.6	1.4	1.7	1.3	1.2	1.5	
Rendement des fonds propres	10.4	6.8	8.6	14.9	12.5	14.1	21.6	
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	37.9	33.8	32.7	36.7	34.8	34.4	51.6	49
Actifs liquides/passifs à court terme	84.0	61.2	92.9	89.4	90.0	98.0	95.3	92
Prêts/dépôts	77.5	72.2	82.6	88.0	88.5	89.7	78.0	75
Pour mémoire ¹								
Taux créditeur	1.9	1.9	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	
Taux débiteur	9.8	9.7	9.4	9.3	8.9	9.5	8.2	

Montant	Dates de disponibilité	Conditions du décaissement
6 millions de DTS	18 décembre 2013	Approbation de l'accord FEC triennal par le Conseil d'administratio
4 millions de DTS	1er mai 2014	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2013 et de critères continus, et achèvement de la première revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2014	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2014 et des critères continus, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er mai 2015	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2014 et de critères continus, et achèvement de la troisième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2015	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2015 et des critères continus, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er mai 2016	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2015 et de critères continus, et achèvement de la cinquième revue de l'accord
4 millions de DTS	1er novembre 2016	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2016 et des critères continus, et achèvement de la sixième revue de l'accord

Tableau 11. Indicateurs de	eurs de la Capacité de Remboursement du FMI, 2015–22 ¹								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
		(En	millions de	DTS, sauf i	ndications (contraires)			
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants	i								
Principal	2.3	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	12.7	8.6	
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants	et prospectifs2								
Principal	2.3	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	17.0	
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.2	0.2	0.1	
Total des obligations sur la base des crédits existants et p	prospectifs								
En millions de DTS	2.3	8.2	11.6	12.7	14.1	15.4	15.6	17.1	
En milliards de FCFA	1.9	6.8	9.6	10.4	11.5	12.6	12.8	14.0	
En % des recettes publiques	0.2	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	
En % des exportations de biens et de services	0.1	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	
En % du service de la dette	1.5	3.8	3.9	3.6	3.6	3.6	3.3	3.4	
En % du PIB	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
En % de la quote-part	2.4	8.8	12.4	13.6	15.1	16.5	16.7	18.4	
Encours total des crédits du FMI1									
En millions de DTS	98.8	98.6	87.0	74.3	60.5	45.3	29.9	12.9	
En milliards de FCFA	81.6	81.5	71.6	61.0	49.5	37.1	24.5	10.6	
En % des recettes publiques	6.7	5.9	4.7	3.6	2.7	1.9	1.1	0.5	
En % des exportations de biens et de services	4.8	4.7	4.1	3.6	3.0	2.1	1.4	0.6	
En % du service de la dette	66.3	45.5	29.3	20.9	15.5	10.7	6.3	2.5	
En % du PIB	1.3	1.2	1.0	0.8	0.6	0.4	0.2	0.1	
En % de la quote-part	105.9	105.7	93.2	79.6	64.8	48.5	32.0	13.8	
Décaissements et rachats	5.7	-0.2	-11.6	-12.7	-13.8	-15.2	-15.4	-17.0	
Décaissements	8.0	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements et rachats	2.3	8.2	11.6	12.7	13.8	15.2	15.4	17.0	
Pour mémoire :	(en milliards de FCFA, sauf indications contraires)								
PIB nominal	6,479	6,990	7,491	7,968	8,529	9,186	9,847	10,559	
Exportations de biens et de services	1,717	1,727	1,757	1,672	1,678	1,739	1,804	1,874	
Recettes publiques	1,219	1,387	1,540	1,683	1,831	1,991	2,150	2,326	
Service de la dette	123	179	244	291	320	348	388	418	

Sources : estimations et projections des services du FMI.

1 Le total du service de la dette comprend les rachats et remboursements au FMI.

² Comprend les décaissements futurs proposés dans le tableau 10

	1995	2000	2005	2010	20
Objectif 1 : éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	objectif 2015 = rédu	ire de 1/2 par ra	pport à 1990 la p	oauvreté et la m	alnutriti
apport emploi/population âgée d'au moins 15 ans, total (%)	46	47	49	60	
apport emploi/population âgée de 15 à 24 ans, total (%)	36	36	39	52	
IB par personne ayant un emploi (\$ constants de 1990 en PPA)	2,660	2,772	3,199	3,422	3,1
art des 20% les plus pauvres de la population dans le revenu	5	6	7	8	
Nalnutrition, insuffisance pondérale (% des enfants de moins de 5 ans)	38	30	28		
cart de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (%)	53	26	19	16	
apport numérique de pauvreté à 1,25 \$ par jour (PPA) (% de la population)	86	61	51	51	
mploi précaire, total (% du total des personnes ayant un emploi)	••		87		
Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel	ob	jectif 2015 = taux	de scolarisation	net à 100	
aux d'alphabétisation, jeunes femmes (% des femmes de 15 à 24 ans)			31	34	
aux d'alphabétisation, jeunes hommes (% des hommes de 15 à 24 ans)			47	56	
coliers qui terminent l'école primaire, total (% de la cohorte)		83	74	<i>75</i>	
aux d'achèvement du cycle primaire, total (% de la tranche d'âge concernée)		33	46	62	
aux de scolarisation primaire, total (% net)		47	61	74	
Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes		objectif 2015 = i	atio d'éducation	à 100	
roportion de femmes siégeant au parlement national (%)		12	10	10	
apport femmes/hommes dans l'enseignement primaire	69	75	80	87	
apport femmes/hommes dans l'enseignement secondaire	50	57	63	70	
apport femmes/hommes dans l'enseignement supérieur	18	49		42	
roportion de femmes employées hors agriculture			35		
(% du total de l'emploi non agricole)					
Objectif 4 : réduire la mortalité infantile	objectif 2015 = rédu	ire de 2/3 par rap	port à 1990 la m	ortalité des moi	ns de 5
accination, rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	52	49	73	76	
aux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	125	116	97	83	
aux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1.000)	240	220	172	137	
shiastif E . amáliasas la cantá matasnalla	objectif 201E - 1	éduire de 3/4 pai	rannort à 1000 l	a martalitá mat	ornollo
bjectif 5 : améliorer la santé maternelle dolescentes de 15 à 19 ans : taux de fécondité (naissances pour 1.000 femmes)	190	187	183	a mortalite mat	ernene
couchements assistés par du personnel de santé qualifié (% du total)	40	41	49	56	
aux de contraception (% des femmes de 15 à 49 ans)	7	8	8	10	
aux de mortalité maternelle (est., pour 100.000 naissances vivantes)	1,000	860	710	600	
emmes enceintes recevant des soins prénatals (%)	47	57	70	<i>75</i>	
esoins de contraceptifs non couverts (% des femmes mariées de 15 à 49 ans)	28	30	28		
Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies	objectif 2015 = ir	verser la propaga	ation du SIDA et	autres maladies	araves
nfants atteints de fièvre recevant des médicaments antipaludéens			32	32	9.4.00
(% des enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre)					
Itilisation du préservatif, femmes de 15 à 24 ans (% des femmes de 15 à 24 ans)	3	3	4		
Itilisation du préservatif, hommes de 15 à 24 ans (% des hommes de 15 à 24 ans)	26	26	29		
ncidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	80	77	69	63	
révalence du VIH, total (% de la population de 15 à 49 ans)	1	2	1	1	
aux de détection des cas de tuberculose (toutes formes)	43	53	57	60	
bjectif 7 : Préserver l'environnement					
missions de CO2 (kg par \$ de PIB à PPA)	0	0	0	0	
missions de CO2 (tonnes par habitant)	0	0	0	0	
ones forestières (% de la superficie terrestre)	11	11	11	10	
nstallations sanitaires améliorées (% de la population y ayant accès)	17	18	20	21	
essources en eau améliorées (% de la population y ayant accès)	37	46	55	64	
Dijectif 8 : établir un partenariat mondial pour le développement					
ervice de la dette	16	13	4	4	
(PGE et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds des travailleurs migrants)					
Itilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	1	2	
bonnements téléphones portables (pour 100 habitants)	0	0	6	53	
ignes téléphoniques (pour 100 habitants)	0	0	1	1	
aux de fécondité, total (naissances par femme)	0	0	0	0	
utres					
NB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	260	250	440	660	
NB, Atlas method (current US\$) (billions)	2	3	5	9	
ormation brute de capital fixe (% du PIB)	23	25	23	21	
spérance de vie à la naissance, total (années)	48	49	52	54	
aux d'alphabétisation, total pour les personnes d'au moins 15 ans (%)			26	31	
opulation, total (milliards)	9.0	10.3	11.9	14.4	1
ommerce (% du PIB)	57	66	63	66	

Annexe I. Évaluation de la Stabilité Extérieure

Depuis les événements de 2011–13, la balance des paiements du Mali est dominée par les flux d'aide extérieure en matière de sécurité, bien que les résultats à l'exportation aient été faibles en raison des baisses du cours mondial de l'or et aient conduit à un déficit courant élevé. Mais les fortes baisses du prix mondial du pétrole en 2014, conjuguées aux flux d'aide considérables, devraient entraîner à court terme, quoique de manière temporaire, une amélioration du solde courant en 2015. Actuellement, le taux de change réel semble globalement conforme aux paramètres économiques fondamentaux du Mali. Il est toutefois impératif d'améliorer la compétitivité structurelle à moyen terme pour diversifier les exportations en dehors de l'or et préserver la stabilité extérieure. Les indicateurs de compétitivité qualitatifs font état de goulets d'étranglement importants, d'un climat des affaires difficile, et d'une faible gouvernance : des progrès considérables peuvent donc être accomplis.

A. Évolution du secteur extérieur

- 1. Le Mali est un pays à faible revenu dont le déficit des transactions courantes est élevé : sur les dix dernières années, il a dépassé 7 pour cent du PIB en moyenne (tableau du texte 1A). Le déficit a été financé principalement par des entrées d'aide étrangère et des investissements directs étrangers (surtout dans les secteurs de l'or et des télécommunications).
- 2. Depuis 2013, la balance des paiements est dominée par les flux d'aide extérieure à la sécurité et à la reprise (graphique 1A). Après l'instabilité politique et sécuritaire pendant la période 2011–13 et l'intervention militaire internationale dans le nord du pays en 2013, l'aide étrangère a augmenté afin de renforcer les capacités en matière de sécurité et d'appuyer l'effort de reconstruction. Ces flux sont enregistrés dans le compte des transactions courantes parmi les importations de services militaires (et certaines importations de denrées alimentaires et de machines), financées par des dons. En outre, lors de la Conférence de Bruxelles de mai 2013, la communauté internationale s'est engagée à reprendre son assistance au Mali pour l'aider à sortir de la crise. Elle a annoncé une aide de 4 milliards de dollars pour 2013 et 2014, et près de 90 pour cent de ce montant a été décaissé.

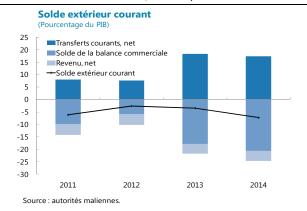
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	201
Solde extérieur courant	-9.6	-10.2	-2.5	-6.6	-7.5	-8.1	-3.7	-6.3	-15.2	-12.3	-12.6	-6.1	-2.6	-3.4	-5.
Solde extérieur courant (non compris dons officiels et envois de fonds)	-15.8	-16.5	-9.6	-13.6	-13.2	-14.1	-11.1	-14.6	-20.4	-17.7	-21.4	-14.2	-10.2	-21.8	-23.
Dons officiels	2.4	2.2	1.4	2.7	2.0	2.1	2.7	1.8	1.2	1.9	2.1	1.6	0.5	11.4	10.
Envois de fonds privés	3.8	4.2	5.8	4.3	3.7	3.9	4.7	6.4	4.0	3.5	6.7	6.4	7.1	6.9	6.
Compte de capital et d'opérations financières	11.2	9.7	8.1	12.5	5.9	10.8	3.3	7.4	11.7	8.1	10.1	6.6	2.8	3.5	5.
IDE	3.0	3.4	2.2	3.1	1.8	2.7	1.2	2.3	2.1	8.4	1.9	5.2	3.7	2.7	1.
Prêts officiels	5.8	5.5	7.1	6.9	5.5	6.2	-23.9	6.7	5.4	9.3	7.4	5.4	0.4	3.0	2.
Autres	2.5	0.8	-1.2	2.5	-1.4	1.9	26.0	-1.6	4.2	-9.5	0.9	-3.9	-1.2	-2.3	1.
Variation des réserves	-1.6	0.6	-5.6	-5.9	2.5	-2.8	-1.9	0.0	0.6	-7.5	-0.9	-0.3	0.8	1.1	2.

¹ L'aide extérieure en matière de sécurité a été fournie principalement par les Nations Unies (MINUSMA), la France (opérations Serval et Barkhane) et l'UE. Parmi les donateurs qui ont aidé le Mali à se remettre de la crise sécuritaire et politique figurent 18 pays et 11 institutions internationales.

Graphique 1a. Evolution du Secteur Extérieur

Depuis 2013, le solde des transactions courantes est dominé par des flux de capitaux liés à la sortie du conflit, avec des importations élevées de services de sécurité financées par des dons ...

... tandis que le solde structurel s'est dégradé légèrement du fait des mauvais résultats à l'exportation ...

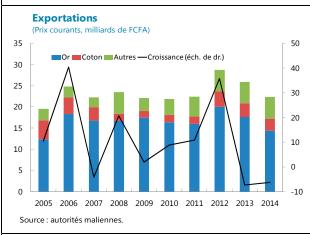


Balance commerciale (Pourcentage du PIB) ■ Importations de biens ■ Importations de services 40 Exportations de biens Exportations de services 30 20 10 0 -10 -20 -30 -40 -50 -60 2011 2012 2013 2014

... qui s'expliquent principalement par la baisse des exportations d'or ...

... les exportations d'or devraient continuer à baisser à moyen terme, car les réserves s'épuisent.

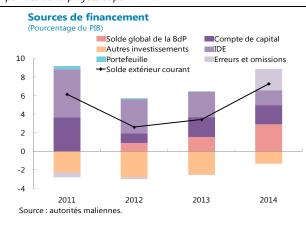
Source : autorités maliennes

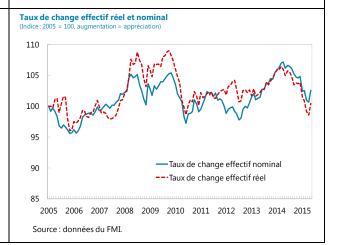


Projections des exportations d'or (Pourcentage du PIB) 20 18 16 14 12 10 8 6 4 2 2005 2007 2009 2011 2013 2015 2017 2019 Sources : autorités maliennes et calculs des services du FMI

Le déficit des transactions courantes est financé principalement par des dons-projets et par l'IDE.

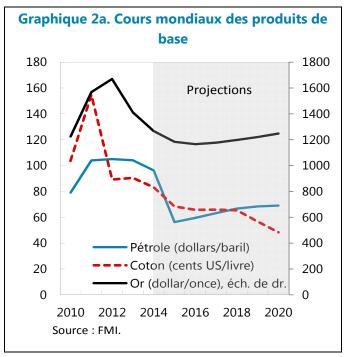
Les taux de change réel et nominal se sont dépréciés en 2014.





3. Les récents résultats à l'exportation ont été faibles, principalement à cause de la baisse

des cours mondiaux de l'or et du coton (graphique 2A). Les exportations d'or représentent environ les deux tiers du total des exportations maliennes et tendent donc à déterminer la croissance des exportations en général. Bien que les exportations d'or n'aient pas varié en volume, à environ 50.000 tonnes entre 2012 et 2014, une chute de 20 pour cent du prix unitaire a entraîné une baisse concomitante de la valeur des exportations au cours de cette période. Le coton est l'autre grand produit d'exportation du Mali (13 pour cent du total des exportations en 2014). Les prix du coton ont aussi fortement baissé durant les trois dernières années, ce qui a pesé sur la valeur des exportations.

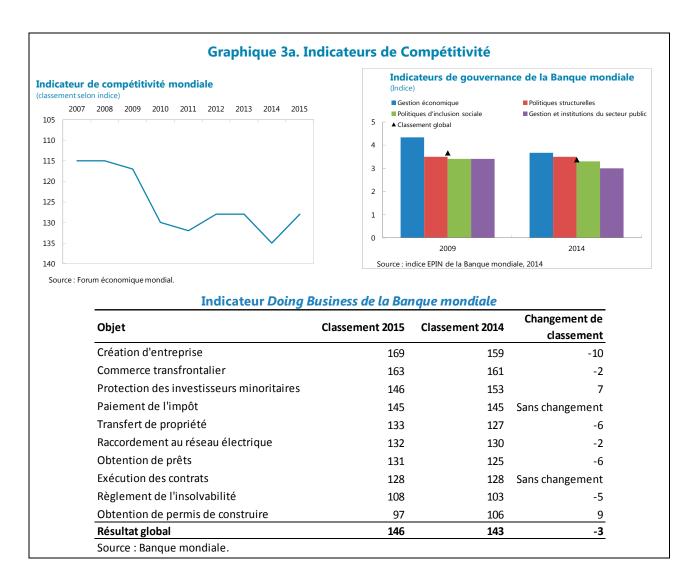


- 4. Les réserves d'or n'étant pas inépuisables, les résultats à l'exportation dépendront très largement à l'avenir de la diversification des exportations. En dépit de la découverte de nouvelles réserves dont l'exploitation est viable, on estime que la production d'or du Mali a atteint son pic vers 2002 et devrait diminuer à moyen terme. Outre de l'or et du coton, le pays exporte principalement du bétail, des mangues, et des noix.
- 5. Le degré de diversification des exportations est faible, en nombre de produits et de partenaires commerciaux. (Voir le document de la série des Questions générales, Chapitre I, « Croissance, transformation structurelle et diversification au Mali »). Exporter de nouveaux produits, augmenter la part des marchés d'exportation encore mineurs, et exporter vers de nouveaux marchés devraient donc être les principales priorités pour rehausser la compétitivité et consolider la stabilité extérieure à moyen terme.
- 6. Le taux de change effectif réel (TCER) s'est largement déprécié en 2014 et est maintenant voisin de sa moyenne sur 10 ans. Au Mali, les variations du TCER tendent à résulter principalement des fluctuations du taux de change effectif nominal (TCEN); l'écart d'inflation avec les partenaires commerciaux est minime et n'influe donc guère sur le TCER. Comme le Mali est membre d'une zone monétaire commune dont la monnaie est arrimée à l'euro, la forte dépréciation de la devise européenne par rapport au dollar en 2014 a entraîné une baisse de plus de 6 pour cent du taux de change effectif réel du Mali (graphique 1). L'appréciation progressive constatée entre 2012 et 2014 a ainsi été annulée, de sorte que le TCER est maintenant proche de sa moyenne sur 10 ans.
- 7. À court terme, la forte baisse des prix du pétrole sur la période 2014–15 profitera de manière modeste au solde courant. Les cours du pétrole ont baissé de 43 pour cent au cours de l'année 2014, passant de 105 à 61 dollars le baril. Fin septembre 2015, les prix restaient inférieurs à

la barre des 50 dollars après de nouvelles baisses. Le Mali importe du pétrole et les effets de la baisse des prix sur le solde courant devraient se faire sentir essentiellement en 2015 : les importations de pétrole devraient diminuer d'environ 30 pour cent, soit 2 pour cent du PIB.

B. Compétitivité structurelle

- 8. Le climat des affaires difficile est un obstacle majeur à l'accroissement des exportations de produits autres que l'or. Bien que les conditions macroéconomiques soient jugées favorables, la compétitivité structurelle du Mali est faible d'après plusieurs indicateurs issus d'enquêtes. Le climat des affaires est notamment pénalisé par la protection inadéquate des investisseurs, le faible développement des marchés financiers, l'accès insuffisant à l'électricité, les difficultés de paiement des impôts, et les normes peu élevées dans les domaines de la santé et l'éducation. À l'heure actuelle, il est probable aussi que le climat des affaires souffre de la situation sur le plan de la sécurité.
- 9. Les indicateurs de compétitivité calculés dans le cadre d'enquêtes se sont détériorés aussi ces dernières années (graphique 3A). Bien que le Mali ait pris des mesures pour améliorer le climat des affaires, plusieurs indicateurs qualitatifs font état d'une baisse de la compétitivité ces dernières années. Dans le rapport Doing Business de la Banque mondiale, le Mali se classe au 146^e rang sur 189 pays en 2015, reculant de trois places par rapport à l'enquête de 2014. Ses plus mauvais classements concernent la création d'entreprise (169^e) et le commerce international (163^e). Selon l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial, le Mali était 128^e sur 144 en 2014–15, gagnant trois places par rapport à 2013–14, mais encore loin de son classement de 2007-08 (115^e).
- 10. Le Mali est également mal classé pour la gouvernance. L'efficacité des pouvoirs publics, telle que la mesurent les indicateurs de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale, est en recul depuis quelques années, mais le score global de 3,4 reste supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Les catégories où la situation s'est le plus dégradée depuis 2009 sont la gestion économique, ainsi que la gestion et les institutions publiques (cette dernière englobant la corruption). En revanche, selon l'indice de perception de la corruption publié en 2014 par Transparency International, le Mali était 115^e sur 185 pays, en progression par rapport à 2013 (128^e).



C. Évaluation du taux de change

Une analyse empirique montre que le déficit courant et le TCER du Mali cadrent plus ou moins avec les paramètres économiques fondamentaux. Trois méthodes issues de la nouvelle panoplie du FMI pour l'évaluation simplifiée des soldes extérieurs ont été utilisées : la méthode du compte courant, la méthode du TCER, et la méthode de la stabilité extérieure (graphique 4A).

Contexte : la nouvelle panoplie d'évaluation simplifiée du solde extérieur (« EBA-lite »)

11. Le FMI a revu sa méthodologie d'évaluation du taux de change pour les pays à faible revenu. En 2015, la panoplie fondée sur le CGER a été remplacée par la panoplie d'évaluation

simplifiée du solde extérieur (« EBA-lite »).² Cette évaluation simplifiée s'inspire de la méthode du CGER à trois égards principaux. Premièrement, l'analyse se concentre sur les paramètres fondamentaux actuels, plutôt que sur une perspective à moyen terme, en neutralisant les facteurs cycliques. Deuxièmement, elle fait la différence entre les facteurs qui sont du ressort des autorités et les facteurs structurels. Troisièmement, elle couvre davantage de pays et le modèle est mieux adapté (bien que les intervalles de confiance soient plus larges).

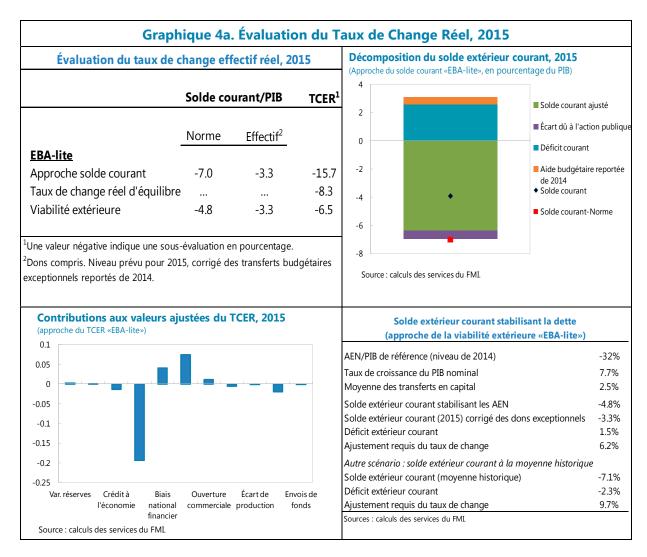
Méthode du solde courant

- **12**. Cette méthode compare le solde effectif du Mali avec le résultat d'une modélisation, sur la base des déterminants fondamentaux des décisions d'épargne et d'investissement et de l'orientation de la politique économique. Si les valeurs effectives et prédites par le modèle sont proches, on peut penser que le solde courant cadre globalement avec les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitées. Si elles sont très éloignées, cela peut être le signe de déséquilibres extérieurs et indiquer qu'un ajustement du taux de change réel est nécessaire.
- **13**. La méthodologie de l'évaluation simplifiée indique une légère sous-évaluation du TCER du Mali en 2015. Le modèle se sert de la valeur des paramètres économiques fondamentaux projetée pour 2015 afin d'établir une norme du rapport déficit courant/PIB à partir de coefficients obtenus par une régression de panel sur un ensemble de données portant sur 190 pays et la période 1995-2012. La norme actuelle du solde courant pour le Mali est un déficit de 7,0 pour cent, soit plus que le déficit courant projeté pour 2015 (3,3 pour cent)³. Avec une élasticité des échanges de -0,2, une appréciation réelle d'environ 16 pour cent serait nécessaire pour que le déficit courant se rapproche de la norme⁴. La décomposition de cette estimation indique que la norme d'un déficit élevé s'explique surtout par la forte dépendance du Mali vis-à-vis de l'aide extérieure et des envois de fonds (graphique 4).

² Ce modèle utilise un cadre similaire à l'évaluation du solde extérieur, mais pour un échantillon de pays plus large. Voir External Balance Assessment (EBA): Technical Background of the Pilot Methodology pour plus de détails sur le modèle original.

³ Le solde courant effectif projeté pour 2015 a été corrigé des transferts budgétaires exceptionnels reportés de 2014 (équivalant à 0,5 pour cent du PIB).

⁴ Élasticité du solde courant=élasticité des exportations*part des exportations dans le PIB-((élasticité des importations-1)*part des importations dans le PIB). L'élasticité des échanges de 0,24 pour le Mali qui est utilisée dans cette évaluation du taux de change se fonde sur la moyenne simple de deux estimations distinctes des élasticités des importations et des exportations (Tokarick (2010) et Isard et Hamid (2010)).



Méthode de la viabilité extérieure

14. Cette méthode compare le solde courant d'un pays avec sa position en avoirs extérieurs nets (AEN). Elle détermine le niveau du solde courant qui stabiliserait la position des avoirs extérieurs nets à son niveau actuel. L'équation ci-après est utilisée :

$$ca_i^n = \frac{g_i}{(1+g_i)} nfa_i^n \tag{1}$$

où ca_i^n est le rapport d'équilibre stable à terme du solde courant au PIB du pays (corrigé des flux non-créateurs de dette tels que les transferts de capitaux), nfa_i^n le rapport d'équilibre stable AEN/PIB, et g_i , le taux de croissance stable à terme de la production nominale. Le graphique 4 résume les hypothèses utilisées pour le Mali.

15. La conclusion est la suivante : pour maintenir les AEN à leur niveau actuel, le déficit courant doit rester supérieur à ses moyennes historiques. En 2015, le ratio AEN/PIB devrait être de -32 pour cent, soit une position débitrice nette. Pour éviter que cet endettement ne s'accroisse, le

déficit courant ne devrait pas dépasser environ 4,8 pour cent du PIB (graphique 4). Les résultats diffèrent selon l'hypothèse relative au niveau d'équilibre du solde courant. Si le niveau de 2015 de 3,3 pour cent du PIB est utilisé, une appréciation réelle modeste de 6 pour cent serait nécessaire pour combler l'écart avec le solde courant stabilisant les AEN. En revanche, si, par hypothèse, le niveau du solde courant est identique à la moyenne historique (7,1 pour cent du PIB), une dépréciation de 10 pour cent du TCER serait nécessaire pour combler l'écart relativement élevé avec le niveau stabilisateur des AEN.

16. Le Mali peut contribuer à renforcer la position régionale des réserves internationales. Les réserves de l'UEMOA (et du Mali) ont diminué régulièrement pendant la période 2011–13, et en dépit d'un redressement partiel en 2014, la couverture des réserves dans la région est inférieure aux niveaux optimaux qui ont été calculés par les services du FMI dans le cadre de la consultation régionale avec l'UEMOA.⁵ En s'en tenant à ses plans d'assainissement des finances publiques, le Mali peut contribuer à accroître les réserves internationales de l'UEMOA.

Méthode du taux de change effectif réel

- **17**. Contrairement aux deux autres méthodes, celle du TCER utilise directement le taux de change comme variable dépendante. Ce modèle de forme réduite (basé sur la régression du TCER calculée avec la panoplie « EBA-lite ») estime une valeur ajustée du taux de change effectif réel comme fonction d'une série de variables économiques (termes de l'échange, productivité, consommation de l'État, aide, envois de fonds, etc.) à l'origine d'écarts persistants avec la parité de pouvoir d'achat à long terme. Une norme de TCER est ensuite calculée à partir de ces valeurs ajustées puis corrigée des écarts entre les politiques d'un pays et les niveaux souhaités (niveau des réserves, orientation budgétaire, ouverture du compte de capital, taux d'intérêt réel, etc.).
- **18**. Le modèle de référence du TCER indique une légère sous-évaluation de la monnaie, de l'ordre de 8 pour cent. Ce résultat est entièrement imputable aux termes de l'échange. Autrement dit, selon le modèle, comme le Mali bénéficie actuellement de termes de l'échange favorables, son taux de change réel devrait un peu plus élevé.

D. Conclusion

19. Les trois méthodes empiriques font état d'une sous-évaluation modeste du taux de change réel du Mali en 2015. D'après les méthodes du solde courant et de la viabilité extérieure, la « norme » du solde courant du Mali est inférieure au solde de 2015 (-3,3 pour cent), ce qui indique une sous-évaluation modeste du taux de change réel. De même, la méthode du taux de change effectif réel montre que le niveau actuel du TCER est un peu sous-évalué par rapport à sa « norme » en 2015.

⁵ Voir Rapport du FMI No. 15/100.Union économique et monétaire ouest-africaine -- Rapport des services du FMI pour les politiques communes des pays membres (mars 2015), Encadré 1.

- 20. Toutefois, le solde courant du Mali en 2015 est majoré du fait de la baisse des cours du pétrole et dépasse de loin sa moyenne historique. La valeur moyenne à long terme du solde courant est d'environ -7 pour cent, ce qui correspond aussi au niveau prévu à moyen terme dans l'analyse de viabilité de la dette. Il est probable que le solde courant se détériorera progressivement: l'incidence de la baisse des cours du pétrole sur le volume des importations s'estompera en raison d'effets de substitution et de revenu, et le volume des exportations d'or diminuera. Si la norme issue de la méthode du solde courant était comparée avec une valeur tendancielle de -7 pour cent, la méthode indiquerait que le taux de change effectif réel est à son niveau d'équilibre. De même, si -7 pour cent était aussi utilisé comme niveau d'équilibre du solde courant dans la méthode de la viabilité extérieure, le taux de change réel serait jugé légèrement surévalué.
- 21. Comme le calcul du solde courant structurel du Mali est entouré d'incertitudes et que les désalignements estimés du taux de change réel sont de faible ampleur, les services du FMI sont d'avis que le taux de change réel du Mali semble plus ou moins cadrer avec les paramètres économiques fondamentaux. La dernière évaluation de la stabilité extérieure réalisée pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine aboutit globalement à la même conclusion.⁶
- 22. Cependant, pour maintenir la stabilité externe à moyen terme, il conviendra de se diversifier vers d'autres exportations au fur et à mesure que la production d'or diminuera. Il sera nécessaire de rehausser la compétitivité du pays à cet effet. Les indicateurs de compétitivité donnent à penser qu'il est largement possible d'améliorer la compétitivité hors prix et structurelle. L'économie malienne est confrontée à de sérieux goulets d'étranglement structurels, notamment dans le secteur de l'énergie, les infrastructures et les ressources humaines. Les indicateurs de gouvernance donnent à penser qu'il est nécessaire de continuer d'accroître la transparence et de réduire la corruption. Les autorités peuvent améliorer le climat des affaires en facilitant l'accès au crédit, en protégeant les investisseurs, en élargissant l'assiette de l'impôt, en aidant les contribuables à respecter leurs obligations, et en relevant les niveaux de santé et d'éducation.

⁶ Pour plus de détails, voir le rapport des services du FMI pour les consultations de 2015 avec l'UEMOA au titre de l'article IV.

Bibliographie

- Isard, P. and H. Faruqee (1998), 'Exchange Rate Assessment: Extension of the Macroeconomic Balance Approach', IMF Occasional Paper, No. 167,
- Stephen Tokarick, S. (2010), A Method for Calculating Export Supply and Import Demand Elasticities, IMF Working Paper, No. 10/180.

Annexe I. Lettre d'Intention

Bamako, le 9 novembre 2015

Madame Christine Lagarde Directrice Générale Fonds monétaire international 700 19th Street, N.W. Washington, D.C. 20431 États-Unis

Madame la Directrice Générale,

- 1. Le 18 décembre 2013, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal en faveur du Mali au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour un montant équivalant à 30 millions de DTS. Cet accord a pour but d'appuyer les politiques du gouvernement visant à préserver la stabilité macroéconomique et relancer la croissance en 2014–16, avec un vaste soutien des partenaires techniques et financiers au renouveau du pays après la crise sécuritaire et politique de 2012.
- 2. Le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint fait le point sur l'évolution récente de l'économie malienne et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de nos politiques en 2015. Comme expliqué dans le MPEF, tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs au 30 juin ont été atteints, ainsi que tous les critères de réalisation continus. Quatre mesures sur cinq faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre. Au vu de l'exécution budgétaire au cours des 6 premiers mois de l'année et depuis lors, les objectifs de notre programmation budgétaire pour fin 2015 approuvés lors de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC sont à notre portée. En conséquence, le gouvernement demande la conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC et le déboursement de la cinquième tranche pour un montant équivalent à 4 millions de DTS. Bien que les négociations avec des créanciers pour des prêts non-concessionnels dans le secteur de l'électricité prennent plus de temps que prévu, le gouvernement a décidé de maintenir le plafond d'endettement non-concessionnel de 250 milliards de FCFA (425 millions de \$) approuvé lors de la troisième revue pour 2015 et de reporter ce plafonds à 2016. Le gouvernement demande aussi la modification du critère de réalisation de la dette extérieure non-concessionnelle étant donnée la nouvelle politique en matière de plafonds d'endettement qui a pris effet en juin 2015.
- 3. Le MPEF décrit également les politiques économiques et financières pour le restant de l'année 2015. En attendant les résultats de la Conférence de Paris du 22 octobre 2015 où le gouvernement a présenté sa stratégie pour mettre en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM), le gouvernement a présenté son projet de Loi de finances 2016 à

l'Assemblée nationale pour mettre en œuvre son programme de politiques économiques et financières en 2016. Grâce au maintien de la fiscalité pétrolière au niveau enregistré au cours du premier semestre et des mesures prises pour mettre en œuvre la gestion orientée sur les résultats dans les régies de recettes, les recettes fiscales nettes devraient progresser de 1,5 pour cent de PIB en 2015 et 1,1 pour cent de PIB en 2016. Cette augmentation des recettes fiscales et l'aide extérieure prévue permettront d'augmenter les dépenses publiques en appui à nos stratégies de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté et à la mise en œuvre de APRM tout en réduisant le déficit budgétaire base caisse de 4,3 pour cent du PIB en 2015 à 3,8 pour cent du PIB en 2016. A la lumière des résultats de la Conférence de Paris, le gouvernement préparera, le cas échéant , à l'occasion de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, un projet de Loi de finance rectificative au premier semestre 2016 pour prendre en charge des nouvelles dépenses pour mettre en œuvre la stratégie spécifique de développement des régions du Nord.

- 4. Ce MPEF présente également les autres politiques économiques et financières que le gouvernement malien s'engage à mettre en œuvre cette année pour préserver la stabilité macroéconomique, consolider la reprise économique, accentuer la mise en œuvre des réformes pour améliorer la gestion des finances publiques, et faciliter le développement du secteur privé.
- 5. Le gouvernement estime que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs de ce programme. Il prendra toute mesure supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire à cette fin. Il consultera le FMI sur l'adoption de telles mesures préalablement à toute révision des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint.
- 6. Le gouvernement continuera de mettre à la disposition des services du FMI toutes les informations utiles mentionnées dans le Protocole d'accord technique (PAT) sur les progrès accomplis dans le cadre du programme.
- 7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics le rapport des services du FMI, y compris cette lettre, le MPEF et le PAT ci-joints, et l'annexe d'information. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Web après l'approbation par le Conseil d'administration du FMI de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la FEC.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

/s/

Mamadou Igor Diarra Ministre de l'économie et des finances

Pièces jointes:

- 1. Mémorandum de politiques économiques et financières
- 2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mali : Mémorandum de Politiques Économiques et

1. Le présent mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) présente les développements récents et la performance par rapport au programme de politiques économiques et financières du Mali mis en œuvre dans le cadre de l'arrangement triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).1

EVOLUTION ECONOMIQUE EN 2015 ET PERFORMANCE PAR RAPPORT AUX POLITIQUES SOUTENUES PAR L'ARRANGEMENT AU TITRE DE LA FEC

A. **Evolution économique en 2015**

- 2. La croissance réelle est projetée à 4,9 pour cent comparée aux 5,0 pour cent attendus dans le programme, après une progression déjà forte de 7,2 pour cent en 2014. Cette évolution est due à un retour à la normale après le rebond de croissance en 2014 observé dans les secteurs primaire et secondaire en 2014. Grâce à une pluviométrie favorable et la mise en place des intrants agricoles en début de campagne, la production agricole devrait dépasser d'environ 4 pour cent le niveau exceptionnel enregistré en 2014. Dans le secteur secondaire, la production devrait s'accroître de 2,4 pour cent. La production du secteur tertiaire devrait progresser de 6.9 pour cent sous l'impulsion de la progression des activités dans les secteurs des télécommunications et des services nonmarchands. L'inflation des prix à la consommation est projetée à 2,4 pour cent comparé à 0,9 percent en 2014.
- 3. Le déficit du compte courant (dons inclus) de la balance des paiements devrait se contracter pour atteindre 2,8 pour cent du PIB comparé aux 5,5 pour cent attendus dans le programme et 5,5 pour cent en 2014. Ce déficit devrait se contracter à la suite de la forte baisse des prix du pétrole depuis mi-2014, et devrait être entièrement financé par des entrées nettes de capitaux, principalement sous la forme d'aide extérieure et d'investissements directs étrangers. En conséquence, le solde global de la balance des paiements devrait enregistrer un surplus de 8,2 milliards de FCFA (14 millions de \$), qui devrait contribuer à une accumulation des réserves de changes de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à due concurrence.
- 4. La masse monétaire devrait croître de 13,6 pour cent, sous l'impulsion du crédit à l'économie et au gouvernement
- 5. Dans le secteur bancaire, le ratio de capitalisation pondéré en fonction des risques est passé de 12,7 pour cent en décembre 2014 à 14,7 pour cent en mars 2015. Grâce partiellement aux efforts

¹ Rapport du FMI No. 15/151. Mali: Troisième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit – Rapport des services du FMI.

consentis par l'Etat pour rembourser ses arriérés à l'égard de ses fournisseurs, l'encours des créances en souffrance a diminué de 18,9 pour cent du total des crédits (7,6 pour cent, déduction faite des provisions) en juin 2014 à 16,3 pour cent (6,0 pour cent, déduction faite des provisions) en juin 2015. La stabilité financière du secteur de la micro finance s'est légèrement améliorée: la part des prêts non performants est passée de 8,8 pour cent en 2014 à 8,2 pour cent en fin juin 2015.

- Au cours du premier semestre 2015, les recettes fiscales ont connu un rebond qui les a remis 6. sur la trajectoire du programme en dépit de la contre-performance enregistrée en 2014.² Les recettes fiscales nettes se sont élevées à 569 milliards de FCFA, soit une progression de 22 pour cent par rapport à juin 2014. Ce rebond s'explique par la volonté de maintenir la fiscalité pétrolière au niveau élevé enregistré depuis le début de l'année (123) et à des mesures prises pour mettre en œuvre la gestion orientée sur les résultats dans les régies de recettes. Les dépenses ont été largement inférieures (de 37 pour cent) au niveau programmé, en raison du faible taux d'exécution des dépenses en capital. En conséquence, les déficits du solde budgétaire de base³ et du solde budgétaire global ont été inférieurs aux niveaux programmés. Le gouvernement a également attaché une attention particulière à payer au cours du premier semestre le montant total anormalement élevé de 140 milliards de FCFA des dépenses ordonnancées à la fin de l'année 2014 et dont le paiement a été reporté en 2015 et de payer les dépenses ordonnancées en 2015 à temps. Par conséquent, à la fin du mois de juin 2015, les dépenses en instances de paiement s'élevaient à 8,4 milliards de FCFA. Ce faisant, le gouvernement entend prévenir toute accumulation d'arriéré, soutenir la trésorerie des entreprises, et contribuer ainsi à réduire l'encours des créances en souffrance auprès des banques.
- 7. Le déficit budgétaire global (base caisse, dons inclus) est reprogrammé à 4,3 pour cent du PIB en 2015, comparé à 5 pour cent du PIB programmé en 2015 et 2,8 pour cent observé en 2014. Les recettes fiscales brutes sont inchangées par rapport aux objectifs de la Loi de finances rectificative 2015 (LFR) approuvée par l'Assemblée nationale en juin. Les recettes et dons attendus sont de 1407 milliards de FCFA (21,7 pour cent du PIB), en baisse par rapport au niveau programmé (23,6 pour cent), en raison d'une révision à la baisse de l'aide budgétaire générale à la lumière de l'État d'avancement des négociations avec des partenaires non-traditionnels, ainsi que des dépenses en capital des projets financées sur ressources extérieures à la lumière des taux d'exécution observés au premier semestre (¶6). Le gouvernement s' engage à sous-exécuter les dépenses sur financement intérieur par rapport aux montants prévus dans la Loi de finances rectificative 2015 (LFR) pour un montant équivalent à 42,6 milliards de FCFA (0,7 pour cent de PIB) pour compenser la révision à la baisse de l'appui budgétaire général à concurrence de 38 milliards de FCFA et la révision à la hausse des crédits de TVA à rembourser aux sociétés minières. En conséquence, le déficit du solde budgétaire de base attendu (48,5 milliards de FCFA, 0,7 pour cent du PIB) reste inchangé par rapport

² Voir Rapport du FMI No. 15/151, ¶4.

³ Le solde budgétaire de base est égal à la différence entre la somme des recettes et des dépenses sous le contrôle direct des autorités, c.-à-d. les recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

à la LFR. En dépit de la concentration des dépenses au dernier trimestre, le gouvernement s'engage à veiller au strict respect des règles budgétaires dans l'exécution du budget.

B. Performance par rapport aux politiques soutenues par la FEC

- 8. Tous les critères de réalisation et indicateurs à fin juin 2015 ont été respectés (Tableau 1):
- Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique, le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'Etat a été dépassé de 177 milliards de FCFA (300 millions de \$ ou 2,7 pour cent de PIB) en raison du paiement plus rapide que prévu des instances de paiement, et de la sous-exécution des dépenses au premier semestre (¶6).
- Le plafond zéro sur la hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs a été respecté.
- Le plafond de 250 milliards de FCFA (424 millions de \$) sur les nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'Etat à des conditions non-concessionnelles a été respecté. L'Etat n'a contracté ni garanti aucun emprunt extérieur à des conditions non concessionnelles.
- Le plancher des recettes fiscales brutes a été respecté. Les recettes fiscales brutes se sont élevées à 568 milliards de FCFA (964 millions de \$), soit 4 milliards de plus que le niveau programmé.
- Le plancher sur le solde budgétaire de base a été respecté. Compte tenu des ajusteurs prévus dans le protocole d'accord technique,⁵ ce plancher a été dépassé de 30 milliards de FCFA (61 millions de \$ ou 0,5 pour cent de PIB) en raison, essentiellement du manque à gagner enregistré au niveau des recettes douanières et du retard de décaissement des dons au titre de l'aide budgétaire générale (¶6).
- Le plancher sur les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté, c-à-d les dépenses sur financement intérieur des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social (hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale) a été respecté. Ce plancher a été dépassé d'environ 30 milliards de FCFA 50 millions de dollars ou 0,5 pour cent du PIB).
- 9. Quatre mesures sur cinq faisant l'objet de repères structurels ont été mises en œuvre; il est proposé de reporter la mise en œuvre d'une mesure d'un an (Tableau 2):
- Le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) a réalisé un audit de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou des intérêts essentiels de l'Etat » avec le décret no 2014-764/P-RM du 9 octobre 2014 fixant le régime

⁴ Voir <u>Rapport du FMI No. 15/151</u>, p. 68, ¶¶7-9.

⁵ Voir Rapport du FMI No. 15/151, p. 67, ¶¶22-23.

- des marchés de travaux, fournitures et services exclus du champ d'application du code des marchés publics (¶36).
- L'Office National des Produits Pétroliers a préparé une stratégie pour éliminer graduellement les manques à gagner identifiés dans la structure des produits pétroliers (¶22).
- La Direction Générale des Douanes (DGD) n'a pas préparé un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours du premier semestre 2015 car son contrat avec la société d'inspection ne comprend pas la production de rapports mensuels de réconciliation. Le gouvernement s'engage à modifier son contrat avec la société d'inspection en vue d'obtenir des rapports mensuels de réconciliation par déclaration à partir du 1^{er} janvier 2015. La DGD préparera un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours du premier semestre 2016 d'ici le 31 août 2016 (nouveau repère proposé, Tableau 4).
- La Direction Générale des Impôts (DGI) a préparé un rapport comparant les chiffres d'affaires des importateurs déclarés à la DGI et les valeurs des importations déclarés à la Direction Générale des Douanes (DGD) au cours des années 2012 à 2014.
- La Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a préparé avec l'aide de la mission du FMI un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendent l'exécution de la LFR 2015 et du Projet de loi de finances 2016 (PLF), qui précise, pour chaque accord, le montant décaissé et les conditions financières destiné à être joint au PLF.

POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2016

- 10. Le CSCRP pour 2012–17, approuvé en décembre 2011, le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour 2013–18, adopté en avril 2013, et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali (APRM), signé à Bamako le 15 mai 2015 et parachevé le 20 juin 2015, servent de référence pour les politiques économiques et financières pour 2016–18:
- L'objectif du CSCRP est d'impulser une croissance forte et soutenue en vue de réduire significativement la pauvreté et d'assurer une bonne qualité de vie à la fois aux Maliens et aux Maliennes. Il repose sur cinq piliers: (i) renforcer la paix et la sécurité, (ii) accroître la stabilité macroéconomique, (iii) promouvoir une croissance plus forte, durable et favorable aux pauvres visant à créer des emplois et à générer des revenus, (iv) consolider les bases du développement à long terme et faciliter un accès équitable à des services sociaux de qualité et (v) améliorer les institutions et la gouvernance.
- Le PAG, élaboré selon un processus impliquant l'ensemble des ministères, s'articule autour de six axes: la mise en place d'institutions fortes et crédibles; la restauration de la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national; la mise en œuvre d'une

⁶ Rapport du FMI No. 13/111. Mali: Document stratégique de réduction de la pauvreté.

- politique active de réconciliation nationale; la reconstruction de l'école malienne; la construction d'une économie émergente; et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.
- L'APRM prévoit la création d'une Zone de Développement des Régions du Nord qui sera dotée d'une stratégie spécifique de développement en vue de hisser les régions du Nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement. Le gouvernement élaborera cette stratégie à la lumière de l'étude sur l'évaluation des besoins des régions du Nord conduite conjointement par la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Banque Islamique de Développement. Une Conférence d'appel de fonds a été organisée le 22 octobre 2015 à Paris en vue d'instituer le Fonds pour le Développement Durable qui sera l'instrument financier de la stratégie spécifique de développement.
- 11. En dépit d'un environnement international incertain, les perspectives macroéconomiques du Mali s'annoncent favorables en raison de la signature de l'ARPM, du rétablissement progressif de la sécurité, et de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) du Mali à la suite de la Conférence de Paris. Les efforts déployés par le gouvernement, notamment dans le secteur agricole et le retour des PTF devrait permettre une augmentation de la croissance du PIB en termes réels à 5,4 pour cent en 2016, 5,1 pour cent en 2017, et 5,5 pour cent en 2018 grâce à ses effets sur les secteurs de la construction et des services. Le déficit des opérations courantes (dons compris) de la balance des paiements devrait augmenter pour atteindre 3,9 pour cent du PIB en 2016 en raison de la poursuite de la reprise économique et être entièrement financé par les investissements directs étrangers dans le secteur de l'or et des télécommunications et l'aide extérieure sous forme de prêts. Le solde global de la balance des paiements devrait être proche de l'équilibre au cours de la période 2016–18. La mise en oeuvre de politiques monétaire et budgétaire prudentes devrait permettre de maintenir l'inflation en ligne avec le critère de convergence communautaire de 3 pour cent par an, pour autant que la pluviométrie soit favorable.
- 12. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre son programme qui: (i) soutient la croissance par une politique budgétaire prudente tout en privilégiant les dépenses prioritaires pour la réduction de la pauvreté; (ii) améliore la gestion des finances publiques tant du côté des recettes que des dépenses; et (iii) modernise le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé et renforcer la compétitivité.
- A. Soutenir la croissance par une politique budgétaire prudente alignée sur les priorités de la stratégie pour augmenter la croissance et réduire la pauvreté
- 13. Le gouvernement entend continuer à mettre en œuvre des politiques budgétaires soutenables conformément à ses engagements dans le cadre de sa participation à l'UEMOA. En particulier, le gouvernement veillera à adopter et mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à maintenir le solde budgétaire de base proche de l'équilibre. En plus, le gouvernement veillera à maintenir le solde global des finances publiques (y compris les dons projets, l'appui budgétaire

sectoriel et les dépenses en capital financées par des ressources extérieures) à un niveau compatible avec la viabilité de la dette publique telle qu'indiqué par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) conduite annuellement en coopération avec les services du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (¶51) et le critère de convergence de 3 pour cent du PIB à atteindre en 2018.

- 14. Les dépenses exécutées dans le cadre des lois de finances refléteront les priorités du CSCRP, du PAG, du PDARN et de l'ARPM (¶10). Pour preuve de sa détermination à mettre en œuvre ces priorités, le gouvernement s'engage à maintenir les dépenses dans les secteurs sociaux au-delà d'un plancher (indicateur, Tableaux 1 et 3).
- 15. Dans le cadre de ces engagements, le gouvernement propose le cadrage budgétaire suivant en 2016 pour son programme dans le cadre de la FEC:⁷
- Le niveau des recettes et dons visé est de 1566 milliards de FCFA, soit 22,4 pour cent du PIB, dont 1222 milliards de recettes fiscales nettes, soit 17,5 pour cent du PIB, comparé à 1064 milliards de FCFA, soit 16,4 pour cent de PIB dans le programme révisé en 2015 (¶7). Ce cadrage veille également à prévoir des ressources suffisantes pour le remboursement des crédits de TVA (¶26).
- Le niveau des dépenses totales et prêts nets proposé est de 1786 milliards de FCFA, soit 25,5 pour cent du PIB, comparé à 1568 milliards de FCFA et 24,2 pour cent de PIB dans le programme révisé en 2015, dont 1533 milliards de FCFA, soit 22,1 pour cent de PIB, sur ressources intérieures, comparé à 1359 milliards de FCFA et 21,0 pour cent de PIB dans le programme révisé en 2015. La composition des dépenses est alignée sur les objectifs du CSCRP, avec: 25 pour cent consacrés au renforcement de l'éducation, de la santé et des secteurs sociaux; 25 pour cent au développement de l'agriculture, de l'hydraulique, des travaux publics et de l'urbanisme; 27 pour cent à la défense et à l'administration publique; et 8 pour cent au développement du Nord du pays. Il est prévu une provision de 25 milliards de FCFA pour payer les arriérés intérieurs audités accumulés par l'Etat à l'égard de ses fournisseurs à la suite du gel des dépenses après l'évènement de mars 2012 (¶50).
- En conséquence, le solde budgétaire de base visé est un déficit de 52 milliards de FCFA, soit 0,7 pour cent du PIB, comparé à 49 milliards de FCFA, soit 0,8 pour cent du PIB en 2015. Le déficit du solde global dons compris (base caisse) visé est de 242 milliards de FCFA (soit 3,5 pour cent du PIB, comparé à 276 milliards de FCFA et 4,3 pour cent de PIB en 2015.

⁷ Ce cadrage budgétaire est identique à celui qui sous-tend le projet de Loi de finances 2016 (PLF) introduit à l'Assemblée nationale à une exception près : les dépenses financées par dons et prêts projets sont incluses à concurrence de 75 pour cent des montants inscrits au PLF, à la lumière des taux d'exécution historiquement observés sur ces dépenses.

⁸ Le nombre effectif de fonctionnaires (à l'exclusion des fonctionnaires de l'armée et des collectivités territoriales) a connu un recul de 2 pour cent entre Décembre 2014 et Septembre 2015. Cette baisse des effectifs coïncide avec une hausse de 4 pour cent du salaire nominal (soit une baisse de 3 point en pourcentage des recettes fiscales). En 2016, une légère augmentation du nombre de fonctionnaires est prévue (1 pour cent), concomitante avec une hausse de 9 pour cent du salaire nominal (soit un recul de 1 point en pourcentage des recettes fiscales).

- 16. En attendant les résultats de l'évaluation des besoins des régions du Nord et de la conférence de Paris (¶10), le PLF prévoit un montant de 116 milliards de FCFA (198 millions de \$ ou 1,7 pour cent du PIB) destinés à la mise en œuvre de l'ARPM qui se répartissent comme suit:
- 52 milliards de FCFA sur ressources internes, dont 39 milliards de FCFA destinés à la mise place des organes prévus par l'ARPM et des projets de développement, et 13 milliards de FCFA pour la mise en œuvre de mesures d'urgence; et
- 64 milliards de FCFA pour mettre en œuvre des projets d'investissement prévus dans l'ARPM dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, dont 13 milliards sur ressources internes et 53 milliards sur ressources extérieures.
- 17. A la lumière des résultats de la Conférence de Paris, le gouvernement préparera, le cas échéant, un projet de Loi de finance rectificative au premier semestre 2016 pour prendre en charge des nouvelles dépenses pour mettre en œuvre la stratégie spécifique de développement des régions du Nord.
- 18. Conformément à l'ARPM, le gouvernement s'engage à transférer 30 pour cent des recettes budgétaires aux collectivités territoriales d'ici à 2018. En 2016, le PLF prévoit d'augmenter cette part à 16,7 pour cent comparé à 14,0 pour cent dans la LFR 2015. Le gouvernement prévoit d'atteindre l'objectif de 30 pour cent en transférant une partie des ressources déconcentrées, c-à-d les ressources dépensées par l'Etat central au niveau local, qui atteignent 23 pour cent des recettes budgétaires dans le PLF. Ce transfert des ressources déconcentrées se matérialisera par le transfert de la tutelle du personnel de l'Etat central présent dans les régions aux autorités régionales après que les conseils régionaux aient été élus au suffrage universel.
- 19. Les projets d'investissement pour lesquels des protocoles d'accord ont été signés avec des entreprises étrangères en septembre 2014 pour un montant de 5500 milliards de FCFA (11 milliards de \$ ou 93 pour cent du PIB) et les projets d'intégration régionale pour un montant de 1750 milliards de FCFA (3,5 milliards de \$ ou 30 pour cent du PIB) au Mali présentés par la Commission de l'UEMOA en septembre 2014 à Dubai sont toujours au stade d'étude. Ils n'ont encore aucune conséquence pour le PLF. Leurs conséquences pour les finances publiques continueront d'être analysées lors de la préparation des Lois de finances ultérieures. Tous ces projets seront mis en œuvre dans le respect des engagements de soutenabilité des finances et de la dette publique et de bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques pris par le gouvernement dans le cadre de son arrangement au titre de la FEC.

B. Améliorer la gestion des finances publiques

20. Le gouvernement continuera à améliorer la gestion des finances publiques, en particulier en remédiant aux faiblesses mises en lumière par l'évaluation PEFA en 2011 et les missions d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI.

Améliorer la gestion des recettes

21. Le gouvernement s'engage à augmenter les recettes fiscales d'un montant minimum de 1 pour cent de PIB en 2016 grâce à la mise en œuvre de réformes visant à élargir la base taxable (critère de réalisation, Tableau 2). Le gouvernement entend y arriver en intensifiant les réformes engagées par la DGI, la DGD, la Direction nationale des domaines et du cadastre (DNDC) et en transformant la culture au sein des structures chargées de l'assiette et du recouvrement, notamment à travers l'éthique et la gestion axée sur les résultats. Le gouvernement entend par ailleurs entreprendre en relation avec les opérateurs économiques un chantier de renforcement du civisme fiscal des régies de recettes.

Réformer la politique fiscale

- 22. Le gouvernement entend poursuivre la réduction progressive des exonérations par la mise en œuvre des mesures suivantes:
- comme initié dans la Loi de finances 2013, présentation en annexe dans les projets de Lois de finances de tableaux reprenant toutes les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code pétrolier, le Code des Investissements, les Codes Miniers, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux, leur base légale et date de mise en œuvre, au cours des années 2013 et 2014 du premier semestre 2015, et une estimation de leur manque à gagner pour les recettes de l'Etat. ⁹
- exploitation d'un fichier central des exonérations fiscales et douanières identifiant le stock des exonérations accordées par type d'impôts et par source légale et réglementaire, leur date d'expiration, l'identité des entités bénéficiaires et tout autre information pertinente qui a été finalisé en 2014; en 2014, la DGI a répertorié 452 mesures d'exonérations fiscales correspondant à des dépenses fiscales d'un montant de 147 milliards de FCFA (294 millions de \$ ou 2,5 pour cent du PIB), dont 86 pour cent au titre de la TVA, 10 pour cent au titre de la taxe sur les opérations financières (TAF), et 4 pour cent au titre de l'impôt sur les sociétés; par base légale, ces dépenses fiscales se sont réparties comme suit: Code général des impôts: 52 pour cent, codes miniers: 20 pour cent; arrêtés ministériels: 18 pour cent; Code des investissements: 7 pour cent; conventions: 2 pour cent; marchés publics, dons, ONG sur financement extérieur: 1 pour cent. La DGI produira d'ici le 28 février 2016, une note analysant les exonérations répertoriées dans ce fichier par type d'impôts, par source légale ou réglementaire, par secteur économique et par date d'expiration, et le montant de ces exonérations en 2015 par catégorie répertoriée ci-dessus et identifiant des pistes pour

⁹ En 2013, le total des dépenses fiscales résultant des exonérations s'est élevé à 233 milliards de FCFA (466 millions de \$ ou 4,2 pour cent du PIB), dont 162 milliards (2,9 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 71 milliards (1,3 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD. En 2014, le total des dépenses fiscales résultant des exonérations s'est élevé à 206 milliards de FCFA (351 millions de \$ ou 3,4 pour cent du PIB), dont 147 milliards de FCFA (2,4 pour cent du PIB) accordés sur les impôts collectés par la DGI et 59 milliards de FCFA (1 pour cent du PIB) sur ceux collectés par la DGD dont 37 milliards de FCFA de TVA (63 millions de \$ ou 0,6 pour cent du PIB).

- réduire ces exonérations. La DGI publiera sur son site internet la liste des bénéficiaires d'exonérations (y inclus ceux accordées par la DGD), la durée des exonérations et les dépenses fiscales associées en 2015, en remplaçant le nom du bénéficiaire avec une identifieant unique.
- pour réduire la fraude au cordon douanier, approcher les PTF pour leur proposer de mettre fin aux exonérations d'impôts dont bénéficient les projets qu'ils financent; en 2014, ces exonérations se sont élevées à 45 milliards de FCFA (91 millions de \$ ou 0,8 pour cent de PIB), dont 26 milliards de FCFA au niveau de la DGI et 19 milliards de FCFA au niveau de la DGD.
- poursuivre lamaîtrise des exonérations discrétionnaires et réduire progressivement, dans la mesure du possible, les exonérations incluses dans le Code général des impôts, le Code des douanes, le Code des Investissements, les Codes miniers, le Code pétrolier, la loi régissant la promotion immobilière et toutes les autres lois ou décisions du gouvernement comportant des avantages fiscaux à partir de la Loi de finances 2016;
- étant donné les enjeux financiers représentés par ces exonérations, le gouvernement fera appel aux services d'un cabinet privé pour réaliser l'audit du montant et des modalités d'octroi des exonérations accordées sur les impôts collectés par la Direction Générale des Impôts (DGI) et la Direction Générale des Douanes (DGD) en 2014 et 2015 avant le 30 juin 2016 (repère structurel proposé, Tableau 4).
- 23. Pour mettre fin à l'érosion des recettes fiscales sur les produits pétroliers, ¹⁰ le gouvernement met en œuvre les mesures suivantes:
- calcul de la structure des prix des produits pétroliers au détail à partir des valeurs de marché réelles des produits importés, conformément à la législation communautaire, identification du manque à gagner ou des gains éventuels résultant de la fixation de prix de détail à des niveaux différents à ceux résultant d'un tel calcul, et publication de cette présentation de la structure de ces prix;
- présentation dans les lois de finances des manques à gagner éventuels sur les produits pétroliers au cours de l'année antérieure sur base des manques à gagner unitaires dégagés dans les structures des prix par axe routier, par produit et par litre;¹¹
- mettre en oeuvre un mécanisme de tarification des prix des produits pétroliers qui répercute intégralement l'évolution des coûts des produits pétroliers importés sur les prix à la pompe à l'intérieur d'une marge de 3 pour cent par mois; la mise en œuvre de ce mécanisme

Depuis 2005, les recettes fiscales sur les produits pétroliers sont passées de 3 pour cent de PIB en 2005 à moins de 1 pour cent de PIB en 2012. En 2014, elles se sont élevées à 1.5 pour cent du PIB. Voir <u>Rapport du FMI No. 14/31</u>. <u>Mali–Mécanisme de tarification des produits pétroliers; Rapport d'assistance technique; Fonds monétaire international; Département des finances publiques</u>, Graphique 6, p. 17.

¹¹ En 2014, le manque à gagner sur la taxation des produits pétroliers est estimé à 33 milliards de FCFA (67 millions de \$ ou 0,6 pour cent du PIB). Au cours des 7 premiers mois de 2015, ce manque à gagner a été éliminé.

¹² Voir Rapport du FMI No. 14/31, p. 23, ¶22.

pourra être suspendue en cas de hausses successives particulièrement élevées des coûts des produits pétroliers;

- 24. Le gouvernement s'engage à simplifier la législation fiscale pour alléger autant que possible la charge administrative des déclarations d'impôts pour les opérateurs et de sa perception pour la DGI. Ce travail de simplification concernera tant le régime réel (normal appliqué aux grands contribuables ou simplifié appliqué aux moyens contribuables), l'impôt synthétique appliqué aux petits contribuables, et l'impôt sur les traitements et les salaires, les cotisations sociales, la fiscalité foncière, la fiscalité des titres, et la fiscalité sur les transactions financières. Le gouvernement procédera à toutes les études et concertations préalables en vue de continuer à mettre en œuvre cette simplification. La simplification de l'impôt synthétique dans la loi de finances 2015, dont la grille des montants à payer a été remplacée par un taux unique de 3 pour cent proportionnel au chiffre d'affaires des contribuables, montre la voie à suivre en la matière. Le PLF prévoit de réduire les acomptes de TVA de 12 à 4 pour les redevables assujettis au mode du réel simplifié d'imposition.
- 25. Avec l'aide du Fonds fiduciaire thématique du FMI en matière de gestion des ressources naturelles, le gouvernement veut augmenter les recettes provenant des ressources minières et pétrolières tout en améliorant la compétitivité de l'environnement des affaires au Mali. Les codes minier et pétrolier seront modernisés à la lumière des standards internationaux actuels. Le gouvernement a soumis un nouveau Code pétrolier qui a été promulqué en juillet 2015. Il introduira des amendements au Code minier d'ici fin 2015. Dans ce cadre, il prendra les mesures nécessaires pour réduire la durée de la période de stabilité fiscale de 30 à 15 ans en phase avec la durée moyenne d'exploitation des gisements. Pour améliorer la part gouvernementale de la rente des exploitations minières, le gouvernement envisage de recourir à des sociétés spécialisées pour faire l'audit des contrats miniers en vue de mettre en évidence les éventuels cas d'évitement et d'optimisation fiscale. Il envisage de faire de même en ce qui concerne les sociétés de téléphonie. Il envisage également de renforcer les capacités du personnel de la DGI et de la DNDC pour vérifier leurs déclarations d'impôts. Enfin, en vue d'augmenter la transparence du secteur minier, l'Etat a publié sur le site internet du Ministère des mines tous les contrats miniers et pétroliers et il publiera les études de faisabilité des entreprises en phase d'exploitation d'ici la fin de l'année 2015.¹³

Réformer les administrations fiscale, douanière et domaniale

- 26. Une priorité sera accordée à la mise en œuvre des réformes entamées en 2011 pour améliorer de manière durable le fonctionnement et le rendement de la TVA, sur laquelle environ 40 pour cent des recettes fiscales sont assises. A cette fin, les mesures suivantes sont mises en œuvre:
- Pour assurer le remboursement des crédits de TVA dans les délais impartis, un compte d'affectation spéciale a été créé dont l'utilisation est réservée au remboursement des crédits de TVA. Il continuera d'être alimenté par, d'une part, l'intégralité des recettes de TVA payées

¹³ Voir <u>www.mines.gouv.ml</u>.

par les sociétés minières et leurs sous-traitants sur leurs importations, et d'autre part, 10 pour cent des recettes de TVA intérieures ou plus si nécessaire: le Ministre de l'économie et des finances a pris une instruction qui indique que si le niveau d'alimentation du compte n'est pas suffisant pour assurer le remboursement des crédits de TVA, la contribution des recettes de TVA collectées par la DGI pourra être rehaussée à due concurrence. Ce mécanisme permet d'assurer un remboursement effectif et régulier des crédits de TVA dans le respect de la législation communautaire, d'une part, aux sociétés aurifères exportatrices et, d'autre part, à toutes les autres entreprises générant des crédits de TVA, à l'exclusion des revendeurs en l'État. Le montant des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2014 s'est élevé à 56 milliards de FCFA dont 30 milliards ont été remboursés en 2014 et 26 milliards en 2015. En plus, en 2014, l'Etat a remboursé 49 milliards de FCFA de crédits de TVA remontant à des exercices antérieurs. En 2015, le montant des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2015 est estimé à 67 milliards de FCFA dont 50 milliards seront remboursés en 2015 et 17 milliards au premier trimestre de 2016. En 2016, le montant des crédits de TVA dus aux sociétés aurifères au titre de l'exercice 2016 est estimé à 65 milliards de FCFA, dont 49 milliards seront remboursés en 2016 et 16 milliards au premier trimestre de 2017. La DGI a produit un tableau traçant les crédits de TVA par entreprise depuis leur émission jusqu'à leur remboursement en précisant leur mode de paiement (par compensation ou en cash) pour les exercices 2013 et 2014 et le premier semestre de 2015.

- Pour s'assurer du bon fonctionnement du remboursement des crédits de TVA, saisir la Section des Comptes de la Cour Suprême en vue d'effectuer un audit de l'adéquation des montants remboursés et du processus de remboursement aux dispositions légales en la matière d'ici le 30 juin 2016.
- Pour éviter l'accumulation de crédits de TVA à l'égard des opérateurs domestiques, le système de retenue à la source de la TVA sera entièrement supprimé à partir du 1^{er} janvier 2017. Le système de la retenue à la source de la TVA a été supprimé pour les grandes entreprises le 31 décembre 2011. A partir du 1^{er} janvier 2016, ce système sera également supprimé pour le Trésor. Pour éviter que la suppression de la retenue à la source de la TVA ne se traduise par une perte de recettes, la DGI: (i) a mis en œuvre une campagne de communication relative aux obligations en matière de déclaration et de paiement de la TVA ciblée sur les fournisseurs des grandes entreprises et mettra en œuvre une campagne similaire à l'égard de l'ensemble des fournisseurs de l'Etat d'ici la fin du mois de novembre 2015; (ii) renforcera le contrôle avec réactivité du reversement effectif de la TVA par les fournisseurs des grandes entreprises dès à présent et par les fournisseurs de l'Etat dès la suppression de la retenue à la source de la TVA à payer par les fournisseurs de l'Etat; et (iii) systématisera, la production, et améliora l'exploitation de l'annexe sur la TVA déductible dans les déclarations de TVA des contribuables gérés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

- Pour augmenter le nombre d'entreprises qui acquittent effectivement une TVA,¹⁴ la DGI accentuera la campagne de contrôle ponctuel des crédits de TVA en commençant par les entreprises dont l'activité ne devrait pas générer de crédits de TVA permanents (en particulier les activités commerciales et les prestataires de service). Elle a produit un rapport sur les résultats intérimaires de ce contrôle en 2015 et elle produira un autre rapport sur ces résultats pour le 28 février 2016. A cette fin, la DGI poursuivra, avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, la formation des agents affectés à la recherche, au contrôle ciblé de la TVA et au contrôle des crédits de TVA.
- 27. La DGI, la DGD, la DNDC et la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE) poursuivront leurs efforts d'amélioration de l'administration fiscale, douanière, et domaniale en vue d'élargir l'assiette fiscale et accroître le rendement des impôts:
- Mise en œuvre d'un contrôle multidisciplinaire.
 - ➤ Le Comité mixte de renseignements et d'investigations économiques et financières (CMRIEF) a été créé le 15 mars 2012 en vue de renforcer l'efficacité du contrôle fiscal et d'identifier de nouveaux contribuables en utilisant, entre autres, toutes les bases de données de contribuables ou d'opérateurs économiques disponibles à la DGI, la DNDC, la DGABE et la Direction Générale des Marchés Publics et de Délégation des Services Publics (DGMP-DSP).
 - ➤ En comparant les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 80 pour cent des importateurs, soit environ 1,000 entreprises, semblent avoir sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI en 2009, 2010 et en 2011 d'un montant total évalué à 500 milliards de FCFA par an. En date du 30 juin 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 139 contribuables pour un montant de 273 milliards de FCFA (464 millions de \$ ou 4,2 pour cent du PIB), dont 30 milliards de FCFA (51 millions de \$ ou 0,5 pour cent de PIB) ont été recouvrés à la suite de ce programme de vérification. La DGI mettra à jour cette analyse pour les années 2012−14 d'ici le 31 août 2015. Pour les exercices 2012, 2013, et 2014, la comparaison entre les importations déclarées à la DGD et les chiffres d'affaires déclarées à la DGI suggère qu'environ 59 pour cent des importateurs auraient sous-évalué leurs chiffres d'affaires déclarés à la DGI.
 - ➤ En comparant le montant des marchés publics dans la base de données de la DGMP avec les chiffres d'affaires déclarés à la DGI, le CMRIEF a constaté que plus de 90 pour cent des adjudicataires de marchés publics, soit environ 450 entreprises, ont déclaré des chiffres d'affaires qui semblent inférieurs aux marchés publics qui leur ont été attribués en 2010 et 2011. En date du 30 juin 2015, la DGI a notifié des redressements d'impôts à 17 contribuables pour un montant de 36 milliards de FCFA (61 millions de \$ ou 0,6 pour

_

¹⁴ En 2014, 51 pour cent des grandes entreprises et 51 pour cent des moyennes entreprises assujetties à la TVA ont effectivement acquitté de la TVA, comparé à, respectivement, 27 et 20 pourcent entre janvier 2012 et mai 2013, compte tenu d'un nombre élevé de crédits de TVA permanents. Voir <u>Rapport du FMI No. 13/355. Mali : Rapport d'assistance technique. Poursuivre la modernisation du système fiscal et de son administration</u>, ¶49.

- cent du PIB), dont 1,3 milliard de FCFA ont été recouvrés à la suite de ce programme de vérification.
- ➤ La DGI a intégré ces entreprises importatrices dans son programme de vérification en commençant par les dossiers des entreprises dont la sous-évaluation du chiffre d'affaires semble la plus élevée en valeur absolue. Elle communique régulièrement des rapports sur les résultats intérimaires de ce programme de vérification au Conseil des ministres. Depuis le dernier semestre 2014, la DGI a intégré les entreprises adjudicataires de marché publics dans son programme de vérification et a communiqué un rapport intérimaire à ce sujet au Conseil des ministres, le 10 septembre 2015. Elle communiquera un nouveau rapport couvrant à la fois les entreprises importatrices et adjudicataires de marchés publics au Conseil des ministres d'ici le 28 février 2016.

Amélioration de l'efficacité de la DGI.

- Changement des seuils de chiffres d'affaires de la DGE et de la DME en vue de rationaliser l'administration des contribuables. En vue d'améliorer la gestion des contribuables et d'élargir le nombre de contribuables gérés par la DGE et la DME, le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance qui relève le seuil de la DGE de 500 millions à 1 milliard de FCFA de chiffre d'affaires et adoptera une ordonnance qui baissera celui de la DME de 100 millions de FCFA à 50 millions de FCFA à partir du 1er janvier 2016. Ce réaménagement permettra d'améliorer la gestion et le contrôle des entreprises de la DGE, d'augmenter rapidement le nombre de contribuables gérés par la DME, et d'améliorer la gestion de la TVA en la confiant entièrement à la DGE et la DME à partir du 1er janvier 2016, étant donné que le seuil de chiffres d'affaires pour être assujetti à la TVA est de 50 millions de FCFA par an.
- ➢ Promouvoir le civisme fiscal. La DGI publie depuis octobre 2011 sur le site du Ministère de l'Économie et des Finances¹⁵ les listes des contribuables gérés, d'une part par la DGE et, d'autre part par la DME, et les met à jour régulièrement, afin que la population puisse constater les résultats des efforts consentis pour élargir la base taxable. A partir de mars 2014, la DGE comptait 474 contribuables, la DME 1,411 contribuables et les CDI des six communes de Bamako 49.665 contribuables. A partir d'août 2015, ces chiffres sont passés, à respectivement, 536 pour la DGE, 1,841 pour le DME et 55.839 pour le CDI Bamako.
- ➤ Augmentation du nombre de contribuables gérés par la DME. En utilisant notamment les résultats des vérifications à la suite des rapports du CMRIEF, la DGI s'engage à augmenter le nombre cumulé de contribuables gérés par la DME à 2250 contribuables à la fin de 2015 en vue faire passer la part des recettes de la DME dans celles de la DGI de 5,2 pour cent en 2014 à 10 pour cent dès que possible. En vue de faciliter la réalisation de cet objectif, la DGI envisage de réaliser une reforme institutionnelle pour transformer

http://www.dgi.gouv.ml/contenu_documentation.aspx?type=4.

- la DME en deux Centres des Moyennes Entreprises (CME) qui dépendront de la Direction des Impôts du District de Bamako à partir du 31 mars 2016.
- Instauration du paiement d'impôts par virement bancaire à la DGE et la DME. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des impôts, la DGI prend les mesures nécessaires pour que les contribuables de la DGE et de la DME payent leurs impôts progressivement par virement bancaire; au 31 août 2015, 78 contribuables paient leurs impôts par virement bancaire. D'ici le 31 août 2016, la DGI s'engage à collecter les impôts dus par les contribuables gérés par la DGE par virement bancaire.
- Renforcement de la responsabilité des receveurs des impôts. Le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les receveurs des impôts deviennent des comptables publics de plein exercice, et non seulement des comptables de fait comme ils le sont actuellement, pour assumer pleinement les responsabilités du recouvrement.
- ➢ Amélioration de l'efficacité du contrôle fiscal. La DGI s'engage à augmenter la part des grandes entreprises contrôlées annuellement de 19 pour cent en 2014, à 25 pour cent en 2015, et 30 pour cent en 2016. Elle s'engage à augmenter ce même ratio pour les moyennes entreprises de 14 pour cent en 2014, à 20 pour cent en 2015, et 25 en 2016. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance de déclaration des moyennes entreprises de 26 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 et 25 pour cent en 2014 à moins de 10 pour cent en 2015 et en 2016. Pour ce faire, la DGI s'engage à compléter la localisation des 657 contribuables de la DME qui ne répondent pas à la correspondance de la DGI. La DGI s'engage à réduire le taux de défaillance des contribuables des CDI de plus de 70 pour cent entre janvier 2012 et avril 2013 et 35 pour cent en 2014, à moins de 15 pour cent en 2015 et en 2016.
- Identification de tous les contribuables, tant personnes morales que personnes physiques, à l'aide du numéro d'identification nationale (NINA) afin de faciliter la création d'entreprise et de moderniser l'administration des impôts. Le gouvernement s'engage à réaliser une étude de faisabilité de cette migration, tenant compte de l'expertise acquise depuis l'institution de NIF en 1996, d'ici le 31 décembre 2015.
- Mise en œuvre de mesures pour améliorer les pratiques en matière de contentieux fiscal en ligne avec les recommandations de l'assistance technique de la Banque mondiale d'ici le 30 juin 2016. Ces mesures comprendront la création d'une commission de conciliation dont la composition serait paritaire (représentants secteur privé, administration fiscale) et présidée par une personne indépendante, la création du médiateur fiscal chargé de recevoir et d'examiner les plaintes des contribuables à l'égard des agents des régies de recettes, et la possibilité pour le contribuable de saisir le Bureau du Vérificateur Général ou la Commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite lorsqu'elle sera opérationnelle.
- Amélioration de l'efficacité de la DGD.
 - La DGD mettra en œuvre son plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI de

- juin 2013.¹⁶ Ce plan d'action vise à: (i) optimiser la gestion des ressources humaines; (ii) améliorer la gestion des moyens matériels et financiers; (iii) contrôler les opérations commerciales; (iv) renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité transfontalière; (v) faciliter le commerce et le partenariat; et (vi) optimiser les technologies de l'information et de la communication en mettant en œuvre la migration vers le système d'information SYDONIA World. Cette migration vise à permettre la dématérialisation de tous les documents douaniers et d'instaurer un système de déclaration douanière entièrement électronique.
- ➤ Pour améliorer la perception des recettes douanières, la DGD a annoncé aux opérateurs qu'elle imposerait une amende de 30 pour cent aux importations qui n'ont pas été vérifiées avant embarquement conformément aux dispositions législatives en la matière. La DGD demandera à la société de vérification de lui fournir des rapports mensuels de réconciliation comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration et les analysera en vue d'améliorer la perception des recettes douanières d'ici le 31 août 2016 (¶9, repère proposé, Tableau 4).
- Instauration du paiement des recettes douanières par virement bancaire à la DGD. Afin de simplifier et sécuriser le paiement des recettes douanières, la DGD et la DNTCP prennent les mesures nécessaires pour collecter les recettes douanières par virement bancaire d'ici le 31 août 2016.
- ➢ Pour contribuer à maintenir la compétitivité des entreprises maliennes, la DGD renforcera systématiquement le contrôle des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO en liaison avec les autorités émettrices et rédigera un rapport intérimaire sur les résultats de ce contrôle d'ici le 28 février 2016. A cet effet, en cas d'inapplicabilité des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO, la DGD encaissera les droits dus conformément a la préférence tarifaire et consignera le reste des droits conformément aux règles prévues en la matière.
- Modernisation de la DNDC. La DNDC poursuivra la mise en œuvre des recommandations de l'audit organisationnel commandité par le Commissariat au développement institutionnel qui ont trait essentiellement à la modernisation de son organisation et à l'automatisation des tâches. La DNDC mettra en œuvre des mesures pour augmenter la collecte de la taxe de plus-value sur la cession d'actifs immobiliers réalisée par les particuliers dont la perception a commencé en octobre 2011. Ces mesures comprendront la rationalisation des droits d'enregistrement ainsi que les droits et commissions lors des transactions immobilières. La DNDC poursuivra les activités de mise en place du cadastre et mettra en place un système d'archivage sécurisé. Elle s'engage à migrer 4000 titres fonciers déjà numérisés dans la base de données du système d'informations cadastrales d'ici fin décembre 2015 en plus des 1500 titres fonciers qui y ont été enregistrés jusqu'à présent. En 2016, elle s'engage à faire migrer 50 000 titres supplémentaires.

¹⁶ Voir Rapport du FMI No. 13/355. Mali.

 Modernisation de la DGABE. Le Ministère de l'Economie et des Finances modernisera la DGABE par l'introduction d'outils modernes de gestion comme la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), une plus grande utilisation de l'informatique (utilisation du logiciel de comptabilité matières dans les bureaux comptables des ministères et établissements publics), et la mise en œuvre de réformes en vue d'un meilleur suivi et valorisation du portefeuille de l'Etat.

Améliorer la gestion des dépenses

28. Le gouvernement prendra des mesures pour améliorer le cadre réglementaire relatif à la gestion des finances publiques ainsi que la préparation, l'exécution, le suivi, et le contrôle de l'exécution budgétaire.

Transposer le cadre législatif harmonisé des directives de l'UEMOA

29. Le Gouvernement a transposé dans la législation et la réglementation malienne les directives N° 01 et N°06 à 10/2009 de l'UEMOA relatives au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, à la nomenclature budgétaire, au plan comptable de l'État et au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Le gouvernement s'engage également à transcrire la directive 01/2011 relative aux régimes financiers des collectivités en 2015. Le gouvernement veillera à la publication des textes réglementaires d'ici le 31 décembre 2015. Il les accompagnera d'instructions et guides assurant leur compréhension rapide et uniforme pour faciliter leur mise en œuvre au fur et à mesure de leur disponibilité d'ici la fin de l'année 2015.

Améliorer la préparation du budget de l'etat

- 30. En vue d'améliorer la présentation du budget et de faciliter l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, le gouvernement mettra progressivement en œuvre les budgets programmes et la gestion basée sur les résultats, conformément à la directive de l'UEMOA en la matière. En vue de tester les outils de gestion budgétaire une première étape sera la présentation de la loi de finances de 2016 sous forme de budget programmes pour information à l'Assemblée nationale. Outre les annexes que cette directive mentionne, le gouvernement présentera, pour information, durant une période transitoire, une répartition des crédits selon l'actuel budget des moyens ainsi qu'une répartition des crédits par régions.
- 31. Afin d'acquérir le plus tôt possible de la visibilité sur les appuis budgétaires apportés par les PTF, le gouvernement proposera aux PTF de l'informer au mois d'avril des appuis budgétaires envisagés pour l'année suivante.
- 32. Afin d'associer au plus tôt l'Assemblée nationale à la préparation du budget, le gouvernement organise un débat d'orientation budgétaire sur la loi de Finances de l'année suivante à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre de l'année précédente. Pour la loi de finance 2017 cet exercice sera organisé d'ici le 30 juin 2016. L'information préparée pour ce débat, de même que tous les autres rapports relatifs à la préparation et à l'exécution de budget, seront

publiés sur le site internet du Ministère de l'Économie et des Finances afin d'informer pleinement toutes les parties prenantes au développement du Mali.

Améliorer l'exécution du budget de l'etat

- 33. Afin d'assurer le respect des règles budgétaires et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour la bonne gouvernance et la gestion transparente des finances publiques, le Ministre de l'Economie et des Finances nommera dorénavant les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels à partir de l'exécution du budget 2016 (repère structurel proposé, Tableau 4). Il rappellera par voie de presse aux opérateurs que les seuls contrats qui engagent l'Etat sont ceux qui auront été visés préalablement par le contrôleur financier, conformément à la loi. Le gouvernement a produit un rapport sur les dépenses hors-budget au cours de sept premiers mois de l'année et en produira un autre sur les dépenses hors-budget en 2015 d'ici le 28 février 2016. Durant les sept premiers mois de 2015, le montant des dépenses hors budget a été estimé à 806 millions de FCFA (0,01 pour cent du PIB).
- 34. En application des directives communautaires, au titre de l'exécution budgétaire de 2015, les engagements de dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement, et des dépenses sur régie d'avance seront arrêtés le 30 novembre 2015, les engagements des autres dépenses seront arrêtés le 20 décembre, les ordonnancements seront arrêtés le 31 décembre 2015, et la prise en charge des mandats de paiement par les comptables, l'apposition du bon à payer, et la régularisation des dépenses seront arrêtés au 31 janvier 2016. Ainsi, la période complémentaire sera limitée aux opérations comptables et une circulaire de fin de gestion a été envoyée le 8 septembre 2015 précisant les dates limites d'engagement et de liquidation dans la perspective d'un arrêt des engagements au 30 novembre 2015.
- 35. Afin d'améliorer la transparence et les délais du processus de passation des marchés publics, la DGMP-DSP prendra les dispositions pour augmenter les informations publiées sur son site internet¹⁷ à propos des marchés attribués, à l'instar de ce qui est observé dans des pays voisins. La DGMP-DSP publiera à intervalle régulier la liste des contrats de marché passés par l'État, précisant pour chaque contrat le nom de la société attributaire, le montant du contrat et le type de procédure suivi (appels d'offre ouverts ou restreints ou entente directe), ainsi que l'article du code des marchés publics

¹⁷ Voir <u>www.dgmp.gov.ml</u>.

justifiant le mode de passation retenu.¹⁸ En vue de réduire le délai moyen de passation des marchés,¹⁹ le gouvernement a adopté en avril les mesures suivantes:

- améliorer la planification des besoins par la transmission des plans de passation des marchés à la DGMP-DSP dès le mois de septembre (contre 30 novembre actuellement) avec possibilité de lancer le dossier d'appel d'offres jusqu'à l'attribution provisoire en attendant la mise en place des crédits; ce qui fait un gain de deux mois en terme de planification et de procédure; dans ce cadre, le Ministre de l'Economie et des Finances a invité toutes les autorités contractantes à élaborer et transmettre à la DGMP-DSP, leurs plans de passation de marchés au titre de l'année 2016 au plus tard le 30 septembre 2015.
- relever les seuils de conclusion et d'approbation en vue de responsabiliser davantage les autorités contractantes;
- réduire les délais règlementaires impartis aux différents acteurs de la commande publique qui passeront de 108 à 80 jours ouvrables, soit un gain de 28 jours ouvrables;
- réduire le nombre de signataires des contrats qui passe de 7 à 4;
- supprimer la double revue des dossiers de marchés financés sur ressources extérieures; et
- réduire le nombre de pièces administratives à caractère éliminatoire exigées des candidats et soumissionnaires aux marchés publics.
- conformément à l'Agenda d'Accra et en vue d'améliorer le taux d'exécution des projets, la Banque Africaine de Développement (BAD) a, suite à une évaluation des procédures nationales malienne de passation des marchés, concluant que lesdites procédures prennent en compte les principes d'économie, d'efficacité et de transparence en matière de passation des marchés et les meilleures pratiques internationales en la matière, signé le 17 juillet 2014 avec le Gouvernement malien une lettre d'accord autorisant l'application des procédures nationales de passation des marchés pour les appels d'offres nationaux.
- enfin, pour améliorer davantage le climat des affaires, l'Autorité des Marchés Publics a proposé un nouveau code des marchés publics au gouvernement qui l'a approuvé en août 2015. Le gouvernement reconnaît que ce nouveau code présent des risques d'interprétation de l'article concernant les offres spontanées. A cet effet, le gouvernement a amélioré, en collaboration avec la Banque mondiale, les textes d'application du nouveau code pour tenir compte des amendements jugés nécessaires par la Banque mondiale en ce qui concerne la

En 2014, l'Etat a passé 1352 marchés publics pour un montant de 266 milliards de FCFA (539 millions de \$ ou 4,5 pour cent du PIB, dont 85 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (90 pour cent en valeur), 3 pour cent par appel d'offres restreint (3 pour cent en valeur) et 7 pour cent par entente directe (12 pour cent en valeur). Au cours des 6 premiers mois de 2015, l'Etat a passé 317 marchés publics pour un montant de 64.5 milliards de FCFA 110 millions de \$ ou 1 pour cent du PIB), dont 87 pour cent ont été conclus par appels d'offres ouverts (65 pour cent en valeur), 16 pour cent par appel d'offres restreint (2 pour cent en valeur) et 27 pour cent par entente directe (33 pour cent en valeur).

¹⁹ Les délais moyens de passation des marchés est passé de 94 jours en 2013, à 90 jours en 2014, et à 87 jours au cours des 6 premiers mois de 2015.

possibilité pour les fournisseurs de l'Etat de faire des offres spontanées. Le champ d'application des offres spontanées a ainsi été restreint dans l'arrêté d'application signé le 22 octobre 2015. Le gouvernement s'engage à modifier le Code sur ce point d'une manière durable, en consultation avec la Banque mondiale. Ainsi, un Code révisé sera approuvé par le Conseil de Ministres d'ici la fin août 2016.

- 36. Afin de minimiser le prix de toutes les fournitures de l'Etat, le gouvernement exécute tous les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « intérêts essentiels de l'Etat » en vertu des dispositions prévues au Décret No 2014-764 du 9 octobre 2014 - identique à la version du même décret adopté par le Conseil des ministres le 19 septembre 2014 (fixant le régime des marchés de travaux fournitures et services exclus du champ d'application du Décret No. 08–85/P-RM du 11 août 2008 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public) depuis l'adoption de ce décret. Conformément aux dispositions de ce décret, le CGSP auditera chaque année les contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat » de l'année précédente d'ici le 30 juin de l'année suivante pour vérifier qu'ils ont été mis en œuvre conformément à ces dispositions (¶9). Le rapport du CGSP sur les contrats dérogatoires entre le 9 octobre et le 31 décembre 2014 a révélé que des contrats dérogatoires ont été passés pour un montant total de 1,5 milliard de FCFA (2,6 millions de \$) et que des irrégularités ont été relevées aussi bien dans la passation que l'exécution desdits contrats. Le gouvernement s'engage à exécuter tous les contrats dérogatoires conformément au Décret No 2014–764. Le Ministre de l'Economie et des Finances enverra une lettre aux ministres concernés pour leur rappeler la nécessité de se conformer à ce décret. En 2016, le CGSP préparera un audit sur les contrats dérogatoires de 2015 d'ici le 29 février 2016, soit avant le délai du 30 juin prévu dans le décret (repère proposé, Tableau 4).
- 37. Afin de maximiser la rentabilité des investissements publics et d'en minimiser leur coût, la Direction Générale du Budget (DGB) et la Direction Nationale de la Planification du Développement (DNPD) et la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) mettent en œuvre les mesures suivantes:
- accélération de la mise en œuvre des projets d'investissement par les ministères sectoriels dont le taux d'exécution était de 20 pour cent au premier trimestre 2015; pour ce faire, "intensification des missions de supervision des projets en vue de traiter les risques et les contraintes qui freinent leur exécution; à ce titre, La DNPD s'engage à effectuer des missions de supervision avec la DGDP dans au moins 100 projets en 2016 contre 29 projets en 2015;
- évaluation du coût des projets proposés par les ministères sectoriels à l'aide d'une mercuriale de prix qui a été mise en ligne sur le site du MEF le 15 mars 2015;²⁰
- accessibilité de l'information sur l'exécution financière des projets: la DNPD et la DGDP s'engagent à publier chaque trimestre la situation d'exécution financière des projets sur financement extérieur;

²⁰ http://www.finances.gouv.ml/contenu_documentation.aspx.

- amélioration de la qualité de préparation des projets à travers l'utilisation du fonds d'étude et de préparation des projets ainsi que la réalisation de l'étude sur l'inventaire des infrastructures stratégiques structurantes nécessaires à l'économie malienne en 2016;
- mise en place du logiciel de gestion des investissements publics en commençant par le volet programmation et financement des projets en 2016 puis le volet suivi et évaluation en 2017;
- poursuite du recentrage des crédits au profit de l'aboutissement de projets clés privilégiant ceux dont le financement est certain et programmé et dont le démarrage peut-être immédiat; et
- renforcement des capacités d'expertise (dans les ministères sectoriels) et de contre-expertise (à la DNPD) pour sélectionner les projets d'investissement.
- 38. En vue d'améliorer progressivement les procédures de budgétisation et de suivi de l'exécution des crédits d'investissement, les mesures suivantes seront prises:
- La Loi de finances 2013 a introduit la budgétisation des autorisations d'engagements (AE) et des crédits de paiements (CP) se rapportant aux dépenses triennales d'investissements publics. Sur cette base, le MEF organise le suivi de la consommation des AE et CP dans le logiciel de gestion des dépenses PRED5.
- A partir de la mise en œuvre de la Loi de finances 2016, la procédure de reports de CP sera rendue effective dans un régime prévoyant l'application complète du régime des reports prévu par les directives de l'UEMOA, n'autorisant que le report des CP gagés et prévus dans le plan de trésorerie.
- 39. Le suivi des délais de paiement sera renforcé, afin d'éviter la constitution d'arriérés. Les logiciels de gestion des finances publiques (PRED5 et AICE) seront utilisés pour suivre les délais d'exécution des mandats de paiement et s'assurer que les paiements soient effectués moins de 90 jours après la liquidation des dépenses, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière. Des tableaux mensuels sont mis en ligne sur le site du MEF à cet effet.²¹
- 40. Le gouvernement continuera à mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit du Bureau du Vérificateur Général (BVG) et de la section des comptes de la Cour Suprême (CS) sur l'achat d'un aéronef et un contrat d'équipement et de fourniture passé par le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants (MDAC).²² Conformément à ces recommandations, le gouvernement a immatriculé l'aéronef acquis en 2014 et s'engage à l'enregistrer dans la comptabilité matière de l'Etat. Le gouvernement va entreprendre des démarches pour revoir le mode d'exploitation de l'aéronef.

_

²¹ www.finances.gouv.ml.

²² Voir Rapport du FMI No. 14/337, pp. 38–41, ¶¶11–15.

Améliorer la transparence des finances publiques

- 41. Afin d'améliorer la transparence sur la situation budgétaire, de trésorerie et la situation patrimoniale de l'Etat, la DNTCP mettra progressivement en œuvre la nouvelle directive UEMOA sur le Tableau des opérations financières de l'Etat et autres états financiers. Pour assurer un passage maîtrisé au nouveau TOFE, la DNTCP produira au cours des années 2015–17, le TOFE suivant les nomenclatures 1998 et 2009. En 2015 et 2016, le suivi du programme continuera d'être basé sur le TOFE 1998. A partir de 2018, la DNTCP ne produira plus que le TOFE suivant la nomenclature 2009 pour suivre l'exécution du budget et un éventuel nouveau programme avec le FMI sera basé sur le TOFE 2009. En 2016, la DNTCP concentrera en priorité son attention à produire trois des quatre états financiers prévus par la directive de 2009, à savoir: (i) le TOFE; (ii) l'État de la dette publique, et (iii) la présentation des opérations de trésorerie. Le quatrième état financier, à savoir le bilan des avoirs et engagements de l'Etat sera produit pour la première fois en 2015 sur la base de la situation à fin 2014.
- 42. La mise en œuvre de la nouvelle application comptable intégrée du Trésor AICE se poursuivra. Elle a été déployée à la Trésorerie régionale de Koulikoro en janvier 2013 et sera déployée à l'Agence Comptable Centrale du Trésor (ACCT) en tant que poste comptable assignataire d'ici le 1er janvier 2016. Le déploiement et la mise en test des différentes fonctionnalités de l'application dans les régions de Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal et à l'ACCT pour le volet consolidation nationale de l'exécution budgétaire et de la comptabilité en temps réel avec les postes comptables seront réalisés d'ici fin 2016. Ce déploiement d'AICE à l'ACCT permettra de produire tous les états comptables statistiques consolidés des entités de l'Etat qui lui seront reliés, dont la balance intégrée des comptes du Trésor et le TOFE, d'ici le 1^{er} janvier 2017.

Améliorer la gestion de la trésorerie

- 43. La DNTCP établira un plan de trésorerie mensuel en début d'exercice et le mettra à jour chaque mois pour permettre une exécution régulière des dépenses et des payements dans les délais impartis tout au long de l'année. Ces plans seront mis à jour chaque mois en fonction de la collecte des recettes, de l'exécution des dépenses, et des décaissements des financements extérieurs.
- 44. La DNTCP continuera les efforts entamés pour mieux maîtriser sa connaissance des postes de la Position nette du Gouvernement (PNG) dans le système bancaire.²³ Elle publie régulièrement sur le site du MEF des rapports qui analysent les mouvements des postes de la PNG en distinguant les mouvements des postes les plus importants de la Position nette du Trésor (PNT) et ceux de la Position nette des autres entités publiques (PNACP).²⁴ Ces rapports présentent les stocks de début

-

Au 30 juin 2015, la position nette du gouvernement vis-à-vis des banques (PNG) s'élevait à une situation créditrice de 7 milliards de FCFA (12 millions de \$ ou 0,1 pour cent du PIB) pour l'Etat au sens large de la directive sur le TOFE de l'UEMOA, dont une position nette du Trésor (PNT) débitrice de 176 milliards de FCFA (299 millions de \$ ou 2,7 pour cent du PIB) et une position créditrice nette des autres entités publiques de 183 milliards de FCFA (311 millions de \$ ou 2,8 pour cent du PIB).

²⁴ http://www.tresor.gouv.ml/documentation/position-nette-du-tresor-et-autres-comptes-publics.pdf.

et fin d'exercice et identifie tous les titulaires de compte qui rentrent dans la PNACP. La DNTCP mettra ces tableaux à jour chaque semestre. Le rapport relatif à fin-décembre 2015 sera disponible d'ici le 28 février 2016. La BCEAO continuera à fournir à la DNTCP la PNT extraite de la situation monétaire en vue de compiler le TOFE, conformément aux directives de l'UEMOA en la matière.

- 45. La DNTCP poursuivra la mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) à la BCEAO. Une première étape, qui a été mise en œuvre au 31 décembre 2014 a été le transfert sur le CUT des montants disponibles sur comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat qui correspondent au périmètre de la PNT à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente. Tous les comptes à termes qui rentrent dans le champ de la PNT ont été transférés au CUT au fur et à mesure qu'ils sont venus à échéance. Toutefois, au cas où la DNTCP venait à disposer d'un excédent de trésorerie, elle les placera sous forme de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales tant que les taux d'intérêt sur ces DAT seront supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO, comme ce fut le cas au premier semestre 2015 lorsque la trésorerie excédentaire a été placée en DAT à 3 mois rapportant 4 pour cent après impôts. La seconde étape, qui sera progressivement mise en œuvre en 2015, verra l'intégration dans le CUT des fonds des établissements publics et administratifs (EPA) chargés d'exécuter, sous contrôle direct de l'Etat, des politiques du gouvernement et dont le financement est assuré majoritairement par l'État, ce qui représentait au 30 juin 2015 un montant de l'ordre de 203 milliards de FCFA. Cette obligation de dépôt au Trésor des fonds des EPA sera clairement rétablie et respectée en accord avec le principe d'unité de trésorerie et d'unité de caisse rappelé par la directive UEMOA de 2009 en la matière, à l'exception des établissements publics hospitaliers conformément à la Loi No 02-050 du 22 juillet 2002, de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), organismes paritaires sur lesquels l'Etat n'exerce pas un contrôle direct, et des EPA qui ne bénéficient pas de subvention de l'Etat. Le gouvernement introduira les projets de lois nécessaires pour clarifier les textes existants en matière de dépôt des fonds des établissements publics au Trésor d'ici le 29 février 2016. Entretemps, le gouvernement regroupera les contreparties maliennes aux nouveaux projets cofinancés dans un sous-compte séquestre ouvert à la BCEAO pour les projets des bailleurs qui en acceptent le principe.
- 46. La DNTCP renforcera son contrôle sur les EPA.²⁵ Le gouvernement a rendu obligatoire le système comptable élaboré par la DNTCP pour les EPA en janvier 2005. La DGB s'assurera de la transmission pour chaque EPA de son budget en début d'exercice pour approbation par le ministre chargé des finances. La DNTCP s'assurera de la réception régulière des rapports semestriels sur l'exécution des budgets des EPA à son niveau. Le MEF informera les EPA que le Ministre de l'Economie et des Finances n'approuvera leur budget 2016 qu'après la transmission de leurs comptes pour le premier semestre de l'année 2015 auprès de la DNTCP. En 2016, les EPA seront tenus de publier des comptes certifiés par des experts comptables avec résultat semestriel intérimaire.

²⁵ Parmi les 103 EPA, seuls 11 disposent d'un plan comptable dûment approuvé par le MEF; 73 ont transmis des situations financières mensuelles à la DNTCP en 2015 contre 65 en 2014 et 43 en 2013.

Renforcer le contrôle interne et externe

- 47. Les structures de contrôle internes et externes seront renforcées. Les structures de contrôle interne et externe ont relevé de nombreuses faiblesses administratives dans la gestion des finances publiques au Mali. En vue de corriger ces faiblesses, le gouvernement a adopté en août 2011 une stratégie nationale de contrôle interne couvrant la période 2012–15 qu'il mettra en œuvre avec l'appui de plusieurs de ses partenaires techniques et financiers:
- Au niveau du contrôle interne, le *Contrôle Général des Services Publics (CGSP)* a élaboré la cartographie des risques dans les ministères de la santé, de l'agriculture et du développement rural, de l'éducation nationale et de l'équipement et de transports.
- La Direction Nationale du Contrôle Financier (DNCF) mettra en œuvre les nouvelles missions induites par la mise en œuvre des directives de l'UEMOA (¶30), à savoir le contrôle a priori sélectif des dépenses, l'évaluation a posteriori des performances des programmes, et la poursuite de la déconcentration de ses activités. En plus, la DNCF produira régulièrement des rapports sur le contrôle de l'effectivité des prestations.
- Au niveau du contrôle externe, le Bureau du Vérificateur Général a programmé
 29 vérifications en 2015 et 36 en 2016, contre 27 en 2014 et 20 en 2013. Il a audité toutes les dépenses du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants de 2010 à mi-2014.
- Les effectifs de la section des comptes de la Cour suprême seront renforcés. Cette section sera transformée en une Cour des comptes conformément à la directive de l'UEMOA en la matière dès que possible.
- 48. La production et l'audit des comptes annuels de l'État seront effectués régulièrement, conformément aux directives communautaires en la matière. L'Assemblée nationale a voté les lois de règlement pour les exercices 2008 à 2011. Le gouvernement a soumis les projets de loi de règlement pour les exercices 2012 et 2013 à l'Assemblée nationale. Il adoptera le projet de loi de règlement pour l'exercice 2014 d'ici le 29 février 2016, conformément aux directives communautaires en la matière.

Établir l'equilibre financier de la caisse Malienne de Sécurité Sociale et de l'Institut National de Prévoyance Sociale

49. Le gouvernement entend prendre des mesures pour assurer l'équilibre financier de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui gère le régime de pensions pour les fonctionnaires, et de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), qui gère le régime de pensions, d'assurance contre les accidents de travail et d'allocations familiales pour les employés du secteur privé. D'après les dernières études actuarielles disponibles (2005 et 2010 pour la CMSS, 2006 pour l'INPS) en l'absence de réformes, les déficits de ces deux régimes pourraient atteindre au moins 1 pour cent du PIB chacun dans un proche avenir. Le gouvernement va commander de nouvelles études actuarielles de ces deux régimes dont les résultats devraient être disponibles d'ici le 31 août 2016.

Mener une politique d'endettement soutenable

- 50. Le gouvernement continuera à mener une politique d'endettement compatible avec le maintien de la viabilité de la dette (¶13).
- L'analyse de viabilité de la dette effectuée avec les services du FMI et de la Banque mondiale a conclu que le risque de surendettement reste modéré. Cette analyse confirme également que la viabilité de la dette reste fort sensible aux cours de l'or (qui concentre les 60 pour cent des exportations et dont la production diminuera à moyen terme), aux conditions financières de l'endettement, et à la poursuite de politiques budgétaires soutenables.
- Dès lors, le gouvernement réitère son engagement de couvrir ses besoins de financement extérieurs principalement par des dons et des emprunts en devises dont l'élément don s'élève au minimum à 35 pour cent. Le gouvernement propose un plafond cumulatif de 250 milliards de FCFA (426 millions de \$, ou 3,6 pour cent de PIB) d'emprunts extérieurs non-concessionnels en 2015-16. Ceci correspondant à quatre emprunts pour un montant total de 200 milliards de FCFA auprès de l'Exim Bank de la Chine avec un élément don de 29 pour cent pour financer des investissements dans le transport et la distribution d'électricité que la Banque mondiale estime être alignés avec la politique de développement du secteur et des emprunts pour un montant total de 50 milliards de FCFA pour des projets non-encore identifiés à taux de rentabilité élevé pour lequel du financement à des conditions concessionnelles n'est pas disponible et avant la signature desquels les services du FMI seront consultés (critère de réalisation continu proposé, Tableaux 1 et 3).
- Afin de se préparer à mettre en œuvre la nouvelle politique d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI, qui est entrée en vigueur le 30 juin 2015, la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) a préparé un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendront l'exécution du PLFR 2015 et le projet de loi de finances 2016 qui précise, pour chaque accord, le montant décaissé et les conditions financières et sera joint au projet de loi de finances 2016 (Tableau 5). En vertu de ce plan d'endettement, le gouvernement requiert un plafond d'endettement non-concessionnel cumulatif de 250 milliards de FCFA en 2015–16 (voir puce précédente, critère de réalisation proposé, Tableaux 1 et 3) et signale, pour mémoire, un plafond de 557 milliards de FCFA pour la même période pour la signature d'emprunts concessionnels. Le gouvernement se réserve le droit de revoir ces plafonds lors de la prochaine revue de l'accord au titre de la FEC, pour autant qu'ils restent compatibles avec l'analyse de viabilité de la dette. Afin de renforcer la gestion de la dette, la DGDP élaborera un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest d'octobre 2014 afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations (repère structurel proposé, Tableau 4).

²⁶ Voir Mali – dernière Analyse de la viabilité de la dette.

- Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé par arrêté le 24 mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.
- 51. La gestion de la dette intérieure sera renforcée.
- Pour ce faire, la DGDP fait l'inventaire de toutes les conventions d'endettement intérieur et de garantie d'engagement de dette intérieure pris par l'État afin d'inclure leurs échéanciers dans les données de la dette publique et les lois de finances.
- Le Gouvernement soumettra le plafond annuel des variations de l'encours des garanties et avals qui peuvent être accordés par l'Etat à l'approbation de l'Assemblée nationale dans les projets de loi de finances. Conformément aux dispositions des lois et procédures budgétaires en la matière, le projet de Loi de finances 2016 prévoira une provision correspondant à 10 pour cent du risque échu, c'est-à-dire du montant de la dette garantie qui vient à échéance en 2016. Aucune garantie ne sera accordée par l'Etat en 2016.
- Le gouvernement a engagé un cabinet pour effectuer un audit des arriérés intérieurs accumulés par l'Etat à la suite du gel des dépenses après le coup d'Etat en 2012 et au cours des années antérieures depuis 1995. Cet audit a identifié des arriérés pour un montant de 206 milliards de FCFA (3,2 pour cent du PIB), dont 47 pour cent a été accumulé en 2012 et un autre 28 pour cent au cours des années 2010 et 2011. De ce total, un montant de 166 milliards (2,6 pour cent du PIB) a été validé par le consultant à la lumière des informations présentées par l'administration. L'Etat a déjà payé 82 milliards de FCFA de ces arriérés validés, dont 36 milliards en 2013 et 46 milliards en 2014. Pour payer les 84 milliards de FCFA restants, le gouvernement a inscrit une provision de 27 milliards de FCFA dans le PLFR 2015 et une provision de 25 milliards de FCFA dans le PLF 2016 (¶15). Ces arriérés validés comprennent 30 milliards dus à la suite de décision de justice à propos desquelles le gouvernement examinera s'il a épuisé toutes les possibilités de recours d'ici le 28 février 2016. Dans l'affirmative, le gouvernement proposera des crédits dans le PLF 2016 afin de payer ces arriérés. Avant de payer tous ses arriérés, le gouvernement s'assurera que les contribuables concernés n'ont pas eux-mêmes des arriérés d'impôts, auquel cas le gouvernement opérerait des retenues sur le paiement de ces arriérés correspondant aux arriérés d'impôts de ses fournisseurs. L'Etat a demandé un complément d'audit au cabinet, à fournir si possible d'ici le 28 février 2016, pour donner la chance aux créanciers dont la dette n'a pas été validée pour un montant total de 40 milliards de FCFA de compléter leur dossier. Il inscrira, si nécessaire, des crédits au projet de Loi de finances rectificative 2016 pour payer les arriérés validés additionnels identifiés.

C. Améliorer les statistiques économiques

L'INSTAT a publié les nouveaux comptes nationaux selon le SCN 1993 pour les années 52. 1999–2013 avant le 31 août 2015. En conséquence, le PIB a été revu à la hausse de 15 pour cent en moyenne. Le gouvernement utilisera cette série révisée dans le suivi de la mise en œuvre de sa politique économique et financière à partir du 1^{er} janvier 2016.

D. Améliorer le climat des affaires pour encourager le développement du secteur privé

- 53. Le gouvernement s'attellera à lever les principales contraintes à l'environnement des affaires, qui, d'après le dernier rapport conjoint du Forum économique mondial, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement sur la compétitivité de l'Afrique, sont l'accès au financement, la corruption, l'offre insuffisante d'infrastructure (y compris dans le domaine de l'énergie), la complexité de la législation fiscale, la bureaucratie de l'administration et le niveau de qualification de la main d'oeuvre.
- 54. Le gouvernement prendra des mesures pour mobiliser des ressources pour investir dans l'infrastructure et simplifier la législation fiscale (¶24). En plus il prendra les mesures ci-après pour maintenir la stabilité du secteur financier et améliorer l'accès à son financement, améliorer la situation financière et la capacité de production du secteur de l'électricité, et réduire la corruption.

Promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier

- 55. Reconnaissant qu'un secteur financier solide est indispensable pour maintenir le Mali sur un sentier de croissance durable, le gouvernement va s'atteler à résoudre ses problèmes les plus pressants. En particulier, le gouvernement s'engage à:
- Assurer la sécurité des agences bancaires qui ont rouvert dans le nord du pays depuis le mois d'août 2013.
- Mener à bien la restructuration de la Banque de l'Habitat du Mali (BHM). Le gouvernement a adopté un schéma de restructuration de la BHM en deux temps. Dans un premier temps, la BHM sera fusionnée avec la plus solide Banque Malienne de Solidarité (BMS) d'ici la fin de 2015. Le gouvernement a soumis la fusion pour approbation à la Commission bancaire régionale; il a recruté plusieurs cabinets spécialisés pour faire l'État des lieux et les diligences d'un processus de fusion-absorption. L'objectif intermédiaire est de consolider les deux entités et d'assainir le bilan de la nouvelle banque, ce qui aiderait à minimiser les risques posés aux finances publiques et rendrait la nouvelle banque suffisamment attrayante aux investisseurs privés. Dans un second temps, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour encourager la participation du secteur privé dans la nouvelle banque qui résultera de la fusion, dans le but d'en désengager l'Etat à terme.
- Suite à la mise en place à partir du 30 mai 2015 d'un bureau d'information du crédit (BIC) conformément à la législation de l'UEMOA en la matière, contribuer, en appui aux actions menées par la BCEAO, à asseoir la crédibilité du BIC à travers des campagnes de communication afin d'augmenter le taux de recueillement du consentement des clients des institutions financières.

• Restaurer la confiance dans le secteur de la micro finance en mettant en œuvre un plan d'action détaillé pour la réforme du secteur en 2016.

Réformer le secteur de l'électricité

- 56. Le gouvernement s'est engagé à poursuivre la réforme du secteur e prendra des mesures pour mettre fin au déficit structurel entre le prix de revient et le prix de vente de l'électricité au Mali. En 2014, EDM a dégagé une perte avant subvention de 57 milliards de FCFA (1 pour cent de PIB) que l'Etat a épongé avec un transfert budgétaire d'un montant équivalent. En 2015, EDM devrait enregistrer une perte avant subvention de 36 milliards de FCFA (0,6 pour cent de PIB), en baisse par rapport à 2014 grâce à la baisse des prix du pétrole, que l'Etat épongera avec un transfert budgétaire de 42 milliards de FCFA, dont 12 milliards financé par un don de la CEDEAO. Ce transfert devrait permettre de limiter l'endettement bancaire d'EDM à 33 milliards de FCFA à la fin de 2015. Si le don de la CEDEAO ne se matérialise pas, l'Etat s'engage à transférer à EDM les ressources nécessaires pour maintenir son endettement bancaire en dessous de 33 milliards de FCFA en 2015. En 2016, la société EDM devrait enregistrer une perte de 28 milliards de FCFA. Le PLF prévoit un transfert de 20 milliards de FCFA qui sera, le cas échéant, revu à la hausse dans le PLFR 2016 en vue d'éponger les pertes d'EDM, de lui permettre de remplir ses objectifs de production sans accumuler d'arriérés vis-à-vis des banques et de ses fournisseurs, et de stabiliser l'endettement bancaire d'EDM à 33 milliards de FCFA à fin 2016. Ces projections intègrent l'engagement de l'Etat de payer ses factures anticipativement au début de chaque trimestre. EDM mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour augmenter son taux de facturation et réduire ses coûts opérationnels, notamment en externalisant la fonction d'approvisionnement de fuel. EDM publiera ses états financiers (bilan et compte de résultat) sur son site internet et des indicateurs de performance sur ce site et en annexe au PLF.
- 57. Etant donnée la position financière délicate d'EDM, celle-ci est récemment entrée en défaut de paiement vis à vis de certains de fournisseurs. L'audit annuel des comptes d'EDM permettra de déterminer le montant total de ses arriérés en fin 2015. Par la suite, EDM présentera un plan d'apurement de ces arriérés d'ici le 29 février 2016. Le gouvernement prendra aussi les mesures nécessaires pour s'assurer qu'EDM n'accumule pas de nouveaux arriérés à partir de maintenant.

Promouvoir la bonne gouvernance

- 58. Le gouvernement mènera une lutte vigoureuse pour la bonne gouvernance.
- A cette fin, il s'engage à: mener à bien toutes les mesures décrites ci-avant pour *améliorer la gestion et la transparence des finances publiques*; transmettre les déclarations de patrimoine des hauts dignitaires de l'Etat assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite à la Cour Suprême d'ici le 31 août 2016 (repère structurel proposé, Tableau 4).
- Le gouvernement s'engage également à promouvoir la bonne gouvernance dans le système judiciaire, en publiant les jugements rendus par les Tribunaux de Commerce et ceux rendus

- autres tribunaux relativement aux infractions en matière de gouvernance.²⁷
- Le gouvernement accordera la priorité à remédier aux manquements de l'administration mis en lumière par les structures de contrôles, y compris le Bureau du Vérificateur Général dans ses rapports annuels et sectoriels. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour sanctionner les agents indélicats par des mesures administratives ou judiciaires, le cas échéant. Le Contrôle Général des Services Publics a publié un premier rapport annuel sur la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle de 2011 à 2013. Il publiera, d'ici le 28 février 2016, un deuxième rapport annuel faisant état des résultats des actions entreprises pour remédier aux manquements mis en lumière par les structures de contrôles en 2014 en attachant une attention particulière aux mesures prises pour sanctionner les agents indélicats par des mesures administratives ou judiciaires.
- Le gouvernement mettra en œuvre un plan d'action pour renforcer la cadre légal contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption, en tenant compte des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI qui s'est rendu à Bamako en septembre 2014.

SUIVI DU PROGRAMME

59. Le programme fera l'objet de revues périodiques sur la base des critères réalisation à fin décembre 2015 et fin juin 2016, des critères de réalisation continus et objectifs indicatifs à fin mars et septembre 2016 (Tableaux 1 et 3), et des repères (Tableau 4). Les critères de réalisation et indicateurs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT) qui précise également la nature et la fréquence des informations à fournir pour un bon suivi du programme. Les conclusions des cinquième et sixième revues de l'accord sont attendues, respectivement, à partir du 1^{er} mai et du 1^{er} novembre 2016.

²⁷ Voir <u>www.reforme-justice.gouv.ml</u>.

²⁸ Mis en ligne à l'adresse suivante : http://primature.gov.ml/.

Tableau 1. Mali : Critères de réalisations et indicateurs proposés pour 2015¹ (en milliards de FCFA)

					2015						
	Mars		Juin			Septembre		Decembre			
	Prog. ² Ac	lj. Target	Est.	Statut	Prog. ³	Adj. Target	Est.	Status	Prog. ³	Prog. ³	Rev. prog
Critères de réalisation											
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ⁴	127	186	67	Respecté	123	236	42	Respecté	147	172	172
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ⁵ Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou	0		0	Respecté	0		0	Respecté	0	0	0
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) 5,6,9	0		0	Respecté	250		0	Respecté	250	250	250
Recettes fiscales brutes (plancher)	251		257	Respecté	564		568	Respecté	851	1,141	1,141
Indicateurs											
Solde budgétaire de base (plancher) ⁷	-58	-46	80	Respecté	-92	-93	168	Respecté	-97	-49	-49
Dépenses prioritaires (plancher)	63		60	Pas respecté	134		164	Respecté	244	394	394
Pour mémoire:											
Aide budgétaire extérieure ⁸	7		40		45		46		71	177	139
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	7		14		19		17		45	112	74
Instances de paiement (–)	-50		-123		-50		-131		0	-68	-68
Remboursements d'impôts (-)	-22		-10		-39		-38		-57	-70	-76
Remboursement d'arriérés (–)	-5		-3		-5		-37		-7	-49	-47
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou											
garantis par l'État à des conditions concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) 9											257

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les evaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les criteres de réalisation.

² Rapport du FMI No. 14/337. Mali: Première et deuxième revues au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI.

³ Rapport du FMI No. 15/151. Mali: Troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit — Rapport des services du FMI.

⁴ Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés. Voir PAT pour plus de détails.

⁵ Cibles suivies sur une base continue depuis la signature de la lettre d'intention.

⁶ Ces plafonds comprennent 4 prêts contractés auprès de la banque chinoise Exim Bank pour un montant total de 200 milliards de FCFA avec un élément don de 29 pour cent.

Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre del'aide budgétaire et des remboursements d'impôts. Voir PAT pour plus de détails.

Sur base des décaissement

⁹ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf.

Mesures	Délai d'exécution	Justification macroéconomique	Statut
Préparation d'une stratégie pour éliminer graduellement les manques à gagner identifiés dans la structure des produits pétroliers.	30 juin	Augmenter les recettes fiscales.	Respecté.
Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat » avec le décret adopté par le Conseil des Ministres le 19 septembre 2014 en la matière.	31 août	Renforcer la gouvernance des finances publiques.	Respecté.
Préparation par la Direction Générale des Douanes d'un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours du premier semestre 2015.	31 août	Augmenter les recettes fiscales.	Pas respecté. Reporté au 31 août 2016.
Préparation par le Direction Générale des Impôts d'un rapport comparant les chiffres d'affaires des importateurs déclarés à la Direction Générale des Impôts et les valeurs des importations déclarés à la Direction Générales des Douanes au cours des années 2012 à 2014.	31 août	Augmenter les recettes fiscales.	Respecté.
Préparation par la Direction Générale de la Dette Publique d'un plan détaillé des accords de prêts qui sous-tendront l'exécution du projet de loi de finances rectificative 2015 et du projet de loi de finances 2016 qui précisera, pour chaque accord, le montant décaissé et les conditions financières et destiné à être joint au projet de loi de finances 2016.	31 août	Maintenir la viabilité de la dette.	Respecté.

Tableau 3. Mali : Critères de réalisations et indicateurs proposés pour 2016 ¹

(en milliards de FCFA)

		20	16	
	Mars	Juin	Septembre	Decembre
	Prog.	Prog.	Prog.	Proj.
Critères de réalisation				
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État (plafond) ²	125	217	170	160
Hausse cumulée des arriérés de paiements extérieurs (plafond) ³	0	0	0	0
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou	U	O	O	O
garantis par l'État à des conditions non concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) ^{3,4,7}	250	250	250	250
garantis par retat a des conditions non concessionnelles (piaiona cumulatii depuis juin 2013)	309	649	958	
	309	649	958	1,294
Indicateurs				
Solde budgétaire de base (plancher) ⁵	-60	-92	-61	-61
Dépenses prioritaires (plancher)	57	146	264	410
Pour mémoire:				
Aide budgétaire extérieure ⁶	0	3	76	98
Dons au titre de l'aide budgétaire générale	0	0	64	67
Instances de paiement (–)	-16	-31	-11	9
Remboursements d'impôts (–)	-17	-35	-52	-71
Remboursement d'arriérés (–)	-18	-37	-34	-31
Nouveaux emprunts extérieurs contractés ou				
garantis par l'État à des conditions concessionnelles (plafond cumulatif depuis Juin 2015) 7	557	557	557	557

Sources: autorités maliennes; et projections des services du FMI.

Voir PAT pour plus de détails.

¹ Chiffres cumulés depuis le début de l'année, sauf indication contraire. Voir le Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions. Les evaluations de Mars et Septembre concernent les indicateurs, et celles de Juin et Décembre les criteres de réalisation.

² Ces cibles sont ajustées en fonction de l'aide budgétaire extérieure, des instances de paiement, des remboursement de crédits de TVA, et des remboursement d'arriérés.

³ Cibles suivies sur une base continue. Voir PAT pour plus de détails.

⁴ Sous réserve que l'élément don soit égal à 30 pour cent.

⁵ Les cibles pour cet indicateur sont ajustées en fonction des dons au titre del'aide budgétaire et des remboursements d'impôts.

⁶ Sur hase des décaissements

⁷ Sur base des prêts contractés, conformément à la nouvelle politique d'endettement du FMI: http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2014/111414.pdf.

Tableau 4. Mali : Repères structurels proposés pour 2016					
Mesures	Délai d'exécution	Justification macroéconomique			
Nomination par le Ministre de l'Economie et des Finances de tous les Directeurs des Finances et du Matériel et les Directeurs Administratifs et Financiers des départements ministériels et autres institutions publiques.	1 janvier	Renforcer le respect des règles budgétaires.			
Audit par le Contrôle Général des Services Publics (CGSP) de la conformité des contrats dérogatoires revêtus des sceaux de « secret en matière de défense » ou « des intérêts essentiels de l'Etat » passés en 2015 avec le Décret No 2014—764 du 9 octobre 2014.	28 février	Renforcer la gouvernance des finances publiques.			
Rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'assistance technique d'octobre 2014 de l'AFRITAC Ouest afin de renforcer la qualité de la base de données de la dette publique, comprenant un plan d'action avec un chronogramme précis pour mettre en œuvre toutes les recommandations.	28 février	Renforcer la gestion de la dette publique.			
Audit, par un cabinet privé, du montant et du processus d'octroi des exonérations accordés sur les impôts collectés par la DGI et la DGD en 2015 avant le 28 février 2016.	30 juin	Augmenter les recettes fiscales.			
Préparation par la Direction Générale des Douanes d'un rapport analysant les rapports mensuels de réconciliation de la société de vérification comparant les droits perçus et à percevoir par déclaration d'importation au cours des sept premiers mois de 2015.	31 août	Augmenter les recettes fiscales.			
Transmission de leur déclaration de patrimoine à la Cour suprême par les hauts dignitaires de l'Etat et les autres assujettis à déclaration par la loi contre l'enrichissement illicite.	31 août	Promouvoir la bonne gouvernance.			

		201	5		2	016
	Déja signé	À signer	Prog. rév.	Valeur actuelle	Prog.	Valeur actuelle
		(milliards de FCFA)				
Sources de financement de la dette	<u>133</u>	<u>374</u>	<u>507</u>	<u>304</u>	<u>300</u>	<u>150</u>
Dette concessionnelle, ² dont	133	124	257	129	300	150
Dette multilatérale	133	124	257	129	300	150
Dette bilatérale	0	0	-	-	-	-
Dette non-concessionnelle ³	0	250	250	175	0	0
Emplois des montants empruntés	<u>133</u>	<u>374</u>	<u>507</u>	<u>304</u>	<u>300</u>	<u>150</u>
Aide budgétaire	0	32	32	18	-	-
Infrastructure (routes, ponts, etc.)	20	83	103	52	-	-
Énergie	5	0	5	3	-	-
Agriculture	50	8	58	29	-	-
Social (éducation, santé)	58	1	59	30	-	-
Divers		250	250	175	-	-

Source: autorités maliennes

¹ Nouveaux emprunts contractés ou garantis (flux annuels).

² Dette dont l'élément de don dépasse un plancher de 35 pour cent

 $^{^{\}rm 3}$ Dette assortie d'un élément de don positif mais qui n'atteint pas le plancher établi.

Tableau 6. Mali: Opérations financiers consolidées de l'administration, 2016

(en milliards de FCFA)

	Mars	Juin	Séptembre	Décembre	
	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog. ¹	Prog.	
Recettes et dons	341.6	740.2	1,142.5	1,555.0	
Recettes totales	329.6	703.7	1,027.2	1,387.0	
Recettes budgétaires	303.7	649.9	950.3	1,282.0	
Recettes fiscales	291.7	613.8	905.9	1,222.4	
Impôts directs	87.7	207.1	292.6	390.9	
Taxes indirectes	203.9	406.7	613.3	831.	
TVA	108.9	216.9	329.4	445.4	
Accises sur produits pétroliers	22.7	46.1	63.1	86.9	
Droits d'importation	36.6	74.2	115.1	155.3	
Autres taxes indirectes	53.2	104.5	157.7	215.0	
			-52.0		
Remboursements de taxes	-17.5 12.1	-35.0		-71.4	
Recettes non fiscales		36.1	44.4	59.6	
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	76.8	105.0	
Dons	11.9	36.4	115.4	168.0	
Projets	8.6	29.5	44.5	83.2	
Budget	3.3	6.9	70.8	84.	
dont : aide budgétaire generale	0.0	0.0	64.0	67.	
dont : aide budgétaire sectorielle	3.3	6.9	6.8	17.4	
Dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement)	423.3	912.4	1,315.4	1,785.6	
Dépenses budgétaires	398.2	860.7	1,241.7	1,684.	
Dépenses courantes	266.4	559.0	795.5	1,036.	
Traitements et salaires	100.1	200.2	300.2	400.	
Biens et services	72.9	145.9	218.8	291.	
Transferts et subventions	85.1	187.2	241.6	289.	
Intérêts	8.3	25.8	34.9	55.0	
dont: intérieurs	1.8	13.2	15.7	28.9	
	131.8	301.7	446.2	648.	
Dépenses en capital					
Financement extérieur	32.8	103.7	149.3	252.0	
Financement intérieur	99.0	198.0	296.9	395.	
Fonds spéciaux et budgets annexes	25.9	53.9	76.8	105.0	
Prêts nets	-0.8	-2.2	-3.2	-4.3	
Solde budgétaire global (hors dons)	-93.7	-208.6	-288.2	-398.6	
Solde budgétaire global (dons inclus)	-81.8	-172.2	-172.8	-230.0	
Variation des arriérés (y compris avals et cautions)	-18.3	-36.5	-34.0	-31.5	
Ajustement base caisse	-15.7	-31.4	-11.0	9.3	
Solde global (base caisse, dons inclus)	-115.7	-240.1	-217.9	-252.8	
Financement	120.7	235.3	209.3	252.8	
Financement extérieur (net)	12.1	51.7	80.9	141.9	
Prêts	20.8	70.7	110.1	182.0	
Prêts projets	20.8	67.3	97.9	151.9	
dont non-concessional	20.8	41.7	62.5	83.:	
Prêts budgétaires	0.0	3.5	12.2	30.	
Amortissement	-10.0	-31.9	-43.3	-58.4	
Allègement de la dette	1.2	12.9	14.1	17.	
Variation des arriérés (principal)	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financement intérieur (net)	108.6	183.6	128.4	111.	
Système bancaire	88.7	154.3	121.9	116.	
Banque centrale	-0.3	0.8	-0.6	-0.:	
•	-0.3 89.0	153.5	-0.6 122.5	-0 116.	
Banques commerciales					
Ajustement PNG pour difference de champ	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recettes de privatisation Autre financement	-8.8	-17.5	-17.5	-17.	
	28.7	46.8	24.0	12.0	
Ecart de financement	-4.9	4.8	8.6	0.0	
Pour mémoire:					
Solde budgétaire de base ²	-59.7	-92.0	-60.8	-61.	
Financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État	125.2	216.9	169.5	160.0	

Sources: Ministère de l'économie et des finances; et projection des services du FMI.

¹ Rapport pays du FMI No. 15/151. Mali -- Rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit.

Recettes (y compris les ressources provenant de l'Initiative de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE)) plus les dons destinés à l'appui budgétaire général moins les dépenses courantes et les dépenses en capital sur financement intérieur.

Pièce Jointe II. Mali: Protocole d'Accord Technique

1. Ce protocole d'accord définit les critères de réalisation et indicateurs présentés aux tableaux 1 et 3 du Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi du programme.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) communique le champ du TOFE suivant la présentation de la nomenclature des comptes fournie par la BCEAO et le transmet à la banque centrale et aux services du FMI.

CRITÈRES DE RÉALISATION

3. Sauf indication contraire, les cibles financières suivantes serviront de critères réalisation à fin décembre 2015 et fin juin 2016, et d'objectifs indicatifs à fin mars 2016 et fin septembre 2016.

A. Plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché Financier à l'État

- 4. Le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État est défini comme la somme (i) de la position nette du gouvernement au sens étroit telle que définie ci-dessous, et (ii) des financements de l'État à travers l'émission (nette de remboursements) de titres à des personnes physiques ou morales en dehors du système bancaire ou aux banques non-résidentes domiciliées dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA).
- 5. La position nette du gouvernement au sens large est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) en vertu des dispositions communautaires. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État qui sont exclus de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement. La position nette du gouvernement est calculée par la BCEAO.

6. La **position nette du gouvernement au sens étroit** est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du Gouvernement au sens étroit est celui défini au paragraphe 2. La position nette du gouvernement au sens étroit est calculée par la BCEAO.

FACTEURS D'AJUSTEMENT

- 7. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché à l'État fera l'objet d'un ajustement positif si l'**aide budgétaire extérieure** est inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire extérieure est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, appui budgétaire sectoriel, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE, mais incluant l'appui budgétaire général). Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.
- 8. Le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État fera l'objet d'un ajustement positif (négatif) si le **montant net de réduction des instances de paiement** est supérieur (inférieur) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3). Les instances de paiement sont définies comme les ordres de paiement non payés par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) dans le cadre de l'exécution budgétaire ou sur les comptes de correspondants et déposants divers, quelle que soit leur ancienneté.
- 9. Enfin, le plafond sur le financement intérieur net des banques et du marché financier à l'État sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour le paiement des crédits de TVA, d'autres remboursement d'impôts, d'arriérés extérieurs et d'arriérés intérieurs audités relevant d'exercices antérieurs qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plafond sur l'accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

- 10. Les arriérés de paiements extérieurs sont définis comme des obligations résultant du service d'une dette extérieure (remboursement du principal et charges d'intérêts) dus ou garantis par le gouvernement qui n'ont pas été payés au moment où ils étaient dus, comme spécifié dans l'accord de prêt, compte tenu de toute période de grâce applicable. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 15 s'applique ici. Les arriérés dus à des créanciers officiels bilatéraux ne sont pas couverts par cette définition si le gouvernement tente de négocier un rééchelonnement de la dette, pour autant que le gouvernement paie dans un compte séquestre les montants dus pour ces prêts venant à échéance, compte tenu de toute période de grâce applicable, comme spécifié dans l'accord de prêt.
- 11. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs (sauf cas de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement). Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

- C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus et sur la dette extérieure à court terme contractées ou garanties par l'État et/ou les entreprises publiques
- 12. **Définition de la dette**. La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe à la décision du Comité d'administration du FMI N° 15688:
 - a) la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:
 - i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service:
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés
 - b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- 13. **Dette garantie**. La garantie d'une dette par l'État s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

- 14. **Dette concessionnelle**. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pour cent¹ l'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée par décompte des paiements que devra effectuer l'emprunteur au titre du service de la dette.² Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 pour cent.
- 15. **Dette extérieure**. Pour les besoins des critères d'évaluation pertinents, la dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être repayée en une autre monnaie que le franc CFA. Cette définition s'applique aussi aux dettes contractées entre pays membres de l'UEMOA qui sont libellées ou qui doivent être repayées en une autre monnaie que le franc CFA.
- 16. **Critères de réalisation afférents à la dette**. Les critères de réalisation se rapportent aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État, par la société Énergie du Mali (EDM), et par la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) tant que celle-ci est détenue majoritairement par l'État. Les critères de réalisation s'appliquent aux dettes et obligations contractées ou garanties pour lesquelles aucune somme n'a encore été reçue. Ils s'appliquent aussi à la dette privée pour laquelle une garantie officielle a été accordée, qui constitue donc une obligation conditionnelle de l'État. Les critères de réalisation font l'objet d'un suivi continu. Aucun facteur d'ajustement ne s'applique à ces critères de réalisation.
- 17. **Dispositions spéciales.** Les critères de réalisation ne s'appliquent pas: i) aux opérations de rééchelonnement de dette existante au moment de l'approbation de l'accord; ii) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) liés aux importations; iii) aux emprunts extérieurs de la Compagnie Malienne des Textiles (CMDT) garantis par les recettes d'exportation de coton; et (iv) aux emprunts extérieurs à court terme (d'échéance inférieure à un an) contractés par EDM pour financer l'achat de produits pétroliers.
- 18. **Transmission des informations**. L'État informera les services du FMI dès qu'un nouvel emprunt extérieur est contracté ou garanti, en précisant les conditions, mais au plus tard dans les deux semaines suivant la signature du contrat.

D. Plancher sur les recettes fiscales brutes

19. Les recettes fiscales brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

¹ La référence au site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui permet le calcul de l'élément don pour une large gamme de montages financiers : http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator.

INDICATEURS

20. Les cibles suivantes serviront d'indicateurs à fin juin 2015, fin septembre 2015, et fin décembre 2015.

A. Plancher sur le solde budgétaire de base

21. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales nettes, augmentées des dons budgétaires (appui budgétaire général) et des ressources PPTE, et les dépenses totales ordonnancées augmentées des prêts nets, hormis les dépenses d'investissement financées par les créanciers ou donateurs, conformément à la définition du solde budgétaire de base dans les textes de l'UEMOA (Acte additionnel N° 05/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009, portant modification de l'Acte n°04/1999 relatif au Pacte de convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité).

FACTEUR D'AJUSTEMENT

- 22. Le plancher sur le sur le solde budgétaire de base fait l'objet d'un ajustement négatif si les **dons budgétaires (appui budgétaire général)** sont inférieurs aux prévisions du programme. Le facteur d'ajustement sera appliqué au taux de 100 pour cent jusqu'à un seuil de 25 milliards de FCFA et au taux de 0 pour cent pour des montants supérieurs.
- 23. Enfin, le plancher sur le solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse) pour le **paiement des crédits de TVA et d'autres remboursement d'impôts** qui sont supérieurs (inférieurs) aux montants programmés (MPEF, Tableaux 1 et 3).

B. Plancher sur les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté

24. Les dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté sont définies comme la somme des dépenses des secteurs de l'éducation de base, l'éducation secondaire et supérieure, la recherche scientifique, la santé, et le développement social hors transfert à la Caisse Malienne de Sécurité Sociale. Elles excluent les dépenses en capital financés par les partenaires techniques et financiers extérieurs sous forme de projets.

MESURES STRUCTURELLES

- 25. Les informations concernant la mise en place des mesures retenues comme repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en application.
- 26. A compter du 31 mai 2011, des **modifications** ont été apportées **au Tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE)** comme précisé ci-après. Les recettes et les dépenses portées sur des comptes d'imputation provisoire sont comptabilisées au dessus de la ligne en recettes ou dépenses non ventilées. Au sein de l'ajustement base caisse, une distinction est faite

entre les opérations au titre des exercices antérieurs et celles au titre de l'exercice en cours ainsi qu'au sein de ces dernières entre les fonds en route (moins de trois mois) et les variations d'arriérés (plus de trois mois) sur dépenses budgétaires (y compris crédits de TVA et appels de garanties, avals et cautions). Au sein du poste "financement intérieur net", une distinction est effectuée entre le financement bancaire, les recettes de privatisation et les autres financements. Le financement bancaire comprend la variation de la position nette du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale, du FMI, et des banques commerciales résidentes. Dans la présentation des opérations avec les banques commerciales, une distinction est faite entre le Trésor, l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), et les autres entités publiques. Les autres financements comprennent principalement les variations sur les comptes de l'encaissement (chèques non encaissés), les acomptes d'impôts reçus au titre de l'année suivante, la régularisation des acomptes reçus l'année précédente au titre de cette année, les opérations avec les créanciers de l'UEMOA non résidents, et la variation des dépôts et consignations des correspondants du Trésor.

- 27. A compter du 30 juin 2014, les **montants disponibles sur les comptes courants ouverts au nom des comptables de l'Etat** qui correspondent au périmètre de la position nette du gouvernement au sens étroit (¶6), aussi appelée position nette du Trésor (PNT), à l'exception de ceux dans les régions où la BCEAO n'est pas présente, seront **transférés, sur le compte unique du Trésor à la BCEAO**. Les montants disponibles sont tous les montants sur les comptes précités à l'exception:
- des comptes gelés du Trésor à la Banque de Développement du Mali (BDM) pour un montant de 19,5 milliards de FCFA suite aux dispositions de la convention de privatisation de cette banque;
- des fonds immobilisés du Trésor à la Banque Régionale de Solidarité (BRS) pour 12 milliards de FCFA suite aux difficultés financières de la BRS; Orabank, le repreneur de la BRS, s'est engagé à rembourser ce dépôt au Trésor au rythme de 500 millions de FCFA par mois en 2014 et de solder le reliquat au plus tard fin 2015;
- des comptes correspondants à des dons du Japon pour un montant de 3 milliards de FCFA à la BDM suite à une convention avec le Japon pour la mobilisation de ces fonds;
- d'un compte à la Banque Malienne de Solidarité (BMS) pour les opérations de ramassage de fonds, qui est vidé tous les jours au profit du compte du Receveur à la BCEAO; et
- de dépôts à terme (DAT) auprès des banques commerciales où la DNTCP place ses excédents de trésorerie éventuels, tant que les taux d'intérêt sur ces DAT sont supérieurs aux taux créditeurs de la BCEAO.
- 28. Les **dépenses hors-budget** sont définies comme celles effectuées par les services de l'administration centrale, sur financement national, sans qu'elles aient été prévues dans la Loi de finances ni exécutées selon les règles et procédures budgétaires en vigueur. Cette définition s'applique à l'ensemble des transactions, engagements, réceptions de biens ou de services ou, octroi de garanties susceptibles de créer pour l'Etat une charge qui n'aurait pas été autorisée en loi de finances.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

Résumé des données à transmettre

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances Publiques	Position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens large (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire); la position nette du gouvernement vis-à-vis du système bancaire au sens étroit; et le détail des financements non bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin de mois + 6 semaines (définitive)
	Solde du compte des recettes de privatisation de SOTELMA en dépôt auprès de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines
	TOFE du gouvernement central	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 6 semaines (définitive)
	Exécution budgétaire le long de la chaîne de la dépense, telle qu'enregistrée dans le circuit informatisé	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les ressources PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE faisant apparaître les remboursements fiscaux (y.c. crédits de TVA)	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Arrêté de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et montant des exonérations octroyées	Mensuelle	Fin du mois
	Importations de produits pétroliers ventilées par nature et par corridor d'importation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Dépenses ordonnancées et non payées 90 jours après leur liquidation visée par le contrôleur financier	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
	Rapport du Ministre de l'économie et des finances sur les dépenses hors-budget depuis le 25 septembre 2014	Semestrielle	Fin février et fin août
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs, et détails des autres éléments nets de la BCEAO et des banques commerciales	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
	Extrait de compte montrant les soldes initiaux et finaux du compte-séquestre à la BCEAO où le service venant à échéance de la dette contractée auprès de la <i>Libyan Foreign Bank</i> pour la construction du complexe de la Cité Administrative à Bamako est déposé jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu avec les autorités libyennes à propos du rééchelonnement du remboursement de cette dette	Mensuelle	Fin du mois + 1 semaine
Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois
	Révisions de la balance des paiements	Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Direction du budget	Dépenses prioritaires de réduction de la pauvreté comme définies au ¶24	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

10 novembre 2015

CONSULTATIONS 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Services du Fonds monétaire international en consultation avec la Banque mondiale

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT	9
OUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	10

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 septembre 2015)

Statut : date d'admission : 27 septembre 1963. <u>Article VIII</u>

Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote- part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	83,30	89,28
Position de réserve au FMI	10,00	10,72
Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	89,36	100,00
<u>Avoirs</u>	73,35	82,08
Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-
Encours des dendes et des prets	Willions de D15	part
<u>Prêts FCR</u>	22,00	23,58
Accords FEC	70,16	75,20

Accords financiers les plus récents

		Date	Date	Montant approuve	é Montant tiré
	<u>Type</u>	d'approbation	<u>d'expiration</u>	(Millions de DTS)	(Millions de DTS)
FEC		déc. 18, 2013	déc. 17, 2016	30.00	14.00
FEC		déc. 27, 2011	janv. 10, 2013	30.00	6.00
FEC 1/		mai 28, 2008	déc. 22, 2011	52.99	52.99

Projection des obligations financières envers le FMI ^{2/}

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS)

	<u>À échoir</u>				
	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
<u>Principal</u>	4,80	8,17	11,60	12,70	13,80
Commissions/intérêts	0,01	0,01	0,01	0,01	0,13
Total	4,81	8,18	11,61	12,71	13,93

^{1/} Anciennement FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des arriérés au titre d'obligations financières de plus de trois mois, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre	Cadre	
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>original</u>	<u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Date d'arrivée au point de décision	sept. 1998	sept. 2000	
Aide engagée par l'ensemble des			
créanciers (millions de dollars américains) 1/	121,00	417,00	
Dont : assistance du FMI (millions de dollars américains)	14,00	45,21	
(équivalent en millions de DTS)	10,80	34,74	
Date d'arrivée au point d'achèvement	sept. 2000	mars 2003	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Aide décaissée au pays membre	10,80	34,74	45,54
Assistance intérimaire		9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts 2/		3,73	3,73
Total des décaissements	10,80	38,47	49,27

^{1/} L'aide engagée dans le cadre de l'initiative initiale est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre de l'initiative renforcée, en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)

I. Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) $^{1/}$	75,07
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	62,44
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	12,63

II. Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

	Dette admissible			
Date de décaissement	<u>CRG</u>	Cpte RPC	<u>Total</u>	
Janvier 2006	S.O.	75,07	75,07	

 $^{^{1/}}$ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est

^{2/} En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

admis à en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : non-applicable. Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'Assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'Allégement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision :

Point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire :

Montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 pour cent du montant annuel et 60 pour cent du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 pour cent et 75 pour cent, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement :

Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et qu'elle a renforcé son dispositif de gouvernance. Un comité d'audit interne a notamment été mise en place et sa capacité est en train d'être renforcée à l'aide de concours externes afin de superviser les processus de vérification des comptes et d'information financière. La transparence a été améliorée grâce à la publication plus ponctuelle des états financiers vérifiés et la BCEAO est résolue à pleinement respecter les normes internationales d'information financière lors de l'audit de l'exercice 2015. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de sélectionner un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints afin d'assurer l'adéquation de ce mécanisme, ce qui a été fait en 2015.

Régime de change :

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 50 francs CFA pour un franc français de 1948 au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour un franc français. Depuis le 1^{er} janvier 1999, le franc CFA est rattaché à l'euro au taux 655,96 francs CFA pour un euro.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali et les autres membres de l'UEMOA ont accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4, des Statuts du FMI. Le régime de change du Mali n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. Le Mali n'applique aucune pratique de taux de change multiples.

Du fait qu'il partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, le Mali a transféré les décisions essentielles en la matière au niveau sous-régional. Le tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali applique le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Dans le cadre de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22 pour cent à 15 pour cent entre 1997 et 2003; le taux maximum est actuellement de 20 pour cent. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Les exportations maliennes vers l'Union européenne jouissent en général d'un traitement préférentiel non-réciproque sous forme d'exemption de droits d'entrée en vertu de l'initiative «Tout sauf les armes». Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non-réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible aux avantages de l'African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Le Mali n'impose aucune restriction légale aux exportations.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec le Mali au titre de l'article IV se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation, Décision No. 14747-(10/96) (28/09/2010), ultérieurement amendée. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations en date au titre de l'article IV (Rapport du FMI N°13/44) le 28 janvier 2013.

	Assistance technique			
Départe-ment	Type d'assistance	Date de prestation	Objet	
FAD	Expert	novembre 2015	Administration fiscale	
FAD	Expert	octobre 2015	Méthodologie du TOFE	
AFRITAC	Expert	octobre 2015	Renforcement de l'administration fiscale des moyennes entreprises	
AFRITAC	Expert	septembre 2015	Modélisation et prévision macroéconomiques	
LEG	Expert	septembre 2015	Renforcement des systèmes LCB/FT	
AFRITAC	Expert	juillet 2015	Informatisation du contentieux aux douanes	
FAD	Expert	juillet 2015	Fiscalité locale et décentralisation	
AFRITAC	Expert	juillet 2015	Surveillance macroprudentielle, risque systémique, et stabilité du secteur financier	
FAD	Expert	juin 2015	Fiscalité du secteur minier; distribution de la rente	
AFRITAC	Expert	avril 2015	Paie	
AFRITAC	Expert	avril 2015	Comptes nationaux	
FAD	Expert	mars 2015	Administration fiscale	
AFRITAC	Expert	janvier 2015	Prévisions macroéconomiques	
AFRITAC	Expert	janvier 2015	Comptabilité publique	
FAD	Expert	janvier 2015	Décentralisation fiscale	
AFRITAC	Expert	décembre 2014	Statistiques des finances publiques	
AFRITAC	Expert	décembre 2014	Information budgétaire	
AFRITAC	Expert	décembre 2014	Administration de la TVA	

	Assistance technique (suite)				
Départe-ment	Type d'assistance	Date de prestation	Objet		
FAD	Expert	novembre 2014	Audit des industries extractives		
FAD	Expert	novembre 2014	Administration des recettes		
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Information budgétaire		
FAD	Expert	octobre 2014	Gestion des ressources naturelles		
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Gestion de la dette publique		
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Élargissement de l'assiette fiscale		
FAD	Expert	octobre 2014	Informations comptable et budgétaire		
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Administration des recettes		
AFRITAC	Expert	octobre 2014	Gestion des dépenses publiques		
LEG	Expert	septembre 2014	Lutte contre la corruption et le blanchiment		
FAD	Expert	juin 2014	Politique budgétaire (diagnostic)		
FAD	Expert	juin 2014	Codes minier et pétrolier (diagnostic)		
FAD	Expert	mai 2014	Administration des recettes		
AFRITAC	Expert	mai 2014	Production de comptes nationaux trimestriels		
AFRITAC	Expert	mai 2014	Statistiques des finances publiques (TOFE)		
МСМ	Expert	février 2014	Stabilité financière		
FAD	Expert	janvier 2014	Décentralisation budgétaire		

	Assistance technique (fin)				
Départe-ment	Type d'assistance	Date de prestation	Objet		
FAD	Expert	janvier 2014	Audit de la chaîne de dépenses		
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Gestion de la dette		
AFRITAC	Expert	décembre 2013	Administration douanière		
FAD	Expert	décembre 2013	Informations comptable et budgétaire		
AFRITAC	Expert	octobre – novembre 2013	Statistiques des comptes nationaux		
AFRITAC	Expert	octobre – novembre 2013	Gestion des dépenses publiques		
AFRITAC	Expert	octobre 2013	Réforme de la Banque de l'Habitat		
FAD	Expert longue durée	septembre 2013– septembre 2014	Comptabilité des finances publiques, système d'information, et gestion du Trésor		
AFRITAC	Expert	juin 2013	Politique et administration fiscales		
AFRITAC	Expert	avril 2013	Statistiques des finances publiques		
AFRITAC	Expert	mars 2013	Gestion de la dette publique		
FAD	Expert	février 2013	Gestion des finances publiques		
FAD	Expert longue durée	mai 2011– mars 2012	Comptabilité des finances publiques, système d'information et gestion du Trésor		
FAD	Expert	janvier 2012	Administration fiscale		

Représentant résident

M. Anton Op de Beke est Représentant résident du FMI à Bamako depuis octobre 2012.

EXÉCUTION DU PLAN D'ACTION CONJOINT

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de transmission	
A	. Information réciproque sur les	programmes de travail pertir	nents	
Programme de travail de la Banque mondiale	Opération de politique de développement	juin et septembre 2015	décembre 2015	
Programme de travail du FMI	Consultations au titre de l'article IV et quatrième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit	mars 2016	juin 2016	
	B. Demandes de contributio	ns au programme de travail		
Demande de la Banque mondiale au FMI	Informations sur l'évolution macroéconomique récente, projections macroéconomiques et analyse pour 2015-2016 et à moyen terme	mai 2015 septembre 2015	juin 2015 octobre 2015	
Demande du FMI à la Banque mondiale	Commentaire sur la composition du budget et sa conformité au Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRPIII et PAG)	mars 2016	juin 2016	
	Implications budgétaires des changements et réformes dans les domaines suivants : dispositifs de protection sociale, électricité, et secteur agricole	mars 2016	juin 2016	
	C. Accord sur les produits conjoints			
	Analyse conjointe Banque-FMI de la viabilité de la dette	mars 2016	juin 2016	

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

Mali—Annex des questions d'ordre Statistique Au 29 octobre 2015

I. Évaluation de l'adéquation des données à des fins de surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance.

Comptes nationaux : L'Institut national de la statistique (INSTAT) a publié en août 2015 une nouvelle série de comptes nationaux annuels couvrant la période 1999-2013, conformément au *Système de comptabilité nationale 1993 (SCN 1993)* et adaptés à certaines caractéristiques propres au Mali. Ils sont établis sur une base annuelle. Cependant, les données présentent des faiblesses dues à l'insuffisance de données-sources, ainsi qu'à un manque de financement et de personnel technique de l'INSTAT. La mise en œuvre de comptes nationaux trimestriels se poursuit, grâce au soutien de l'AFRITAC Ouest.

Statistiques de prix : Depuis début-1998, l'INSTAT compile et publie dans les délais, de concert avec les autres pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé mensuel pour Bamako. En 2010, cet IPC a été mis à jour avec 2008 comme nouvelle année de référence.

Statistiques des finances publiques: Généralement suffisantes. Dans le cadre du processus d'intégration économique des pays membres de l'UEMOA, le Mali a nettement progressé dans la mise en conformité de ses données budgétaires avec le cadre commun établi avec l'assistance technique du FMI (le tableau harmonisé des opérations financières de l'État – TOFE basé sur le Manuel de statistiques des finances publiques de 1986). De nouveaux efforts s'imposent toutefois pour améliorer la ponctualité et la couverture du TOFE. Des progrès sont constatés dans les travaux menés avec le concours du Département des statistiques, de l'AFRITAC Ouest, et d'AFRISTAT en vue d'étendre la couverture du TOFE aux organismes publics et aux administrations locales et de renforcer celui des postes de financement intérieur. Les rapports trimestriels sur l'exécution du budget sont affichés dans les délais sur le site du Ministère des finances.

Statistiques monétaires et financières: Les statistiques monétaires et financières des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) sont en général suffisantes et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Conformément aux recommandations du SGDD-a, la BCEAO procède à la diffusion des données monétaires mensuelles dans un délai de quatre à six semaines. Elle ne les affiche sur son site internet que beaucoup plus tard. Leur exactitude est quelque peu compromise par l'utilisation des coefficients de tri de 1990 pour estimer les montants de billets circulant entre les pays de la BCEAO, lesquels servent à leur tour à estimer la circulation fiduciaire et à ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre. Les formulaires types de communication des données (conformes au Manuel de statistiques monétaires et financières — MSMF) ne sont toujours pas utilisés régulièrement pour communiquer les données monétaires au FMI.

Surveillance du secteur financier : Le Mali publie une série élémentaire d'indicateurs de solidité financière sur une base trimestrielle, à l'exception des indicateurs de rentabilité, disponibles sur une base annuelle.

Statistiques du secteur externe : En décembre 1998, une loi à portée régionale adoptée par les pays membres de l'UEMOA a officiellement assigné à la BCEAO la responsabilité de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements. La direction nationale de la BCEAO finalise les données vers la

mid-novembre de l'année suivante et les publie immédiatement sous forme de brochure, bien qu'elles ne soient pas suffisamment robustes.

En général, les statistiques du secteur extérieur du Mali présentent de graves déficiences. Les notions et définitions utilisées pour compiler les statistiques de balance des paiements sont dans l'ensemble conformes aux principes énoncés dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5). L'adoption de la méthodologie du MBP6 ne sera requise qu'à partir de 2013/14, sauf pour la comptabilisation des allocations de DTS sous forme d'engagements de dette. En outre, les métadonnées de la balance des paiements du Mali devraient être mises à jour.

Pour réconcilier les données commerciales au sein de l'UEMOA, la BCEAO a créé une cellule sous-régionale chargée d'harmoniser les statistiques bilatérales des États membres de façon à en éliminer les asymétries avant de les consolider aux fins de la préparation de la balance des paiements régionale de l'UEMOA. Les données nationales sont le cas échéant corrigées rétroactivement et se trouvent ainsi améliorées.

Les statistiques de balance des paiements restent fragiles dans un certain nombre de domaines essentiels, de même que les données sur les envois de fonds, l'investissement direct étranger, et les flux d'investissements de portefeuille. Plusieurs vastes projets en nature ne sont pas saisis adéquatement dans les données de balance des paiements. Cependant, l'aide projet qui était classée dans les transferts courants apparaît désormais dans le compte de capital.

Des données sur la position extérieure globale sont publiées dans SFI et le BOPSY jusqu'en 2007. Une enquête de DFI sur les flux de capitaux privés étrangers, appelée «PRC CP», est en cours dans tous les pays de la zone franc. Cependant, les comptes financiers ne couvrent pas convenablement les avoirs extérieurs du secteur privé non-bancaire, car le recensement des avoirs extérieurs des résidents reste très partiel et on ne fait appel à aucune source de données de rechange (par exemple, les statistiques de la BRI).

La mission de statistiques plurisectorielles qui s'est rendue au Mali en avril-mai 2003 a conclu que le système de compilation de la balance des paiements est en général fiable ; elle a encouragé les autorités à y intégrer les sources bancaires et à publier la balance des paiements dans les délais recommandés par le SGDD. La première de ces recommandations n'est toujours pas mise en œuvre. Les statistiques annuelles de balance des paiements sont régulièrement communiquées, mais avec un certain retard, au Département des statistiques.

En mai 2013, la BCEAO a publié pour les pays de l'UEMOA un nouveau guide de méthodologie pour l'élaboration de la balance des paiements et de la position extérieure globale en conformité avec la sixième édition du manuel de la balance des paiements du FMI. La balance des paiements du Mali est actuellement présentée conformément à ce nouveau guide.

Le Mali communique la balance des paiements et les données sur la position extérieure globale conformément à la méthodologie proposée dans la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6). Les autorités ont publié la balance des paiements et les données relatives à la PEG pour 2013 dans les éditions 2015 de l'Annuaire des statistiques de la balance des paiements (BOPSY) et de l'annuaire des statistiques financières internationales (IFSY).

II. Normes et qualité des données

Le Mali participe depuis septembre 2001 au système général de diffusion des données (SGDD) (et au système qui lui a succédé, le SGDD-a).

Aucune mission RONC sur les statistiques n'a été menée au Mali.

Mali: indicateurs couramment exigés pour l'exercice de la surveillance

(au 29 octobre 2015)

(au 29 octobre 2015)					
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données	Fréquence de communication des données	Fréquence de publication
Taux de change	actuel	actuel	Q	М	М
Actifs et passifs de					
réserves de change des	^+ 201F	octobre 2015	М	M	М
autorités monétaires ¹	août 2015	octobre 2015			
Monnaie centrale			М	М	М
	août 2015	octobre 2015			
Monnaie au sens large	août 2015	octobre 2015	М	М	М
Bilan de la banque			М	М	М
centrale	août 2015	octobre 2015	IVI	IVI	IVI
Bilan consolidé du			М	М	М
système bancaire	août 2015	octobre 2015			
Taux d'intérêt ²	septembre	actuel	I	Н	M
Indice des prix à la	août 2015	septembre 2015	М	М	М
consommation					
Recettes, dépenses,					
solde et composition du financement ³ –	juin 2015	septembre 2015	М	Т	Α
Administration centrale					
Encours de la dette					
contractée ou garantie					
par l'administration	juin 2015	septembre 2015	М	I	Α
centrale ⁵					
Solde des transactions	2014	201F	^	Δ.	۸
courantes extérieures	2014	mars 2015	Α	Α	Α
Exportations et					
importations de biens	2014	mars 2015	Α	Α	Α
et de services					
PIB/PNB	2014	mars 2015	Α	Α	S
Dette extérieure brute	2014	mars 2015	Α	Α	Α
Position extérieure globale ⁶	2014	mars 2015	А	А	А

¹Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.

Note: Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), semestrielle (S), et non-disponible (ND).

² Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non-bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et par échéances.

⁶Y compris la position des actifs et passifs financiers extérieurs bruts à l'égard des non-résidents.



FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

10 novembre 2015

CONSULTATIONS DE 2015 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

Approuvé par Roger Nord et Peter Allum (FMI) et John Panzer (IDA)

Préparé conjointement par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Risque de surendettement extérieur :	Modéré
Augmenté de risques significatifs en raison de la dette publique intérieure ?	Non

Le risque de surendettement du Mali est toujours jugé être modéré — sans modification par rapport à la précédente Analyse de viabilité de la dette (AVD). La viabilité de la dette est hautement sensible à un resserrement des conditions financières, ce qui limite la marge de manœuvre pour les emprunts non-concessionnels. Elle est également vulnérable à une diminution des transferts et des investissements directs étrangers de même qu'à un choc des exportations en raison de la concentration des exportations sur l'or.

CONTEXTE

A. Récente évolution de la dette extérieure publique

1. Grace à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée et à l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM), l'encours de la dette extérieure du Mali a nettement baissé du début au milieu des années 2000. L'encours de la dette extérieure publique et garantie par l'État du Mali a baissé de 89 pour cent du PIB en 2001 à 19 pour cent en 2006 grâce à l'allégement de la dette de l'Initiative en faveur des PPTE renforcée en 2002 et de l'IADM en 2006 (Tableau 1 du texte). A la fin de 2014, il a progressé à 25 pour cent du PIB principalement en raison de nouveaux prêts octroyés par l'Association internationale de développement (IDA), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque islamique de développement (BIsD) et le FMI (principalement moyennant une allocation de 74 millions de DTS en 2009). Le gros de l'encours de la dette extérieure publique du Mali est exigible par des créanciers multilatéraux, essentiellement l'IDA, la BAfD, et la BIsD. Il n'existe pas d'estimations officielles de l'encours total de la dette extérieure privée du Mali, mais certaines valeurs approximatives de remplacement suggèrent qu'il est probablement peu élevé, environ 8 pour cent du PIB à la fin de 2014¹.

			(m	nilliard	s de F	CFA)								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	1,969	1,156	1,169	1,185	1,474	606	643	811	958	1,134	1,229	1,382	1,407	1,485
(en pourcentage du PIB)	89	52	48	45	51	19	19	21	23	24	24	26	26	25
Dette multilatéral	1,506	824	741	878	1,199	357	448	616	767	896	1,006	1,105	1,160	0
FMI ¹	110	100	94	79	66	4	6	19	68	72	101	101	83	1,202
Banque mondiale/IDA	343	106	176	268	384	84	216	263	313	414	494	578	586	94
Banque africaine de développement	329	116	239	289	380	121	134	112	136	158	257	247	229	597
Banque islamique de développement	45	40	36	55	64	31	57	96	112	114	124	118	111	245
Autres	678	462	195	187	306	117	34	126	138	139	30	62	151	92
Dette bilatéral officielle	456	327	423	302	270	247	193	192	188	236	222	276	284	282
Dette officielle envers le Club de Paris	127	31	8	17	18	13	16	4	4	10	13	13	10	8
Dette officielle hors Club de Paris	328	297	416	285	252	234	178	188	184	226	209	263	275	273
Autres créanciers	7	4	4	4	6	2	3	3	3	3	2	2	1	1

B. Récente évolution de la dette publique intérieure

2. La dette publique intérieure du Mali est faible mais elle a rapidement progressé au cours des quelques dernières années. À la fin de 2014, la dette publique intérieure s'établissait à 7,4 pour cent du

¹ Calculé comme étant le passif extérieur brut des banques commerciales résidentes au Mali à partir de la situation monétaire et des passifs extérieurs bruts du secteur non-bancaire malien par rapport aux banques qui rendent compte à la Banque des règlements internationaux (BRI). Il est possible que ces derniers passifs incluent toute dette du secteur public envers les banques qui communiquent des informations à la BRI.

PIB, au lieu de 2,3 pour cent du PIB en 2009 (Tableau 2 du texte). L'encours inclut principalement des bons et des obligations du Trésor émis sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouestafricaine (UEMOA), mais il comprend également quelques arriérés envers des fournisseurs intérieurs. La nette augmentation de l'encours de la dette intérieure entre 2009 et 2014 est imputable essentiellement aux nouvelles émissions de bons et obligations du Trésor. L'augmentation reflète aussi l'inclusion d'une dette qui n'était auparavant pas incluse dans les statistiques officielles, suite à un inventaire de tous les prêts contractés ou garantis par l'État réalisé par les autorités dans le cadre de leur plan destiné à renforcer la gestion de la dette.

Tableau 2 du texte : Mali : Encours de la dette publique intérieure à la fin de l'année, 2009-14 (milliards de FCFA) 2010 2011 2012 2013 2014 2009 Total 97 203 238 231 318 445 4233 4667 5038 5328 5490 5987 PIB nominal 4.7 (en pourcentage du PIB) 2.3 4.4 4.3 5.8 7.4 8 Banque centrale (FMI exclu) 6 3 1 0 0 82 94 114 112 172 329 Banques commerciales Autres ¹ 120 6 104 119 146 116 Sources: autorités maliennes et estimations des services du FMI ¹Compris dette envers secteur bancaire et non-bancaire résidant dans la zone UEMOA hors Mali

C. Seuils d'endettement et cadre de viabilité de la dette

3. Le Mali se classe parmi les pays dont la performance est moyenne pour les besoins de la définition des seuils d'endettement selon le Cadre de viabilité de la dette (CVD). Selon l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, le Mali obtient une note moyenne de 3,38 (sur une échelle de 1 à 6) entre 2012 et 2014 et sa performance est donc moyenne. On trouvera au Tableau 3 du texte les seuils correspondants de la dette publique extérieure.

Tableau 3 du texte. Seuils de la dette publi « performance est moyenne » selon l		• •
	fonds des	fonds des travailleurs
	travailleurs migrants	migrants
Valeur actualisée de la dette extérieure en pourcentage de:		
PIB	40	36
Exportations	150	120
Recettes	250	250
Service de la dette extérieure en pourcentage de:		
Exportations	20	16
Recettes	20	20

HYPOTHESES SOUS-JACENTES

A. Scénario de référence

- 4. À court terme, l'économie devrait enregistrer une légère croissance au-dessus de la tendance alors que la reprise qui a suivi la crise politique et sécuritaire de 2012 se confirme. Le scénario de référence reste largement conforme à celui de l'AVD de décembre 2014² et suppose un environnement politique stable, la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et structurelles saines et le retour de l'aide et de l'investissement direct étranger (IDE). On trouvera ci-après les principales révisions par rapport à l'AVD de décembre 2014 (Tableau 4 du texte) :
 - La croissance du PIB réel devrait être légèrement plus modérée à court terme (2015), suite à une production agricole particulièrement élevée l'année précédente. À long terme, on suppose que la croissance reviendra à la moyenne historique de 4,5 pour cent.
 - Les prix du pétrole sont inférieurs d'environ 20 pour cent par rapport à la période de la projection, ce qui devrait se traduire par une modeste impulsion de la balance commerciale à moyen terme en raison de la baisse des importations de pétrole.
 - Les prix de l'or s'établissent à environ 7 pour cent de moins par rapport à la période de la projection, bien que l'impact sur la valeur des recettes d'exportation soit compensé à court terme par les révisions à la hausse du volume projeté de production des mines existantes ; la production des nouvelles mines devrait démarrer au cours des cinq années à venir. À compter de 2019, toutefois, le volume de la production d'or devrait baisser d'environ 2 pour cent par an.
 - Le déficit des transactions courantes à moyen terme (dons exclus) devrait être supérieur à celui de la précédente AVD à moyen terme car les services ont actualisé leur hypothèse de la

² Voir l'Analyse conjointe IDA/FMI de la viabilité de la dette dans le rapport-pays du FMI N° 14/337.

- durée probable de l'assistance militaire internationale et des importations de services militaires qui leur sont associées³.
- Le déficit des transactions courantes à moyen terme (dons inclus) devrait être inférieur à celui de la précédente AVD à moyen terme en raison de l'impact positif de la baisse des prix du pétrole sur les importations.
- Le déficit budgétaire global (dons exclus) devrait, d'après les projections, être légèrement inférieur à celui de la précédente AVD en 2015 en raison de la sous-exécution des dépenses d'investissement; il devrait toutefois être similaire à l'avenir.
- Tous les nouveaux emprunts extérieurs devraient, d'après les projections, être contractés à des conditions similaires à celles du passé récent. Le principal changement par rapport à la précédente AVD concerne l'augmentation projetée de la part des prêts extérieurs au Mali consentis par les banques de développement chinoises.

³ L'assistance militaire internationale est comptabilisée dans la balance des paiements comme importations de services sécuritaires financés par des dons et inclut la mission MINUSMA des Nations Unies de même que l'opération française Barkhane. Bien que le mandat de la MINUSMA ait été renouvelé sur une base annuelle, rien n'indique qu'il prendra fin prochainement et, à la connaissance des services du FMI, aucune date n'est prévue pour la fin de l'opération Barkhane.

	2014	2015	2016	2017	2018	Long terme ¹
	Est	2013		ojections	2010	terme
Croissance du PIB réel						
AVD actuelle	7.2	4.9	5.4	5.1	4.5	4.5
AVD précédente	7.2	5.0	5.5	5.6	5.7	5.0
Déficit budgétaire global (hors dons, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-6.1	-6.0	-5.5	-5.6	-5.2	-5.4
AVD précédente	-6.2	-7.7	-5.7	-5.8	-5.8	-5.9
Déficit courant (hors dons, pourcentage du PIB) ²						
AVD actuelle	-16.4	-12.9	-13.2	-13.9	-15.1	-8.3
AVD précédente	-18.1	-16.4	-10.0	-10.6	-10.2	-16.8
Déficit courant (dons inclus, pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	-5.5	-2.5	-3.2	-4.4	-6.1	-6.1
AVD précédente	-7.0	-5.3	-5.5	-6.1	-6.4	-6.4
Aide officielle ³ (pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	4.6	6.0	5.0	5.4	5.5	6.0
AVD précédente	4.6	8.3	6.3	6.4	6.4	6.6
Prix de l'or (dollar EU l'once d'or fin, séance de Londres)						
AVD actuelle	1266	1175	1158	1171	1188	1234
AVD précédente	1290	1286	1295	1320	1351	1394
Exportations d'or (pourcentage de PIB)						
AVD actuelle	15.3	15.5	14.1	13.1	10.8	5.8
AVD précédente	14.7	13.9	13.3	12.2	11.5	6.2
Prix du pétrole (dollar EU le baril)⁴						
AVD actuelle	96.2	51.6	50.4	55.4	59.8	63.0
AVD précédente	98.9	84.6	85.7	85.6	85.3	85.1

¹ Défini comme les 15 dernières années de la période de projection . Pour l'AVD actuelle le long terme comprend la période 2021-35. Pour l'AVD précédente, il comprenait la période 2020-34.

5. La caractéristique centrale des perspectives à moyen et long terme du secteur extérieur du Mali est la baisse régulière de la production annuelle d'or qui ne devait être qu'en partie compensée par les autres exportations. Le scénario de référence à long terme suppose une croissance tendancielle du PIB de 4,5 pour cent — ce qui correspond à la moyenne historique — car la solide croissance des

² Le déficit courant élévé (hors dons) en 2014 - 18 s'explique par l'assistance militaire internationale, qui est censée se poursuivre à moyen terme. Elle est enregistrée comme importations de services de sécurité financées par des dons, qui répresentent, en moyenne 6% du PIB par an.

³ Somme des dons et des prêts concessionnels.

⁴ Moyenne simple de trois prix au comptant ; Dated Brent, West Texas Intermediate, et Dubai Fateh.

secteurs secondaire et tertiaire neutralise la baisse régulière de la production d'or (Encadré 1). L'inflation devrait rester modérée car de prudentes politiques budgétaires sont mises en œuvre sans recours aux emprunts intérieurs sur une base nette et l'orientation de la politique monétaire reste conforme aux objectifs de la banque centrale régionale. Le déficit des transactions courantes devrait rester stable (8–9 pour cent, dons exclus, 6 pour cent avec les dons) car la diminution des exportations d'or est compensée par une augmentation des autres exportations, notamment de produits agricoles et autres produits minéraux, et par un ralentissement de la croissance des importations. Ce ralentissement est imputable à la baisse des exportations d'or qui sont à forte teneur en importations par rapport aux autres exportations.

Encadré 1. Mali: Hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le scénario de référence, 2015–35

- Croissance du PIB réel. Elle devrait rester robuste alors que se confirme la reprise qui a suivi les récentes difficultés politiques et sécuritaires. D'après les projections, la croissance à court terme devrait rester solide en 2015 à 5 pour cent, tandis que la croissance à long terme devrait s'établir en moyenne à 4,5 pour cent par an. Ce chiffre est légèrement supérieur à la tendance observée au cours des 10 années passées qui comprennent la crise de 2012 (4,3 pour cent), mais il correspond globalement à la croissance moyenne des 30 dernières années. D'après les projections, la production d'or devrait baisser d'environ 2 pour cent par an à compter de 2019, mais la forte croissance des secteurs secondaire et tertiaire, appuyée par la stabilité politique et soutenue par les réformes structurelles, devrait compenser cette baisse dans le temps. Compte tenu des projections de rapide croissance démographique, le scénario de référence suppose donc une faible croissance du revenu par habitant et par conséquent un accès continu au financement concessionnel lié au statut de pays à faible revenu.
- **Inflation des prix à la consommation.** D'après les projections, cette inflation devrait rester inférieure au critère de convergence de l'UEMOA, à savoir 3 pour cent, ce qui tient compte de la faible inflation mondiale et des conditions météorologiques intérieures normales.
- Politique budgétaire. En raison de besoins urgents de dépenses publiques liées à la mise en œuvre de l'accord de paix¹, le déficit budgétaire global (dons exclus) devrait rester proche de 6 pour cent du PIB en 2015. Le déficit de 2015 devrait être financé par les décaissements accrus de dons et de prêts promis par la communauté internationale pour aider la reprise du pays à la suite de la crise de 2012–13; certains de ces décaissements correspondent au soutien non décaissé de 2014. Par la suite, le déficit budgétaire global (dons exclus) devrait, d'après les projections, diminuer et s'établir en moyenne aux environs de 5,4 pour cent du PIB en 2021–35 et être financé en proportions égales par des dons et des prêts extérieurs. Le déficit budgétaire de base (recettes plus dons budgétaires moins dépenses financées sur ressources intérieures) devrait rester égal à zéro à compter de 2018 et le solde budgétaire global à 3 pour cent du PIB, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA dont le Mali est membre. Les recettes fiscales, en pourcentage du PIB, devraient progresser d'environ 5 points au cours de la période de projection, financer l'augmentation des dépenses financées sur ressources intérieures, et compenser la réduction de l'aide, après la nette augmentation qui a suivi la crise en 2013–15. C'est pourquoi, il n'y a aucun recours à des emprunts intérieurs additionnels pour financer le budget, à l'exception du refinancement de l'encours actuel de la dette intérieure aux taux du marché.
- Déficit des transactions courantes hors intérêts (transferts inclus). D'après les projections, ce déficit devrait atteindre en moyenne 5,9 pour cent du PIB en 2021-35, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne historique (6,8 pour cent du PIB). Il devrait baisser de 7 pour cent du PIB en 2014 à 3,1 pour cent du PIB en 2015, essentiellement sous l'effet d'une diminution de la valeur des importations de pétrole en raison de la baisse des prix pétroliers. L'amélioration du compte courant (dons inclus) devrait à son tour se traduire par une légère accumulation de réserves à la BCEAO. Les volumes d'exportation d'or devraient progressivement baisser dans le temps et, d'après les projections, la part de l'or dans le total des exportations devrait chuter de 67 pour cent en 2014 à environ 31 pour cent en 2035². Cette baisse devrait, d'après les projections, être compensée en partie par une augmentation progressive des autres exportations (notamment produits alimentaires, coton, tourisme, et autres produits minéraux tels que le ciment, le phosphate, l'uranium, la bauxite, le minerai de fer, le cuivre, le nickel, le pétrole) et en partie par un ralentissement de la croissance des importations. D'après les projections, les envois de fonds devraient se maintenir à leur niveau actuel de 7 pour cent du PIB.

^{1/} Voir paragraphe 1 du rapport des services du FMI.

^{2/} Toutefois, la nouvelle production minière projetée pour 2018 devrait dans une certaine mesure soutenir les exportations d'or à moyen terme.

B. Analyse de la viabilité de la dette extérieure

- 6. Conformément aux hypothèses de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent inférieurs aux seuils qui dépendent de la politique économique pendant toute la période de projection (Graphique 1a). La valeur actuelle (VA) de la dette extérieure, calculée à l'aide d'un taux d'actualisation de 5 pour cent, devrait rester globalement constante pendant toute la période de projection, entre 15 et 19 pour cent du PIB (Tableau 1a). Alors que la production des mines d'or existantes ou des nouvelles mines prévues baisse à compter de 2019 et que la croissance des autres exportations ne compense que partiellement ce fléchissement, le rapport de la VA de la dette extérieure aux exportations devrait, d'après les projections, passer de 52 pour cent en 2014 à 142 pour cent en 2035, légèrement en-dessous du seuil de 150 pour cent (Graphique 1a, Tableau 1a). Avec une augmentation de 5 points de pourcentage du rapport des recettes fiscales au PIB au cours de la période de projection, le rapport de la VA de la dette extérieure aux recettes devrait rester globalement stable entre 70 et 80 pour cent du PIB, ce qui est nettement inférieur au seuil de 250 pour cent (Graphique 1a, Tableau 1a).
- 7. Selon une autre démarche, la méthode probabiliste, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent également inférieurs aux seuils qui dépendent de la politique économique pendant toute la période de projection (Graphique 1b). Le rapport de la dette aux exportations du Mali se situant à 10 pour cent du seuil dans le cas de référence (et étant donc considéré comme cas limite), on recommande le recours à la «méthode probabiliste». Cette méthode est une méthodologie différente et complémentaire d'évaluation de la viabilité de la dette extérieure qui repose sur l'évolution de la probabilité de surendettement dans le temps plutôt que sur l'évolution des indicateurs d'endettement. Conformément à la méthode probabiliste, la probabilité projetée de surendettement (exprimée en pourcentage) associée à chaque indicateur d'endettement est comparée à un niveau seuil qui, contrairement à la démarche de référence, est spécifique au pays ; dans ce cas, les seuils incluent le score EPIN individuel du Mali et le taux de croissance moyen du PIB. Le recours à la méthode probabiliste dans le cas du Mali conduit à une conclusion similaire à celle de la méthode standard, si ce n'est qu'il n'y a désormais aucun dépassement quel que soit le choc (Graphique 1b).
- 8. La viabilité de la dette extérieure du Mali est le plus sensible au resserrement des conditions financières, mais elle est aussi vulnérable à une diminution des transferts et des IDE de même qu'à un choc des exportations. Dans un test paramétré dans lequel les conditions financières sont resserrées de 2 points de pourcentage au cours de la période de projection, le rapport de la VA de la dette aux exportations dépasserait le seuil en 2024 et continuerait d'augmenter jusqu'à la fin de la période de projection pour atteindre environ 270 pour cent en 2035 (Graphique 1a, Tableau 1b, Scénario A2). Dans un test paramétré qui réduit les IDE et les transferts officiels et privés de 5 pour cent du PIB en 2016–17, le rapport de la VA de la dette aux exportations dépasserait le seuil à partir de 2020 jusqu'à la fin de la période de projection (Tableau 1b, Scénario B4). Et dans un test paramétré qui réduit temporairement la croissance des exportations en 2016–17, ce qui aurait pour effet de faire baisser de 15 pour cent les niveaux d'exportation de manière permanente, le rapport de la VA de la dette aux exportations dépasserait le seuil en 2030 (Tableau 1b, Scénario B2). Avec la méthode probabiliste, les tests de résistance ne se traduisent pas par des dépassements de seuils, bien que la marge soit minime par rapport au seuil pour le rapport de la

dette aux exportations. Avec cette méthode, la dette extérieure est le plus sensible à un choc aux flux hors dette pour tous les indicateurs du niveau de la dette et du service de la dette (Graphique 1b).

9. L'évaluation de la viabilité de la dette extérieure du Mali reste similaire lorsque l'on tient compte des envois de fonds⁴. Les envois de fonds des travailleurs représentent une source fiable de devises au Mali, et se sont établis en moyenne à 7 pour cent du PIB au cours des trois dernières années. Conformément aux hypothèses de référence, tous les ratios de la dette extérieure et du service de la dette restent inférieurs aux seuils qui dépendent de la politique économique dans toute la période de projection (Graphique 2, Tableau 3). En 2015-35, le rapport de la VA de la dette au PIB plus les envois de fonds reste largement constant, entre 14 et 18 pour cent et le rapport de la VA de la dette aux exportations plus les envois de fonds augmente de 47 à 95 pour cent. Dans un test paramétré qui resserre les conditions financières, le rapport de la VA de la dette aux exportations plus les envois de fonds dépasserait le seuil en 2025 et se maintiendrait à ce niveau pour la totalité de la période de projection (Graphique 2, Tableau 3).

C. Analyse de la viabilité de la dette publique

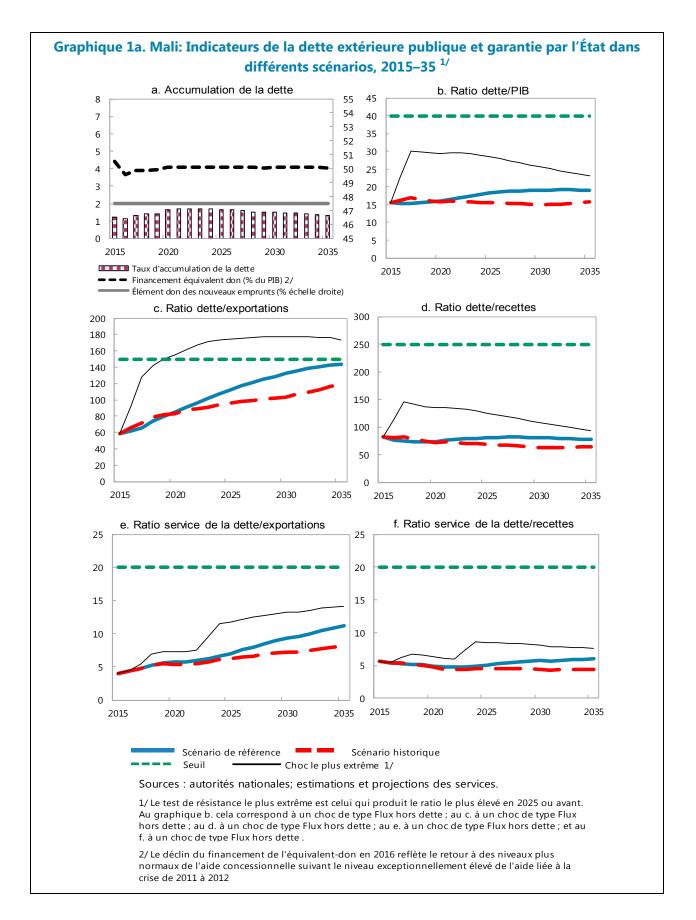
- 10. L'inclusion de la dette intérieure ne modifie pas l'évaluation de la viabilité de la dette du Mali. Compte tenu de la taille réduite de la dette intérieure du Mali et de l'absence de recours à des emprunts intérieurs additionnels dans le scénario de référence, l'analyse de la viabilité de la dette publique est très similaire à celle de la dette extérieure (Graphique 3 et Tableau 2a). Le rapport de la VA de la dette du secteur public au PIB se maintient entre 23 et 28 pour cent du PIB pendant toute la période de la projection. Cependant, eu égard à la rapide croissance récente de l'encours de la dette intérieure (paragraphe 2), il convient de suivre de près les nouveaux emprunts intérieurs.
- 11. Les autorités maliennes sont globalement d'accord avec les conclusions de l'AVD. Les services du FMI ont rappelé l'importance de continuer à satisfaire les besoins financiers avec des dons et des prêts concessionnels avec un élément dons d'un minimum de 35 pour cent, lorsque cela est possible. Les autorités ont indiqué que certaines des hypothèses de l'AVD, notamment la croissance économique à long terme (4,5 pour cent), leur avaient semblé conservatrices, mais elles sont d'accord avec l'évaluation globale des services du FMI. Conformément à la nouvelle politique relative à la limite d'endettement du FMI, qui sera applicable au Mali dans le cadre de son accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) suite à la quatrième revue actuelle, les autorités sont convenues d'un plan d'emprunt entre 2015 et 2016 avec les services du FMI. Sur cette base, un plafond de la valeur nominale des nouveaux emprunts extérieurs contractés au cours de ces années a été inclus dans le programme appuyé par la FEC.

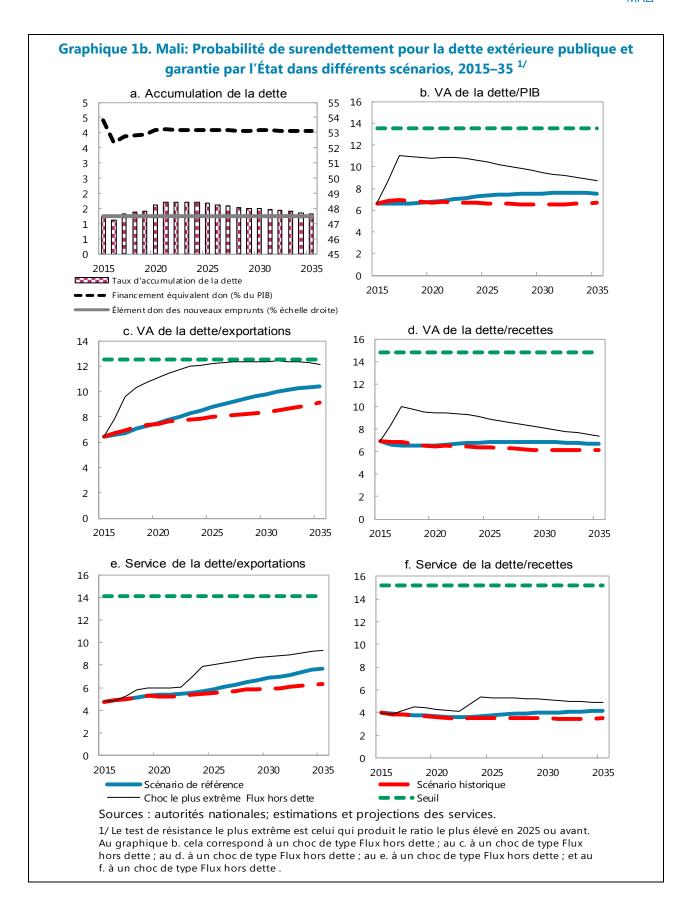
D. Conclusion

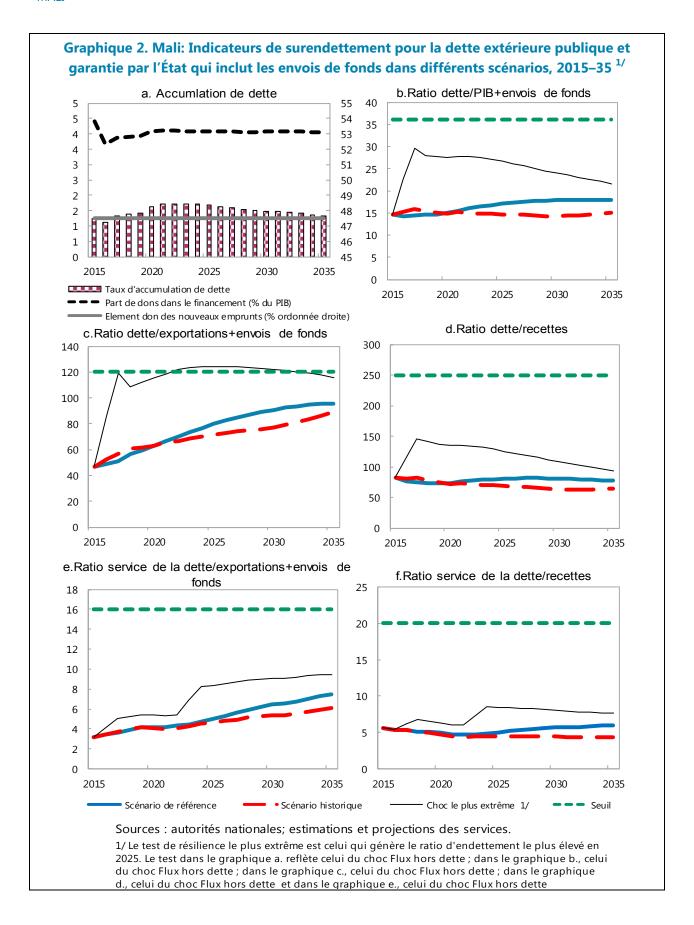
12. L'AVD indique que le Mali court un risque modéré de surendettement sur la base des indicateurs de la dette extérieure. Bien qu'aucun des seuils d'endettement ne soit dépassé au cours de la période de projection de 20 ans dans le scénario de référence — inchangé par rapport à la dernière AVD

⁴ Noter que le risque de surendettement extérieur repose sur une évaluation qui n'inclut pas les envois de fonds.

— le scénario différent montre un dépassement soutenu de la limite du rapport de la dette aux exportations dans le cas du choc le plus extrême. Contrairement à cette conclusion, la méthode probabiliste ne montre pas de dépassements des seuils dans les tests de résistance, ce qui pourrait être cohérent avec un faible risque de surendettement. Cependant, le seuil du rapport de la dette aux exportations est pratiquement dépassé dans les tests de résistance avec cette méthode et, compte tenu de la base non diversifiée des exportations du Mali et des importantes incertitudes qui entourent à la fois les prix et les volumes d'exportation de l'or, les vulnérabilités dans ce domaine justifient le maintien d'un risque modéré de surendettement. La viabilité de la dette est hautement sensible à un resserrement des conditions financières, ce qui rappelle qu'il est important que le gouvernement malien continue de satisfaire ses besoins de financement extérieur avec des dons et des prêts concessionnels, lorsque cela est possible ; lorsque les prêts sont contractés à des conditions moins concessionnelles, les autorités doivent veiller au rendement élevé des investissements dans les projets. Outre un choc de financement, la viabilité de la dette du Mali est aussi vulnérable à une diminution des transferts et des IDE et à un choc des exportations en raison de la concentration des exportations sur l'or. Compte tenu de la baisse attendue des exportations d'or à moyen terme et des perspectives incertaines de diversification des exportations, il sera crucial d'améliorer la performance des exportations d'autres secteurs pour compenser la baisse attendue des exportations d'or en vue de maintenir la viabilité de la dette extérieure.







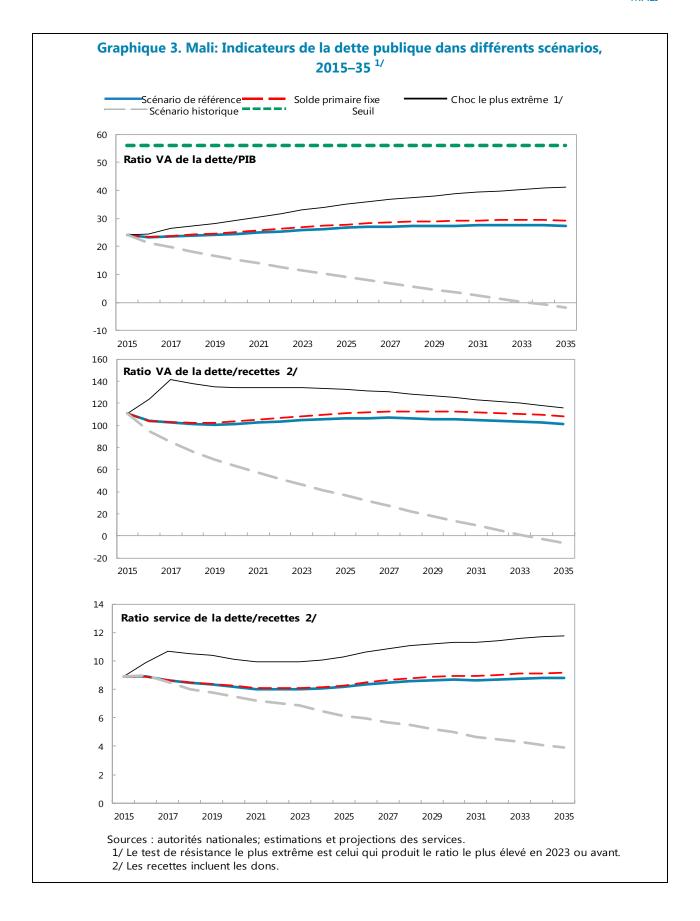


Tableau 1a. Mali: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014-34 1/

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	E	ffectif		Moyenne 6/	Écart 6,						Proj	ections			
				historique	type							2015-2020			2021-2035
	2012	2013	2014			2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne	2025	2035	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	25.9	25.6	25.0			28.0	27.5	27.7	28.2	28.5	29.2		32.9	35.1	
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	25.9	25.6	25.0			28.0	27.5	27.7	28.2	28.5	29.2		32.9	35.1	
Variation de la dette extérieure	1.5	-0.3	-0.7			3.0	-0.5	0.1	0.5	0.3	0.7		0.6	0.0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-0.5	-0.9	1.8			-0.4	0.3	1.2	3.0	3.1	3.1		2.8	1.7	
Déficit extérieur courant hors intérêts	2.3	3.1	5.2	6.6	3.5	2.2	3.0	4.2	5.8	6.3	6.3		6.0	5.0	5.7
Déficit de la balance des biens et services	5.8	17.9	19.4			15.3	15.9	16.9	18.7	18.9	18.7		13.1	12.8	
Exportations	32.1	29.7	26.6			26.5	24.7	23.5	21.0	19.7	18.9		16.3	13.3	
Importations	37.9	47.6	46.1			41.8	40.6	40.4	39.7	38.6	37.6		29.3	26.1	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-7.6	-18.3	-17.4	-9.2	4.7	-17.1	-16.6	-16.1	-15.6	-15.2	-14.7		-8.8	-8.7	-8.7
dont : officiels	-0.5	-11.4	-10.8			-10.4	-10.0	-9.5	-9.0	-8.6	-8.1		-2.2	-2.1	
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	4.1	3.6	3.3			4.0	3.7	3.3	2.7	2.5	2.3		1.7	0.9 -2.2	2.2
IDE nets (négatifs = entrées)	-3.7	-2.7	-1.6	-3.2	2.2	-1.6	-1.6	-1.9	-1.9	-2.2	-2.2		-2.2		-2.2
Dynamique endogène de la dette 2/	0.9	-1.2	-1.9			-1.1	-1.1	-1.0	-0.9	-1.0	-1.0		-1.0	-1.1	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.4 0.0	0.3 -0.4	0.3 -1.7			0.3 -1.3	0.3 -1.4	0.3 -1.3	0.3 -1.1	0.3 -1.3	0.3 -1.3		0.4	0.4 -1.5	
Contribution de la croissance du PIB réel			-0.4			-1.3	-1.4	-1.3	-1.1	-1.3			-1.4		
Contribution des variations de prix et de taux de change Résiduel (3-4) 3/	0.6 2.0	-1.2 0.6	-0.4 -2.5			3.4	-0.7	-1.1	-2.5	-2.8	-2.4		-2.3	-1.8	
dont : financement exceptionnel	-0.5	-0.2	0.0			-0.3	-0.7	-0.2	-2.5 -0.2	-0.2	-0.1		0.0	0.0	
	-0.5	-0.2													
VA de la dette extérieure 4/			13.8			15.5	15.3	15.3	15.6	15.7	16.1 84.9		18.2	19.0	
En pourcentage des exportations			51.9 13.8			58.5 15.5	61.8 15.3	65.2 15.3	74.2 15.6	79.8 15.7	16.1		112.0 18.2	143.4 19.0	
VA de la dette extérieure CGE En pourcentage des exportations			51.9			58.5	61.8	65.2	74.2	79.8	16.1 84.9		112.0	19.0 143.4	
En pourcentage des exportations En pourcentage des recettes publiques			78.2			82.4	76.0	74.1	73.3	72.7	73.8		80.5	77.1	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.4	3.8	4.3			4.0	4.4	4.7	5.2	5.6	5.7		7.0	11.2	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.4	3.8	4.3			4.0	4.4	4.7	5.2	5.6	5.7		7.0	11.2	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	6.3	6.4	6.5			5.6	5.4	5.3	5.1	5.1	4.9		5.0	6.0	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.0	0.2	0.6			0.2	0.3	0.4	0.7	0.8	0.8		1.1	2.0	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	0.7	3.4	5.9			-0.8	3.4	4.0	5.3	6.0	5.6		5.4	5.0	
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	0.0		7.2	4.3	2.2	4.9				5.0			4.5	4.5	4.5
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-2.3	1.7 4.7	1.8	4.3 5.0	6.4	-13.6	5.4 2.9	5.1 3.1	4.5 2.9	2.7	5.1 2.5	5.0 0.1	2.6	2.7	4.5 2.7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.4	1.3	1.8	1.5	0.4	1.0	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.3	1.3
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.4	-1.3	-2.2	1.5	13.8	-9.8	1.1	2.9	-3.9	1.1	3.7	-0.8	4.3	6.3	4.8
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	2.6	33.7	5.6	13.9	17.9	-17.8	5.4	7.8	5.6	5.0	4.9	1.8	5.9	6.3	4.8
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)		33.7	5.0	13.9		47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	17.1	17.3	17.7	***		18.8	20.1	20.7	21.2	21.6	21.8	47.3	22.6	24.7	23.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.1	0.6	0.6			0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.7		1.0	2.1	
dont : dons	0.0	0.4	0.3			0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4		0.5	1.1	
dont : prêts concessionnels	0.0	0.3	0.2			0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3		0.5	1.0	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/						4.4	3.7	3.9	3.9	3.9	4.1		4.1	4.0	4.1
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/						72.4	72.4	70.5	70.1	69.9	68.8		68.8	69.1	68.8
Pour mémoire :															
PIB nominal (milliards de dollars EU)	10.4	11.1	12.1			11.0	11.9	12.9	13.9	15.0	16.1		22.8	46.2	
Croissance du PIB nominal en dollars	-2.3	6.5	9.1			-9.4	8.4	8.4	7.5	7.9	7.7	5.1	7.3	7.4	7.3
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)			1.6			1.7	1.8	2.0	2.2	2.4	2.6	_	4.2	8.8	
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)	_					1.2	1.1	1.3	1.4	1.4	1.6	1.4	1.7	1.3	1.6
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.7	0.8	0.8			0.7	0.8	0.9	0.9	1.0	1.1		1.5	3.1	
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)			13.0			14.5	14.3	14.4	14.6	14.7	15.1		17.1	17.8	
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds) Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations + envois de fonds)			41.6 3.5			46.9 3.2	48.7 3.5	50.9 3.7	56.4 3.9	59.7 4.2	63.0 4.2		79.7 5.0	95.8 7.5	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

^{1/} Comprend uniquement la dette extérieure du secteur public.

^{2/} Égale à [r - g - p(1+g)]/(1+g+ p+g p) fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en SEU.

^{3/} Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allégement de la dette); les dons projets, les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change. Le calcul du résiduel considère que le compte de capital est un flux qui crée de la dette, ce qui n'est pas le cas au Mali, où le compte de capital consiste pour la plupart de dons projets (environ 2% de PIB).

^{4/} On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

^{5/} Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

^{6/} Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

 $^{7/~{}m II}$ s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allégement de la dette.

^{8/} Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 1b. Mali: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2014-2034

(en pourcentage)

2015 2016 2017 2018	2019 2020	2021	2022	2023	2024	2025	20
Ratio dette/PIB							
16 15 15 16	16 16	17	17	17	18	18	
2015-2035 1/ 16 16 17 17 itions moins favorables en 2015-2035 2 16 16 17 18	16 16 19 21	16 22	16 24	16 25	16 26	16 28	
oins un écart-type en 2016-2017 16 16 17	17 17	18	18	19	19	20	
nistorique moins un écart-type en 2016-2017 3/ 16 16 17 17	17 18	18	19	19	19	20	
rique moins un écart-type en 2016-2017 16 16 17 17	17 18	18	19	19	20	20	
e historique moins un écart-type en 2016-2017 4/ 16 23 30 30 t type 16 21 27 27	30 29 27 27	30 27	30 27	29 27	29 27	28 27	
oport au scénario de référence en 2016 5/ 16 22 22 22	22 23	24	24	25	25	26	
Ratio dette/exportations							
59 62 65 74	80 85	90	96	102	107	112	1
33 62 63 74	00 03	50	50	102	107	112	-
2015-2035 1/ 59 66 72 79	81 83	88	89	91	93	96	:
itions moins favorables en 2015-2035 2 59 65 73 87	99 110	122	134	146	158	170	2
oins un écart-type en 2016-2017 59 62 66 74	80 85	91	97	102	108	113	1
nistorique moins un écart-type en 2016-2017 3/ 59 67 81 91	98 103	110	116	122	127	132	
rique moins un écart-type en 2016-2017 59 62 66 74	80 85	91	97	102	108	113	
e historique moins un écart-type en 2016-2017 4/ 59 93 128 142	150 155	161	167	171	173	174	
t type 59 81 104 116	123 128	134	139	143	146	149	
oport au scénario de référence en 2016 5/ 59 62 66 74	80 85	91	97	102	108	113	
Ratio dette/recettes							
82 76 74 73	73 74	75	77	78	80	81	
2015-2035 1/ 82 81 82 78	74 72	73	71	71	70	69	
itions moins favorables en 2015-2035 2 82 80 83 86	90 96	102	107	113	118	122	1
oins un écart-type en 2016-2017 82 79 79 78	78 79	81	82	84	85	86	
sistorique moins un écart-type en 2016-2017 3/ 82 79 83 82	81 82	83	84	86	86	87	
rique moins un écart-type en 2016-2017 82 80 81 80 e historique moins un écart-type en 2016-2017 4/ 82 114 146 141	80 81 137 135	83 135	84 134	86 132	87 129	88 125	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·							
91	103 105	107	109	111	113	119	
t type 82 106 131 127	124	124	124 124	124 124 124	124 124 124 123	124 124 124 123 121	124 124 124 123 121 119

Tableau 1b. Mali: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, 2015-35 (suite)

(en pourcentage)

	Projections 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025													
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	20:		
Ratio serv	ice de la det	tte/expor	tations											
cénario de référence	4	4	5	5	6	6	6	6	6	7	7			
A. Scénarios alternatives														
Al.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	4	4	5	5	5	5 6	5	5 7	6	6	6			
 Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2 	4	4	4	5	ь	6	ь	,	8	8	9			
B. Tests paramétrés														
X1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	4	4	5	5	6	6	6	6	6	7	7			
2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	4	5	5	6	6	6	6	7	7	8	8			
3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	4	4	5	5	6	6	6	6	6	7	7			
1. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	4	4	5 5	7 6	7 6	7 7	7	7	9	12	12			
 combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type bépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ 	4	4	5	6 5	6	7 6	7 6	7	8	10 7	10 7			
Ratio se	rvice de la c	dette/rec	ettes											
cénario de référence	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5			
A. Scénarios alternatives														
1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	6	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4			
2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	6	5	5	5	5	5	5	5	6	6	7			
t. Tests paramétrés														
1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	6	6	5	5	5	5	5	5	5	5			
2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	6	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5			
3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	6	6	6	6	5	5	5	5	5	5			
4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	6	5 6	6 6	7 7	7 7	6 6	6	6	7	9	8			
5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type 6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	6	8	8	7	7	6 7	7	6 7	7	8 7	8 7			
	Ŭ	Ü	Ü	•	•	•	ĺ	,	,	•	•			
lour mémoire :	40	40		40			4.5	45		40	40			
ément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40			

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

^{1/} Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que

^{3/}Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

^{4/} Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

^{5/} Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

^{6/} S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 2a. Mali: Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–2035

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

		ffectif				Estimation					Project	ions			
					5/	5/						2015-20			2021-35
	2012	2013	2014	Moyenne	Écart type	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne	2025	2035	Moyenne
	20.2	24.4	22.4			265	25.6	25.0	26.5	26.0	27.6		44.2	42.5	
Dette du secteur public 1/ dont : libellée en devises	30.3 25.9	31.4 25.6	32.4 25.0			36.5 28.0	35.6 27.5	36.0 27.7	36.5 28.2	36.8 28.5	37.6 29.2		41.3 32.9	43.5 35.1	
Variation de la dette du secteur public	1.1	1.2	1.0			4.1	-1.0	0.4	0.5	0.3	0.7		0.6	0.0	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-0.5	-0.6	3.2			3.1	0.1	0.3	0.2	0.0	0.2		0.2	0.2	
Déficit primaire	0.5	2.2	2.7	2.5	10.9		2.4	2.5	2.1	2.2	2.1	2.3	2.2	2.3	2
Recettes et dons	17.4	20.7	20.3	2.3	10.5	21.7	22.5	23.1	23.6	24.0	24.2	2.3	25.0	27.1	_
dont : dons	0.2	3.4	2.6			2.9	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4		2.4	2.4	
Dépenses primaires (hors intérêts)	17.9	23.0	23.0			24.2	24.9	25.5	25.7	26.2	26.3		27.2	29.4	
Dynamique automatique de la dette	-0.9	-1.4	0.7			0.7	-2.3	-2.0	-1.7	-2.0	-1.9		-2.0	-2.1	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0.1	-0.3	-1.9			-1.5	-1.9	-1.7	-1.5	-1.7	-1.8		-1.8	-1.9	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.1	0.2	0.2			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	0.0	-0.5	-2.1			-1.5	-1.9	-1.7	-1.5	-1.7	-1.8		-1.8	-1.9	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.8	-1.0	2.6			2.2	-0.4	-0.3	-0.1	-0.3	-0.1				
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.1	-1.5	-0.2			-0.1	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	-1.0	0.0			0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allégement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-0.1	-0.5	-0.2			-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	1.6	1.8	-2.2			1.0	-1.1	0.2	0.3	0.3	0.5		0.4	-0.2	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public			21.3			24.1	23.3	23.7	23.9	24.1	24.4		26.6	27.4	
dont : libellée en devises			13.8			15.5	15.3	15.3	15.6	15.7	16.1		18.2	19.0	
dont : extérieure			13.8			15.5	15.3	15.3	15.6	15.7	16.1		18.2	19.0	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)															
Besoin de financement brut 2/ Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	4.7	6.5	7.6 104.7			9.6 110.8	8.6 103.7	8.1 102.6	8.0 101.2	8.1 100.3	7.9 101.0		8.1 106.2	8.6 101.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)			120.3			127.8	116.1	114.6	112.7	111.5	112.2		117.5		
dont : extérieure 3/			78.2			82.4	76.0	74.1	73.3	72.7	73.8		80.5	77.1	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	10.9	7.9	8.8			8.9	8.9	8.6	8.5	8.4	8.2		8.2	8.8	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	11.1	9.4	10.1			10.3	10.0	9.6	9.4	9.3	9.1		9.0	9.7	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-0.6	1.1	1.7			-1.7	3.3	2.0	1.6	1.9	1.4		1.6	2.3	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	0.0	1.7	7.2	4.3	2.2		5.4	5.1	4.5	5.0	5.1	5.0	4.5	4.5	4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.4	1.3	1.2	1.5	0.3		1.0	1.1	1.1	1.2	1.2	1.1	1.3	1.3	1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	0.5	4.7	5.9	1.6	3.8		2.8	3.5	3.4	3.3	2.8	3.1	2.6	2.5	2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation) Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-3.3 5.7	-4.1 1.3	11.1 1.7	-0.9 4.2	8.7 2.2	9.4 3.2	2.4	1.9	1.8	1.9	2.5	2.3	2.6	2.7	2
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-26.3	30.4	7.5	1.2	13.6		2.4 8.4	8.0	5.1	6.9	2.5 5.6	7.4	5.1	5.4	5
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	-20.3	30.4	7.5			47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5	47.5		47.

Sources: autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le secteurpublic comprend l'administration centrale et certaines enterprises publiques.

^{2/} Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

^{4/} Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

^{5/} Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles. La moyenne pour le déficit primaire cependant exclut l'année 2006 à cause de l'effet exceptionnelle de l'allegement de dette MDRI.

Tableau 2b. Mali: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette publique, 2015–35

				Projec	tions			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	203
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	24	23	24	24	24	24	27	
A. Scénarios alternatives								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	24	21	20	18	16	15	9	
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	24	23	24	24	24	25	28	
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	24	23	24	25	25	26	31	
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	24	24	26	27	28	29	35	
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	24	28	33	33	32	32	33	
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	24	25	27	28	28	29	33	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016	24	29	28	28	27	27	26	
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	24	29	29	29	29	29	31	
Ratio VA de la dette/rec	ettes 2/							
Scénario de référence	111	104	103	101	100	101	106	1
A. Scénarios alternatives								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	111	95	85	76	69	63	36	
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	111	104	103	102	102	103	111	:
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	111	104	104	104	104	107	123	1
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	111	108	113	115	117	120	139	1
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	111	124	141	138	135	134	133	1
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	111	111	116	116	117	119	132	1
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016 B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	111 111	129 130	123 127	118 124	113 122	111 122	104 123	1
Ratio service de la dette/r	ecettes 2/	•						
Scénario de référence	9	9	9	8	8	8	8	
A. Scénarios alternatives								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	9	9	9	8	8	8	6	
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015	9	9	9	8	8	8	8	
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	9	9	9	9	9	8	9	
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	9	9	9	9	9	9	9	
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	9	9	9	10	9	9	10	
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	9	9	9	9	9	9	9	
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016	9	10	11	10	10	10	10	
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016	9	9	9	9	9	9	9	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

^{1/} Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

^{2/} Les recettes incluent les dons.

Tableau 3. Mali: Analyse de sensibilité pour les principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, envois de fonds inclus, 2015-35

(en pourcentage)

_				Projecti				
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	2035
Ratio dette/PIB+envois de f	onds							
Scénario de référence	15	14	14	15	15	15	17	18
A. Scénarios alternatives								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	15	15	16	16	15	15	15	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	15	15	16	17	18	20	26	33
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	15	15	15	16	16	16	18	19
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	15	15	16	16	16	17	18	18
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	15	15	16	16	16	16	19	19
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	15	22	30	28	28	28	27	22
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	15	21	26	25	25	25	25	22
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	15	20	20	20	20	21	24	25
Ratio dette/exportations+envois	de fonds							
Scénario de référence	47	49	51	56	60	63	80	96
A. Scénarios alternatives								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	47	52	56	60	62	63	71	89
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	47	52	57	67	74	82	121	179
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	47	49	51	57	60	63	80	96
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	47	52	62	68	71	75	92	105
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	47	49	51	57	60	63	80	96
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	47	86	119	108	112	115	124	116
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	47	73	93	88	92	95	105	105
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	47	49	51	57	60	63	80	96
Ratio dette/recettes								
Scénario de référence	82	76	74	73	73	74	81	77
A. Scénarios alternatives								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	82	81	82	78	74	72	69	64
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	82	80	83	86	90	96	122	144
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	82	79	79	78	78	79	86	83
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	82	79	83	82	81	82	87	80
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	82	80	81	80	80	81	88	85
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	82	114	146	141	137	135	125	93
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	82	106	131	127	124	124	119	94

Tableau 3. Mali: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État, envois de fonds inclus, 2015-35 (suite)

(en pourcentage)

				Projecti	ons			
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025	203
Ratio service de la dette/exportations	envois de	fonds						
cénario de référence	3	3	4	4	4	4	5	
A. Scénarios alternatives								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	3	3	4	4	4	4	5	
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	3	3	4	4	4	4	7	1
B. Tests paramétrés								
81. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	3	3	4	4	4	4	5	
32. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	3	4	4	4	5	5	6	
3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	3	3	4	4	4	4	5	
4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	3	4	5	5	5	5	8	
5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	3	4	4	5	5	5	7	
6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	3	3	4	4	4	4	5	
Ratio service de la dette/re	cettes							
cénario de référence	6	5	5	5	5	5	5	
A. Scénarios alternatives								
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/	6	5	5	5	5	5	4	
2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2	6	5	5	5	5	5	7	
3. Tests paramétrés								
1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	6	6	5	5	5	5	
2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 3/	6	5	5	5	5	5	5	
3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017	6	6	6	6	6	5	5	
4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 4/	6	5	6	7	7	6	8	
5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	6	6	7	7	6	8	
6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/	6	8	8	7	7	7	7	
our mémoire :								
lément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/	40	40	40	40	40	40	40	

Sources: Projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

^{2/} On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

^{3/}Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son

niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

^{4/} Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

^{5/} Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

^{6/} S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Déclaration de M. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Mali, et de M. Oumar Diakite, Conseiller de l'Administrateur 2 décembre 2015

Les autorités maliennes sont reconnaissantes des échanges constructifs qu'elles ont eus avec les services du FMI en septembre dernier, à Bamako, à l'occasion des consultations de 2015 au titre de l'article IV et de la quatrième revue du programme mené dans le cadre de la facilité élargie de crédit (FEC). Les entretiens de politique économique se sont centrés sur les moyens d'assurer la transformation structurelle et la croissance à long terme, de dégager une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires et de renforcer le système financier, en faisant face par ailleurs à la situation sécuritaire et aux chocs liés au climat et aux termes de l'échange. Les autorités maliennes que nous représentons s'associent globalement aux principales recommandations du rapport des services du FMI. Les bons résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC donnent la preuve des progrès réalisés par le Mali dans le rétablissement et le maintien de la stabilité macroéconomique. Tous les critères de réalisation à fin juin 2015 ont été observés et quatre des cinq mesures structurelles ont été mises en œuvre.

Les autorités s'efforcent d'améliorer les perspectives de stabilité et de sécurité dans le pays. Un accord de paix avec les groupes rebelles a été signé en juin 2015, ce qui constitue un jalon important dans les efforts déployés pour rétablir la paix dans le nord du pays. Les autorités ont en outre organisé à Paris, le 22 octobre 2015, conjointement avec l'OCDE et en coopération avec la France et d'autres partenaires du Mali, une conférence internationale de haut niveau. Le concours attendu de la communauté internationale sera essentiel pour permettre au gouvernement de mettre en œuvre sa stratégie de développement, notamment dans les régions du nord du pays.

Malgré ces progrès encourageants, il importe de souligner que le Mali reste aux prises avec des menaces sécuritaires comme l'a démontré le récent attentat terroriste perpétré à Bamako le 20 novembre dernier. Le bilan humain de cet attentat et l'impact qu'il a eu sur la population et sur l'activité économique appellent un renforcement de la sécurité et une plus grande coopération internationale contre le terrorisme dans la région. Il importe donc que les questions sécuritaires soient traitées avec vigueur dans le cadre de la surveillance exercée par le FMI et dans les programmes auxquels il apporte son appui.

Évolution économique récente et résultats enregistrés dans le cadre de la FEC

En 2015, la croissance du PIB réel devrait revenir à son niveau normal après le rebond de 2014. Les projections tablent sur 4,9 pour cent, contre 7,2 pour cent l'an dernier, fruit de la forte croissance des secteurs primaire et secondaire. Comme en 2014, la production agricole devrait rester solide en raison d'une pluviométrie favorable et de la distribution rapide des

intrants. La performance des secteurs secondaire et tertiaire devrait également être soutenue, tandis que l'inflation devrait être maîtrisée à 2,4 pour cent, contre 0,9 pour cent en 2014.

En raison de la chute des cours du pétrole depuis le milieu de 2014, le déficit des transactions courantes (dons compris) devrait descendre à 2,8 pour cent du PIB, contre 5,5 pour cent en 2014. Ce déficit devrait être entièrement financé par des entrées nettes de capitaux sous la forme d'aide extérieure et d'IDE. De ce fait, la balance des paiements globale devrait afficher un excédent d'environ 14 millions de dollars, d'où une augmentation des réserves internationales.

La solidité du secteur financier s'est légèrement améliorée. Dans le secteur bancaire, le ratio de fonds propres pondéré des risques s'est accru de 12,7 pour cent en décembre 2014 à 14,7 pour cent en mars 2015. Les autorités ont mené un travail résolu pour apurer les arriérés envers les fournisseurs, grâce à quoi les créances improductives sont descendues de 18,9 pour cent en juin 2014 à 16,3 pour cent en juin 2015. La stabilité financière du secteur de la microfinance s'est également améliorée, les créances improductives étant descendues de 8,8 pour cent en 2014 à 8,2 pour cent à fin juin 2014.

S'agissant des finances publiques, les autorités ont poursuivi les efforts destinés à accroître les recettes fiscales et à mener une politique prudente en matière de dépenses. Durant le premier semestre de 2015, les recettes fiscales ont renoué avec la trajectoire du programme, enregistrant une augmentation de 22 pour cent par rapport à 2014, les autorités ayant maintenu le niveau supérieur de fiscalité des produits pétroliers observé depuis le début de l'année. En outre, elles ont mis en place un cadre de gestion fondé sur les résultats dans les régies financières, ce qui a eu des retombées positives sur les recettes fiscales. Par ailleurs, les dépenses ont été inférieures aux montants programmés en raison de la lenteur du processus de passation de marchés pour les dépenses en capital au début de l'année. D'importants efforts ont en outre été consentis pour renforcer la gestion des finances publiques, notamment en prévenant l'accumulation d'arriérés, ce qui a contribué à améliorer la trésorerie des entreprises et, partant, concouru à la diminution des créances improductives dans le secteur bancaire. Au vu de cette évolution positive de la situation des finances publiques, le déficit budgétaire global dans le cadre du programme a été revu à la baisse, de 3,8 pour cent à 2,5 pour cent du PIB.

Globalement, les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont satisfaisants. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin 2015 ont été respectés. Quatre des cinq repères structurels ont été observés. La mesure relative au suivi des déclarations de valeur des importations a été reportée car l'administration douanière ne pouvait pas préparer un rapport mensuel de rapprochement, le contrat avec l'entreprise d'inspection ne prévoyant pas cette activité. Les autorités entendent amender le contrat en conséquence et appliquer cette mesure durant le premier semestre 2016.

Politiques économiques et financières à moyen terme

Les politiques économiques et financières continueront de se fonder principalement sur les priorités du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCRP) portant sur la période 2012–17. En outre, d'autres programmes spécifiques guideront les activités de développement du pays, tels que l'Accord pour la réconciliation et la paix au Mali (ARPM) signé en mai 2015 et qui envisage la création d'une zone de développement dans les régions septentrionales du pays, ainsi qu'un transfert de recettes plus important vers les régions.

Politique et réformes budgétaires

Les autorités sont conscientes de la nécessité de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires dans la perspective de la croissance à long terme. Elles restent déterminées à mener un politique budgétaire viable tout en accordant la priorité aux dépenses de réduction de la pauvreté et en corrigeant les déficits d'infrastructure. Dans cette perspective, elles veilleront particulièrement à améliorer la gestion des finances publiques et à renforcer la mobilisation des recettes.

S'agissant des recettes, les autorités sont déterminées à accroître le ratio recettes fiscales/PIB d'au moins 1 pour cent en 2016, à la faveur de réformes fiscales destinées à élargir l'assiette de l'impôt. Les autorités poursuivront les réformes engagées dans les administrations fiscale, douanière et foncière avec un cadre de gestion basée sur les résultats dans le but d'accroître la mobilisation des recettes.

Les autorités poursuivront en outre leurs efforts destinés à réduire progressivement les exonérations, notamment en créant un fichier central des exonérations fiscales et douanières. Cela permettra de dresser un inventaire des exonérations accordées par type d'impôt, référence juridique et bénéficiaire en vue de leur réduction progressive. Le travail de contrôle des exonérations discrétionnaires se poursuivra. À compter de la loi de finances de 2016 et dans la mesure du possible, les autorités entendent également réduire progressivement les exonérations accordées au titre des codes régissant les impôts, les douanes, les investissements, les mines, les produits pétroliers et l'immobilier. Les exonérations accordées aux projets de développement financés par les bailleurs de fonds seront également traitées avec la communauté des bailleurs de fonds afin de les supprimer.

Les autorités sont également déterminées à mettre fin à l'érosion des recettes fiscales provenant des produits pétroliers, notamment en calculant la structure des prix à la pompe à partir de la valeur de marché réelle. Elles continueront d'appliquer le nouveau mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers qui répercutera l'évolution des prix des produits pétroliers sur les prix à la pompe dans une fourchette mensuelle de 3 pour cent, tant qu'il n'y aura pas de périodes prolongées d'augmentation des prix.

Le travail destiné à simplifier la législation fiscale se poursuivra également afin d'alléger les formalités administratives pour le contribuable et de simplifier le recouvrement de l'impôt. Parmi les mesures envisagées, il convient de citer la simplification de l'impôt minimum applicable aux petits contribuables avec un taux forfaitaire de 3 pour cent. Cela devrait faciliter le civisme fiscal dans cette catégorie de contribuables qui relèvent pour l'essentiel du secteur informel. Les autorités entendent en outre accroître les recettes provenant des activités minières et pétrolières, tout en améliorant le climat des investissements du secteur privé. Avec le concours du fonds fiduciaire du FMI pour la gestion de la richesse issue des ressources naturelles, elles vont entreprendre de réviser le code minier et pétrolier en s'inspirant des normes internationales.

S'agissant des dépenses, les autorités poursuivront le travail destiné à améliorer le cadre réglementaire de la gestion des finances publiques dans le contexte et réglementations et directives régionales. À cet égard, les directives de l'UMOA continueront d'être transposées dans la législation malienne, comme cela a été fait pour les directives liées au code de transparence, aux lois de finances, à la comptabilité publique, au plan comptable public et au TOFE. Les autorités redoubleront d'efforts pour améliorer la préparation, l'exécution et le contrôle du budget ainsi que les opérations du Trésor. À cet égard, l'efficacité du compte unique du Trésor ouvert auprès de la banque centrale régionale (BCEAO) sera renforcée avec l'intégration des comptes détenus par les organismes publics agissant sous le contrôle direct de l'État. La mise en œuvre de la stratégie nationale de contrôle interne pour 2012–15 se poursuivra afin de renforcer les structures de contrôle interne, notamment en renforçant les capacités de la section des comptes de la Cour Suprême, qui devrait être transformée en Cour des Comptes. Un nouveau code des marchés publics élaboré avec l'assistance technique de la Banque mondiale a été adopté.

Dette extérieure et réformes structurelles

Les autorités continueront de répondre à leurs besoins de financement extérieur tout en préservant la viabilité de la dette. Dans cette perspective elles feront principalement appel aux dons et aux crédits fortement concessionnels. Un plan d'emprunt détaillé a été élaboré qui énonce chacune des conventions de prêt envisagées pour la période 2015–16, les montants décaissés et les conditions de financement conformément au cadre de la nouvelle politique du FMI en matière de plafonnement de la dette. À cet égard, un plafond d'environ 426 million de dollars de crédits non concessionnel est envisagé pour financer les investissements critiques dans les secteurs des transports et de l'électricité. Les autorités consulteront les services du FMI durant la prochaine revue du programme s'il devient nécessaire de financer d'autres projets d'investissement. Afin d'améliorer la gestion de la dette, une commission nationale a été mise sur pied qui a pour mission de revoir tous les prêts ou conventions garanties par l'État et de publier une stratégie annuelle d'endettement à annexer à la loi de finances.

Les autorités maliennes reconnaissent que les investissements dans les infrastructures et la bonne gouvernance sont essentiels au développement du secteur privé. À cette fin, elles mettront résolument en œuvre les réformes structurelles destinées à assurer une croissance plus inclusive. Elles sont déterminées à prendre des mesures pour promouvoir la stabilité et le développement du secteur financier, réformer le secteur de l'électricité, mobiliser les ressources pour investir dans les infrastructures et améliorer la gouvernance économique.

Les autorités prendront des mesures pour corriger les faiblesses du secteur financier. La Banque de l'Habitat du Mali (BHM) sera restructurée en deux temps. Dans une première étape, la BHM sera fusionnée avec la Banque Malienne de Solidarité, plus forte et plus grande, et son capital sera ouvert aux investisseurs privés. Durant la deuxième étape, l'État entend se retirer du capital de la banque. Pour réduire la concentration des risques dans le secteur bancaire, il est une autre mesure importante qui consistera à renforcer la centrale des risques établie en mai 2015. Le plan d'action pour le secteur de la microfinance sera également mis en œuvre pour rétablir la confiance et permettre à ce secteur de jouer un rôle crucial dans la promotion de l'inclusion financière et, partant, de la croissance économique. S'agissant du secteur de l'électricité, le gouvernement cherchera à supprimer le déficit structurel et à renforcer l'assise financière de la société Électricité du Mali (EDM). Des mesures seront également engagées pour promouvoir la bonne gouvernance, notamment par l'application de la loi contre l'enrichissement illicite et par le renforcement du dispositif législatif de LBC/FT à partir des recommandations de l'assistance technique du FMI.

Conclusion

Les autorités maliennes restent déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC. Elles continueront de mettre en œuvre les réformes destinées à assurer une croissance économique forte, à préserver la stabilité macroéconomique et à améliorer la gestion des finances publiques ainsi que le climat des affaires. Compte tenu des progrès satisfaisants réalisés par le Mali dans le cadre de l'accord conclu au titre de la FEC et de la détermination à mettre en œuvre les réformes, je serais reconnaissant aux administrateurs de bien vouloir appuyer l'achèvement de la quatrième revue et la modification d'un critère de réalisation.